



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 2 septembre 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Code du travail : jusqu'où est prêt à aller Manuel Valls ?	5
<i>La Tribune - 02/09/2015</i>	
Code du travail : un coup de rabot sur les normes	9
<i>Bienpublic.Com - 02/09/2015</i>	
Droit du travail: l'Institut Montaigne veut des accords d'entreprise plus forts que la ...	11
<i>Lexpansion.Lexpress.Fr - 01/09/2015</i>	
Faut-il raboter le Code du travail ?	13
<i>Lalsace.Fr - 02/09/2015</i>	
Travail : le code passé de mode ?	17
<i>Libération - 01/09/2015</i>	
Raboter le Code du travail, un vrai chantier	20
<i>Dna.Fr - 02/09/2015</i>	
Code du travail : jusqu'où ira la réforme Valls ?	21
<i>Latribune.Fr - 02/09/2015</i>	
Faut-il raboter le Code du travail?	24
<i>L'Alsace - 02/09/2015</i>	
Le Code du travail raboté ?	25
<i>Ledauphine.Com - 02/09/2015</i>	
Emploi : comment raboter le Code du travail ?	27
<i>Republicain- Lorrain.Fr - 02/09/2015</i>	
Comment lutter contre l'illettrisme ?	29
<i>Latribune.Fr - 01/09/2015</i>	
Comment lutter contre l'illettrisme ?	31
<i>Orange.Fr - 01/09/2015</i>	
Comment lutter contre l'illettrisme ?	32
<i>La Tribune - 02/09/2015</i>	
Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social	35
<i>Blog.Tv83.Info - 01/09/2015</i>	
Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou	37
<i>Vousnousils.Fr - 01/09/2015</i>	
Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou	39
<i>Agence France Presse Fil Gen - 01/09/2015</i>	
Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou	40
<i>Blogs.Lexpress.Fr - 01/09/2015</i>	
Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou	42
<i>Challenges.Fr - 01/09/2015</i>	
Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou	43
<i>France24.Com - 01/09/2015</i>	
Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou	45
<i>Lexpress.Fr - 01/09/2015</i>	
Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou	47
<i>Nordnet.Fr - 01/09/2015</i>	
Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou	48
<i>Nouvelobs.Com - 01/09/2015</i>	
Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou	49
<i>Orange.Fr - 01/09/2015</i>	
Les salariés allemands restent mieux rémunérés que leurs homologues français	50
<i>Liaisons Sociales Quotidien - 02/09/2015</i>	
France-allemande: ce qui différencie vraiment les salaires	51
<i>Actuel RH - 01/09/2015</i>	

Sommaire

France-Allemagne : nouvel éclairage sur les différences de salaires <i>Entreprise & Carrières - 01/09/2015</i>	52
L'Institut Montaigne veut des accords d'entreprise plus forts que la loi <i>Agence France Presse Fil Eco - 01/09/2015</i>	53
L'Institut Montaigne veut des accords d'entreprise plus forts que la loi <i>L'express.Fr - 01/09/2015</i>	54
L'Institut Montaigne veut faire primer les accords d'entreprise sur le Code du travail <i>Bulletin Quotidien - 02/09/2015</i>	55
L'Institut Montaigne veut faire primer les accords d'entreprise sur le Code du travail <i>La Correspondance Économique - 02/09/2015</i>	56
Discours à l'occasion de la Semaine des ambassadeurs <i>Gouvernement.Fr - 01/09/2015</i>	57
Tour d'horizon des dossiers les plus explosifs de la rentrée sociale : l'ordre social <i>Force- Ouvriere.Fr - 01/09/2015</i>	64
LES DOSSIERS DE LA RENTRÉE Les dossiers qui <i>Le Progrès - 02/09/2015</i>	65
Les dossiers qui attendent le nouveau ministre du travail <i>La- Croix.Com - 01/09/2015</i>	66
POLITIQUE UN NOUVEAU MINISTRE DU TRAVAIL EST <i>Le Progrès - 02/09/2015</i>	68
REPÈRES Les dossiers qui attendent le nouveau <i>Le Bien Public - 02/09/2015</i>	69
REPÈRES Les dossiers qui attendent le nouveau <i>Le Journal De Saône Et Loire - 02/09/2015</i>	70
Les aides au logement : un système à réformer <i>Cahiers Français - 01/09/2015</i>	71
Les politiques du logement en Europe : comparaisons <i>Cahiers Français - 01/09/2015</i>	76
DROIT DU TRAVAIL <i>Flash Infos Economie Rhône- Alpes- Auvergne- Bourgogne - 01/09/2015</i>	83
Une étude comparative inédite se penche sur les salaires en France et en Allemagne <i>Focusrh.Com - 01/09/2015</i>	84
Communiqués de presse – Retrouver une ambition européenne pour la France (CP) <i>Lamecanique.Com - 01/09/2015</i>	85
Doit-on faire les frais des droits d'inscription ? <i>Laviedesidees.Fr - 01/09/2015</i>	86
Cours particuliers : comment bien choisir son soutien scolaire ? <i>L'Opinion Indépendante - 28/08/2015</i>	91

France Stratégie



Code du travail : jusqu'où est prêt à aller Manuel Valls ?

C'est «LE» sujet social de la rentrée. Le Premier ministre veut «revoir en profondeur» la réglementation du travail. Il songe à donner davantage de poids aux accords d'entreprise, au détriment de la loi. Un projet politiquement très sensible.

CODE DU TRAVAIL: JUSQU'OU IRA LA REFORME VALLS?

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



Manuel Valls veut "revoir en profondeur" la réglementation du travail. Pour ce faire, il songe à donner davantage de poids aux accords d'entreprise, au détriment de la loi. Plusieurs rapports à venir suggèrent justement de placer l'accord d'entreprise au sommet des normes en droit du travail. Un projet politiquement très sensible.

C'est « LE » sujet social de la rentrée, voire même celui de la dernière partie du quinquennat de François Hollande : la réforme du droit de la négociation collective. Manuel Valls a à maintes reprises - [notamment lors de la dernière université des socialistes à La Rochelle](#) ce qui lui a valu [quelques sifflets](#) - évoqué son souhait de réformer le Code du travail afin de le « simplifier » et de l'alléger.

Pour ce faire, le Premier ministre a sa petite idée. Il veut accorder davantage de place et donner plus de force aux accords d'entreprise majoritaires, afin de faire mieux « coller » le droit du travail aux réalités du terrain vécues par chaque entreprise et, surtout, alléger la partie législative et réglementaire du Code du travail... Afin de se rendre compte de la faisabilité de cette petite révolution, le Premier ministre a d'ailleurs commandé un rapport à une commission présidée par le Conseiller d'Etat Jean-Denis Combexelle qui doit rendre ses conclusions dans quelques jours. Mais le thème des accords d'entreprise est tellement « populaire » dans les milieux des juristes et des économistes que d'autres travaux sont également attendus. Ainsi, jeudi 3 septembre, Au nom de la Fondation Terra Nova, l'économiste Gilbert Cette et l'avocat Jacques Barthélémy présenteront leurs propres recommandations pour encourager la conclusion d'accords d'entreprise. [Cela fait plusieurs années que ces deux personnalités « planchent » sur le sujet ».](#)

PRIVILÉGIER LES ACCORDS D'ENTREPRISES AUX DÉPENS DE LA LOI...

L'Institut Montaigne, un think tank d'obédience libérale, doit aussi livrer ses propositions sur ce thème d'ici la fin de la semaine. Le quotidien *L'Opinion* (daté du 1er septembre) s'est déjà procuré les premières conclusions de ce rapport. A première vue, elles ne semblent pas profondément diverger des suggestions avancées dès début 2015 par Capstan Avocats, le plus gros cabinet français d'avocats en droit du travail pour les entreprises (200 avocats), qui avait alors publié un « Manifeste pour l'emploi » dans lequel il préconisait ni plus ni moins de faire prévaloir l'accord d'entreprise sur toutes les autres normes, y compris le contrat de travail. Dans ce schéma, la loi ne serait plus productrice de norme qu'à titre subsidiaire. En d'autres termes, ce n'est qu'à défaut d'un accord d'entreprise, voire d'un accord de branche, que la loi s'appliquerait. Elle serait donc simplement supplétive. Et ceci serait possible sur tous les sujets relevant du droit du travail (durée du travail, organisation du travail, représentation du personnel, etc., à l'exception des règles relevant de l'ordre public (règle touchant à la sécurité, salaire minimum, etc.). L'Institut Montaigne va dans le même sens en suggérant d'inscrire dans la constitution « l'accord collectif comme une norme à part entière ».

... OÙ L'INVERSION DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES

A défaut de connaître encore le contenu exact du rapport Combrexelle, il apparaît qu'un élément pourrait être commun aux divers travaux de l'Institut Montaigne, du duo Cette/Barthélémy et du cabinet Capstan : les trois préconisent une inversion de la hiérarchie des normes en faisant donc primer l'accord d'entreprises sur la loi... et sur le contrat de travail. Jusqu'ici globalement, plus une norme en droit du travail est proche du salarié, plus elle doit être favorable au salarié. En d'autres termes, le contrat de travail doit être « mieux disant » que l'accord d'entreprise qui lui-même doit être plus favorable au salarié qu'un accord de branche qui lui-même, enfin, doit être plus avantageux que la loi.

Ce bel édifice serait remis en cause dans les suggestions avancées par les divers protagonistes : c'est l'accord d'entreprise, dès lors qu'il a été conclu par un ou des syndicats majoritaires - c'est-à-dire ayant obtenu au moins 50% des votes lors des élections professionnelles - qui prédominerait sur tout, même s'il est moins favorable que la loi. Il s'agit là d'une forte demande du patronat afin de faire coller le droit du travail à la réalité vécue par les entreprises.

Le code du travail, depuis 1982, a déjà progressivement admis la possibilité de conclure des accords d'entreprise dérogatoires à la loi. En 2004, une loi est même venue permettre sur un certain nombre de thèmes (indemnité de fin de CDD, dérogation à la durée du travail, travail à temps partiel, taux de majoration des heures supplémentaires, etc.) des dérogations au niveau de l'entreprise alors qu'elles n'étaient jusqu'alors possibles que par des accords de branche.

Mais ce que souhaitent maintenant les thuriféraires du « tout accord d'entreprise », c'est que l'accord dérogatoire d'entreprise soit de droit. En d'autres termes, ils récusent que ce soit la loi qui accorde la dérogation : tout ou presque doit pouvoir être négocié librement au niveau de l'entreprise.

UNE PROPOSITION POLITIQUEMENT TRÈS RISQUÉE

Ce serait une véritable révolution dont des syndicats comme FO et la CGT ne veulent absolument pas entendre parler. Ces organisations ont trop conscience du fait que la mauvaise conjoncture économique pousserait des syndicats à conclure des accords défavorables, sous la pression d'un chantage à l'emploi. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils s'étaient opposés à la possibilité offerte par l'accord national interprofessionnel (ANI) sur l'emploi du 11 janvier 2013 de conclure des accords de « maintien de l'emploi » - disposition d'ailleurs assouplie par la toute récente loi Macron - permettant d'augmenter la durée du temps de travail et/ou de baisser les rémunérations en échange d'un renoncement de l'employeur à licencier pendant une période donnée.

Les « frondeurs » du PS sont aussi vent debout devant une telle hypothèse de réforme. Manuel Valls le sait bien. Aussi, tout à sa volonté de simplifier le droit du travail, il va devoir agir avec tact. Les conclusions du rapport Combexelle seront examinées à la loupe par l'Elysée. Celles qui seront retenues seront ensuite mises sur la table de la prochaine conférence sociale qui réunira gouvernement et organisations patronales et syndicales les 18 et 19 octobre. Puis les partenaires sociaux seront appelés à négocier sur le sujet.

En cas d'échec de la négociation, le gouvernement reprendra la main et pourra légiférer, à l'instar de ce qui s'était passé lors de la négociation avortée sur les seuils sociaux et la représentation du personnel dans l'entreprise en janvier dernier. Mais l'année 2016 sera alors bien avancée. Les élections régionales de décembre 2015 qui s'annoncent très difficiles pour le PS seront passées et la présidentielle de mai 2017 sera en ligne de mire. Or, ce n'est pas avec un sujet pareil que le gouvernement pourra rassembler toute la gauche et les écologistes. Manuel Valls risque même de devoir recourir une nouvelle fois à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter « de force » le texte de loi. Il n'est pas certain que ce soit du plus bel effet. Alors, Manuel Valls devra-t-il renoncer à sa volonté de réformer le droit du travail ? Ce n'est pas certain, mais il devra en revanche mettre de l'eau dans son vin. A défaut d'instituer une inversion pure et simple de la hiérarchie des normes, il pourrait se contenter d'ouvrir encore davantage le champ des accords dérogatoires possibles.



Code du travail : un coup de rabot sur les normes



Le nom de Robert Badinter sifflé par des militants socialistes... Cette scène peu banale a eu pour théâtre l'université d'été de La Rochelle. Et pour principal acteur Manuel Valls, qui venait de citer la dernière œuvre de la figure tutélaire de la gauche : un petit livre plutôt mal fichu, cosigné par Antoine Lyon-Caen, *Le travail et la loi* (Fayard), qui dénonce un Code du travail « obèse », créateur de chômage par sa complexité...

« Insiders » contre « outsiders »

Le livre fait scandale à gauche quand Manuel Valls, après le président du Medef, s'en empare pour justifier les réformes du marché du travail. « Le gouvernement qui réglera ce problème entrera dans l'Histoire », déclare Pierre Gattaz devant son université d'été, souhaitant que le Code soit réformé « d'ici Noël ».

L'argumentaire est connu : l'excès de barrières dressées dans le code dissuaderait les entreprises d'embaucher. En résulterait un marché du travail coupé en deux : les bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), « surprotégés », et les autres, en précarité. « Insiders » contre « outsiders », traduit le ministre de l'Économie Emmanuel Macron. Un argumentaire également repris dans *Réformer le droit du travail*, livre publié ce matin par Jacques Barthélémy et Gilbert Cette, ancien conseiller du candidat Hollande, avec la Fondation Terra Nova, proche du PS...

Pas de contrat unique

C'est dire que François Hollande ne réfute pas cette logique : il en a revendiqué « l'audace » le 14 juillet, mais il veut avancer sans braquer. Il a déjà impulsé la loi sur la sécurisation de l'emploi, qui donne plus de souplesse aux entreprises contre plus de protection aux salariés. Il a imposé aux socialistes les dérogations au travail dominical dans la loi Macron 1. Il a simplifié les instances de représentation du personnel avec la loi Rebsamen. Il a en revanche écarté le projet de « contrat unique », qui aurait supprimé la distinction entre CDI et CDD.

L'étape suivante ? Le rapport très attendu de Jean-Denis Combrexelle sur la négociation d'entreprise, et à la fin de l'année la loi Macron, qui prendra appui sur la révolution numérique

pour déverrouiller d'autres sujets du Code.

Berger (CFDT) : « Faux débat »

La démarche échauffe la gauche du PS, Martine Aubry et les frondeurs, braqués contre cette « dérive social-libérale » (Christian Paul), et plus encore bien sûr le Front de gauche. Les syndicats sont partagés entre une hostilité franche (CGT, FO...) et une attente inquiète : Laurent Berger (CFDT) répète que l'épaisseur du Code du travail est « un faux débat », et préfère regarder « la façon dont, dans les entreprises, on fait de la régulation ». Il a peut-être raison. Mais on n'évitera pas la bataille du Code du travail, devenu le symbole de la réforme à mener – ou à contrer.



Droit du travail: l'Institut Montaigne veut des accords d'entreprise plus forts que la loi

PolitiqueAfficher / Masquer plus d'entrées A voir : Parti socialisteUMPElectionsEELVFront nationalVie des AssembléesÉlections régionales 2015La famille Le PenProjet de loi MacronSégolène RoyalFrançois RebsamenMigrants de CalaisLes députés européensLa NSA a écouté l'Elysée selon WikiLeaksRéforme territorialeDSK: du succès à la chuteSarkozy, l'UMP et les comptes de campagneLoi sur le renseignementIsabelle et Patrick BalkanyLes "frondeurs" du PSL'affaire des sondages de l'ElyséeVidéo PolitiqueHollande présidentNicolas Sarkozy président de l'UMPCloser révèle l'homosexualité de Florian PhilippotElection présidentielle 2017 Droit du travail: l'Institut Montaigne veut des accords d'entreprise plus forts que la loi Actualité Politique Par L'EXPRESS.fr avec AFP , publié le 01/09/2015 à 19:50 , mis à jour à 21:48 partages facebookPartager TwitterTweeter Google plusPartager Mail Envoyer Whatsapp Whatsapp ?réactioncommentaire Depuis plusieurs semaines, la question du code du travail revient sur toutes les bouches, gouvernement, majorité, opposition mais aussi think tank comme l'Institut Montaigne dernièrement. AFP/Fred Tanneau Donner plus d'importance aux accords d'entreprise plutôt qu'au code du Travail. C'est l'une des propositions que soumet le libéral Institut Montaigne dans le débat qui s'ouvre en ce moment sur le droit du travail. Une étude du libéral Institut Montaigne préconise de faire primer les accords d'entreprise ou de branche sur le Code du travail. En effet, alors que le gouvernement multiplie les déclarations (tout en pesant les mots) le modèle actuel est jugé "peu performant" par les auteurs de l'étude. Intitulé "Sauver le dialogue social: priorité à la négociation d'entreprise", l'étude dénonce "la construction législative, jurisprudentielle et doctrinale du droit du travail (...) historiquement datée". Le modèle actuel, "dominé par un État législateur encore omniprésent", a fait la preuve de son inefficacité et doit être révisé de manière radicale, selon l'Institut. Faire de l'accord d'entreprise "la norme de droit commun"Selon l'Institut Montaigne, la France devrait s'inspirer de ses voisins allemand, autrichien ou italien, où "une forte logique d'autonomie" est accordée aux partenaires sociaux qui "déterminent eux-mêmes la majeure partie des règles du droit du travail au niveau des branches, des régions ou des entreprises", affirme l'étude. En ce sens, il faut "revoir profondément la hiérarchie des normes en droit du travail", en faisant de l'accord d'entreprise "la norme de droit commun" régissant les relations de travail. "Ce n'est qu'à défaut d'accord d'entreprise que l'on devrait appliquer les accords de branche, d'une part, et, d'autre part, qu'à défaut d'accord de branche et d'accord d'entreprise que les textes du Code du travail (lois et règlements) devraient s'appliquer", détaille l'Institut. Le gouvernement a fait savoir à plusieurs reprises qu'il envisageait de donner plus de place aux accords d'entreprise qu'à la loi, suscitant l'inquiétude des syndicats. Dimanche devant des militants du Parti socialiste réunis à La Rochelle, le Premier ministre Manuel Valls a ainsi appelé à "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de droit du travail, défendant le fait de donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes". Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. facebookPartager TwitterTweeter Google plusPartager Mail Envoyer Whatsapp Whatsapp ?réactioncommentaire + Plus d'actualité sur : Réforme du marché du travail Un droit du travail bientôt moins contraignant pour l'entreprise Pour la Cour des comptes, Pôle emploi est peu efficace Code du travail: "On pourrait dire les choses de façon concise" + Et aussi : Actualité Politique partages facebook Twitter Google plus Mail Whatsapp ? réaction facebookPartager TwitterTweeter Whatsapp Whatsapp Vous aimerez aussi Contenu sponsorisé par Taboola En vidéo Sur le même thèmePolitiqueL'Etat épinglé pour 50 000 emplois au noirDroit du travail: l'Institut Montaigne veut des accords d'entreprise plus forts que la loiHollande reconnaît qu'il n'aurait pas dû supprimer la TVA SarkozyHollande: "Il y aura bien 60 000 postes d'enseignants de plus à la fin 2017" Les + partagés1.EN DIRECT. Le discours de Manuel Valls à La Rochelle devant un PS divisé125partages2.Hollande reconnaît qu'il n'aurait pas dû supprimer la TVA Sarkozy106partages3.PS: "Etre à La Rochelle, ça fait suer Manuel Valls!"91partages4.L'Etat épinglé pour 50 000 emplois au noir90partages Newsletter L'Express PolitiqueRecevez l'essentiel

de l'actualité politique sélectionné par la rédaction
Votre adresse e-mail Ok Découvrez l'offre
100% numérique Lire L'Express sur papier, web, mobile et tablette S'abonner à partir de 1€ À
découvrir Commentez cet article Publier votre commentaire Voir les ? commentaires Bienvenue
Pseudo Vous pouvez commenter en direct. Commentaire : Je m'identifie E-mail Mot de passe Se
connecter et publier Je m'inscris S'inscrire et publier ou Se connecter avec Facebook Votre
commentaire sera publié directement et modéré à posteriori. En publiant vous acceptez la charte
des commentaires Publier ma réaction sur Facebook Publier votre commentaire Signaler une faute
d'orthographe, une erreur dans l'article, un bug 1 commentaire Germain01/09/2015 20:35 Alors ce
serait une distorsion de la transcendance des Lois... Et la porte grande ouverte au naufrage de la
République. Quand on connaît la nature actuelle de l'équilibre entre salariés et patronat, on se
demande si cet institut Montaigne ne revient au moyen âge. Une pure incitation à une corruption
sociale institutionnelle. Provoc ou Anerie ? Répondre Signaler un contenu abusif Retour vers le
haut de page



Faut-il raboter le Code du travail ?

Le patronat veut le réformer « d'ici Noël », le gouvernement s'y prépare depuis des mois, les syndicats se cabrent : la bataille du Code du travail aura bien lieu, au nom de l'emploi, bien sûr.

Aujourd'hui 05:01 par Francis Brochet , actualisé à 06:52



Négociations sur la sécurisation de l'emploi, le 11 janvier 2013, au Medef. Photo Bertrand Guay

Tags
France-Monde Social Syndicats Chômage A la Une

Les plus

-
-
-
-
-
-
-
-

Le nom de Robert Badinter sifflé par des militants socialistes... Cette scène peu banale a eu pour théâtre l'université d'été de La Rochelle. Et pour principal acteur Manuel Valls, qui venait de citer la dernière œuvre de la figure tutélaire de la gauche : un petit livre plutôt mal fichu, cosigné par Antoine Lyon-Caen, *Le travail et la loi* (Fayard), qui dénonce un Code du travail « obèse », créateur de chômage par sa complexité...

« **Insiders** » contre « **outsiders** »

Le livre fait scandale à gauche quand Manuel Valls, après le président du Medef, s'en empare pour justifier les réformes du marché du travail. « Le gouvernement qui réglera ce problème entrera dans l'histoire », déclare Pierre Gattaz devant son université d'été, souhaitant que le Code soit réformé « d'ici Noël ».

L'argumentaire est connu : l'excès de barrières dressées dans le Code dissuaderait les entreprises d'embaucher. En résulterait un marché du travail coupé en deux : les bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), « surprotégés », et les autres, en précarité. « **Insiders** » contre «

outsiders » , traduit le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron.

Un argumentaire également repris dans Réformer le droit du travail , livre publié ce matin par Jacques Barthélémy et Gilbert Cette, ancien conseiller du candidat Hollande, avec la Fondation Terra Nova, proche du PS... C'est dire que François Hollande ne réfute pas cette logique : il en a revendiqué « l'audace » le 14 juillet, mais il veut avancer sans braquer. Il a déjà impulsé la loi sur la sécurisation de l'emploi, qui donne plus de souplesse aux entreprises contre plus de protection aux salariés. Il a imposé aux socialistes les dérogations au travail dominical dans la loi Macron I. Il a simplifié les instances de représentation du personnel avec la loi Rebsamen. Il a en revanche écarté le projet de « contrat unique » , qui aurait supprimé la distinction entre CDI et CDD.

L'étape suivante ? Le rapport très attendu de Jean-Denis Combrexelle sur la négociation d'entreprise, et à la fin de l'année, la loi Macron, qui prendra appui sur la révolution numérique pour déverrouiller d'autres sujets du Code.

Berger (CFDT) : « Faux débat »

La démarche échauffe la gauche du PS, Martine Aubry et les frondeurs, braqués contre cette « dérive social-libérale » (Christian Paul), et plus encore bien sûr le Front de Gauche.

Les syndicats sont partagés entre une hostilité franche (CGT, FO...) et une attente inquiète : Laurent Berger (CFDT) répète que l'épaisseur du Code du travail est « un faux débat » , et préfère regarder « la façon dont, dans les entreprises, on fait de la régulation ». Il a peut-être raison. Mais on n'évitera pas la bataille du Code du travail, devenu le symbole de la réforme à mener – ou à contrer.

Sur le même sujet

-



l'édito Travail : le droit de débattre

Aujourd'hui 05:00 par Laurent Bodin , actualisé Hier à 22:52 Réagissez

Merci Rebsamen ! En faisant le choix de la mairie de Dijon au détriment d'un portefeuille gouvernemental qu'il avait pourtant réclamé à cor et à cri, ...

Voir aussi

En débat : faut-il raboter le Code du travail ? "Travailler plus pour sauver le modèle" Rebsamen, succession compliquée Les dossiers de la rentrée Les 35 heures déverrouillées en douceur ? Le chiffre

-



"Travailler plus pour sauver le modèle"

Aujourd'hui 05:00 par Propos recueillis par F.B. , actualisé Hier à 22:49 Réagissez

Jean-Olivier Hairault, économiste (Cepremap)

Voir aussi

En débat : faut-il raboter le Code du travail ? Travail : le droit de débattre Rebsamen, succession compliquée Les dossiers de la rentrée Les 35 heures déverrouillées en douceur ? Le chiffre

-



Rebsamen, succession compliquée

Aujourd'hui 05:00 par F.B. , actualisé Hier à 22:48 Réagissez

François Rebsamen en partance pour Dijon, dont il a repris la mairie après le décès de son ami Alain Millot : qui pour lui succéder au ministère du ...

Voir aussi

En débat : faut-il raboter le Code du travail ? Travail : le droit de débattre "Travailler plus pour sauver le modèle" Les dossiers de la rentrée Les 35 heures déverrouillées en douceur ? Le chiffre

-



Les dossiers de la rentrée

Aujourd'hui 05:00 par , actualisé Hier à 22:49 Réagissez

Voir aussi

En débat : faut-il raboter le Code du travail ? Travail : le droit de débattre "Travailler plus pour sauver le modèle" Rebsamen, succession compliquée Les 35 heures déverrouillées en douceur ? Le chiffre

• Les 35 heures déverrouillées en douceur ?

Aujourd'hui 05:00 par F.B. , actualisé Hier à 22:48 Réagissez

« La gauche a pu croire que la France irait mieux en travaillant moins » : le coup de chaud provoqué par ces mots d'Emmanuel Macron devant le Medef ...

Voir aussi

En débat : faut-il raboter le Code du travail ? Travail : le droit de débattre "Travailler plus pour sauver le modèle" Rebsamen, succession compliquée Les dossiers de la rentrée Le chiffre

• Le chiffre

Aujourd'hui 05:00 par , actualisé Hier à 22:49 Réagissez

3,5 millions

Voir aussi

En débat : faut-il raboter le Code du travail ? Travail : le droit de débattre "Travailler plus pour sauver le modèle" Rebsamen, succession compliquée Les dossiers de la rentrée Les 35 heures déverrouillées en douceur ?

Vos commentaires

Vous souhaitez poster un commentaire, cliquez [ici](#).

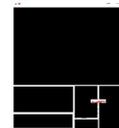
Connectez-vous pour laisser un commentaire

Se connecter

Pour accéder à votre espace personnel, vous devez fournir un identifiant et un mot de passe.

Email Mot de passe

- Rester connecté
- mot de passe oublié
- pas encore inscrit



Travail : le code passé de mode ?

Droit Accusée par le patronat et le gouvernement de peser sur l'emploi, la législation française, certes complexe, n'est pas la plus rigide de l'UE.

Par
AMANDINE CAILHOL
et **LUC PEILLON**

Un code du travail «si complexe» qu'il en est devenu «inefficace», des salariés qui «ne connaissent plus leurs droits» et ne «sont donc plus protégés», quand ils ne sont pas «livrés à eux-mêmes» : Manuel Valls a sonné la charge, dimanche, à l'université d'été du PS, contre le droit du travail, objet de la prochaine grande réforme sociale du gouvernement (*lire Libération de vendredi*). Entre les lignes, pourtant, c'est moins le souci de mieux protéger les salariés qui semble animer l'exécutif que celui d'assouplir une législation perçue comme un obstacle au développement de l'emploi. Le code du travail, responsable du chômage ?

Quelle était la mission initiale du droit du travail ?

«L'objectif, en 1919, lors de la création de l'Organisation internationale du travail [OIT], était de construire un droit du travail mondial afin d'assurer la paix», rappelle Emmanuel Dockes, professeur de droit à l'université Paris-X. Avec l'idée que les inégalités sociales sont sources de conflits nationaux susceptibles de dégénérer en conflits entre nations, voire en révolution (notamment en Russie en 1917). «Il fut même question, à un moment donné, d'inscrire la journée de huit heures dans le traité de Versailles», rappelle Dockes. Le patronat a alors dû accepter des «règles de protection» mais aussi de «bien-être», afin «d'assurer des conditions d'existence décentes pour les salariés». Or «le débat aujourd'hui sur le code du travail s'ouvre dans un contexte à nouveau violent, avec une montée des extrêmes plutôt inquiétante», prévient Dockes. Il faut faire attention de ne pas jouer avec le feu. D'autant que la mission d'origine du droit du travail a depuis été oubliée

au profit d'un rôle qui n'a jamais été le sien : développer l'emploi.

«Depuis trente ans, nos gouvernants sont convaincus que [le droit du travail] est responsable du chômage et que, pour arriver à modifier la situation, il faut changer la loi, explique Antoine Lyon-Caen, auteur du livre *le Travail et la Loi* avec Robert Badinter. *On la surcharge de missions économiques et sociales. Et, bien sûr, à chaque fois, c'est un échec. D'où une perte de valeur symbolique de signification [du droit du travail].*»

Est-il trop rigide, au point de freiner l'emploi ?

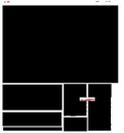
Un droit du travail qui freine le développement de l'emploi, c'est précisément la position du patronat et, désormais, du gouvernement. «Dans les grandes entreprises, ce n'est pas le cas, assure Jean Néret, professeur en droit à Paris-XII Créteil et avocat en faveur de la partie patronale. Mais pour les PME, si, c'est même accablant. Les prud'hommes, notamment, sont devenus une loterie, qui font vivre les petits patrons sous la menace permanente d'une condamnation. Et certains jugements ont conduit des petites entreprises à déposer le bilan. Il faut faire en sorte que le droit du travail ne soit plus un épouvantail pour eux, car c'est assez paralysant, et ça peut avoir, au final, un effet négatif sur l'emploi.» Un phénomène marginal, selon Dockes. «Ceux qui n'embauchent pas laissent le marché à ceux qui ont le courage de se développer», estime celui qui réfute tout lien entre droit du travail et chômage.

Selon l'ODCE, en effet, le lien entre législation et emploi est loin d'être évident. Et reflète surtout un choix de société. Forte d'un taux de 5% de chômage, l'Allemagne est ainsi, et contrairement aux idées reçues, l'un des pays de l'UE qui protège le mieux ses salariés permanents. Avec, dans cette catégorie, un indice de protection (défini par l'OCDE) de 2,98 – l'un des plus élevés –, contre 2,82 pour la France (10% de chômeurs

ou 2,28 pour l'Espagne (23% de chômage). En revanche, l'Allemagne a un indice de protection très bas (1,75) pour les travailleurs temporaires tandis que la France affiche un indice de 3,75. Faut-il néanmoins baisser le niveau de protection des salariés ? «Attention, cela fait déjà trente ans que le code est revu régulièrement à la baisse pour les salariés, prévient Dockes. On a même atteint des points tellement bas dans certains secteurs comme la flexibilité du temps de travail ou les CDD qu'on est désormais régulièrement condamnés par les juridictions européennes. Et, pourtant, les critères sont loin d'être élevés...»

Est-il devenu trop complexe ?

Peu néfaste pour l'emploi, mais néanmoins complexe : c'est la thèse défendue par Lyon-Caen et Badinter qui évoquent un texte perçu comme «une forêt trop obscure et hostile pour qu'on s'y aventure». Premières victimes de ce droit «atteint d'obésité» : les salariés et les petits entrepreneurs qui «peinent à en avoir l'intelligence et la compréhension». Le droit du travail devient alors une affaire de praticiens, estiment les adeptes de sa nécessaire simplification. D'où la proposition des deux auteurs de lui rendre «clarté et crédibilité» en le réduisant à 50 grands principes de base. Les détracteurs du livre dénoncent, eux, un glissement dangereux : du simple élagage, jugé tout juste utile par certains, l'ouvrage flirte avec une remise en cause plus radicale des droits effectifs des salariés. «Certes des allègements s'imposent», reconnaît Jacques Le Goff, professeur émérite de droit. Notamment avec le volet sur la durée du travail, qui regrouperait pas moins de 200 articles. Ou encore la question du temps partiel. Mais la proposition de Badinter et Lyon-Caen, jugée trop radicale, risque d'aboutir à «un droit du travail totalement ramolli». Et, au final, plus compliqué, puisqu'elle renforcerait la jurisprudence. D'autant que



cette complexité est due au patronat, qui n'a cessé d'exiger «des exceptions à la règle, dans le but de la vider d'une partie de sa substance», selon Emmanuel Dockes. Même s'il faut nuancer sa complexité: «Le droit fiscal, le droit commercial ou celui de l'immobilier le sont tout autant. Ce n'est pas spécifique au droit du travail.» Que faire alors? «Inventer un nouveau droit, délesté de ses multiples dérogations.» Car l'actuel ne pourra pas, selon lui, être simplifié à droit constant.

Faut-il aller vers davantage de négociation collective?

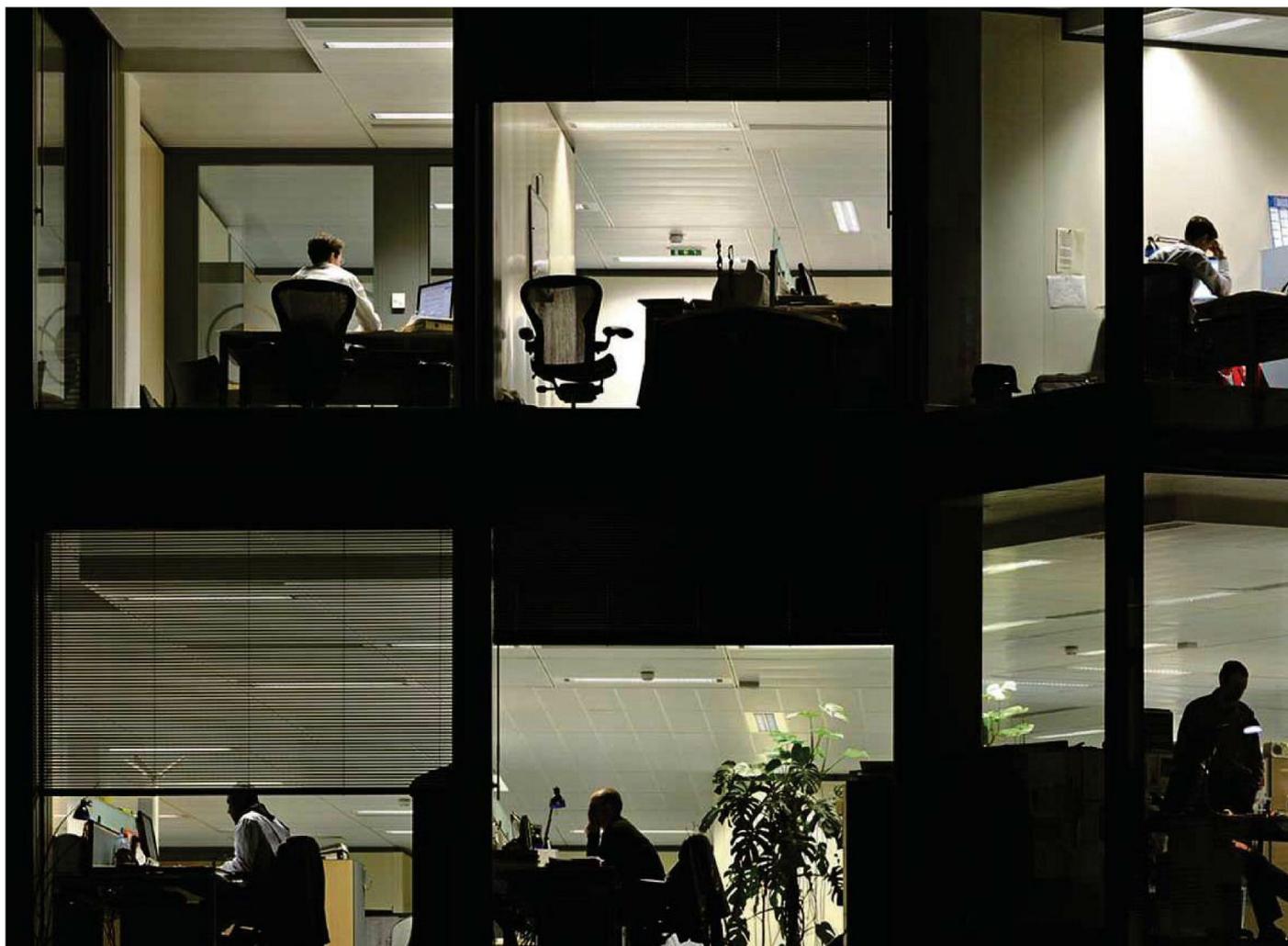
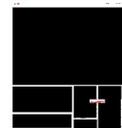
C'est la nouvelle marotte du Premier ministre, qui l'a remise sur la table dimanche: «Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail [...] par des négociations au plus près de leurs besoins.» Ces orientations devraient être reprises par le rapport Combexelle, remis dans les prochains jours, chargé de proposer

des pistes d'«élargissement de la place de l'accord collectif dans notre droit du travail». Le but: donner davantage de «souplesse» aux entreprises et garantir des droits «plus assurés» grâce à un «dialogue social redynamisé», selon Valls. Un jeu à sommes égales, selon Jean Néret: «Il faut trouver des concessions réciproques. Mais chaque fois qu'il y a accord, je constate que cela ne met pas en péril les salariés.» Pas si sûr, selon Le Goff, pour qui la proposition, «séduisante en théorie, peut s'avérer calamiteuse en pratique». Le risque: un éclatement du droit. «Cela voudrait dire que dans chaque entreprise, un inspecteur du travail devrait demander quel droit s'y applique.»

Le patronat, de son côté, pourrait en sortir comme le grand gagnant. «Il a tout intérêt à ce que la norme soit fixée au plus près de sa zone de puissance, c'est-à-dire l'entreprise, là où la menace sur l'emploi est directe», ajoute Emmanuel Dockes. Or la logique, poussée jusqu'au bout de ce discours sur le particularisme,

c'est de parvenir, in fine, à négocier au niveau du contrat de travail lui-même. Avec un déséquilibre encore plus important en défaveur du salarié.»

Pour que les accords d'entreprise soit profitables aux employés, un rapport de force équilibré est donc nécessaire, notamment au sein des PME. «Sauf qu'il n'existe pas», s'inquiète Le Goff. C'est pourquoi une articulation entre accord de branche et d'entreprise est nécessaire. Rappelons que, dans le privé, 5% des salariés sont syndiqués, et que la France compte 85% de TPE.» Sans oublier les nouvelles catégories de travailleurs – autoentrepreneurs, indépendants, salariés en portage ou avec une activité intermittente –, plus précaires, qu'il va falloir protéger sans pour autant tirer vers le bas le niveau de protection des salariés «classiques». C'est même le grand défi du droit du travail de demain: s'adapter aux nouvelles modalités du travail, celles issues notamment de l'économie numérique – ubérisée. ◆



**Le code du
travail a été
créé au début
du XX^e siècle
pour protéger
les salariés.**

PHOTO JEAN-PIERRE
ATTAL. PLAINPICTURE



Raboter le Code du travail, un vrai chantier

Le patronat veut le réformer « d'ici Noël », le gouvernement s'y prépare depuis des mois, les syndicats se cabrent: la bataille du Code du travail aura bien lieu, au nom de l'emploi, bien sûr.

Le nom de Robert Badinter sifflé par des militants socialistes... Cette scène peu banale a eu pour théâtre l'université d'été de La Rochelle. Et pour principal acteur Manuel Valls, qui venait de citer la dernière œuvre de la figure tutélaire de la gauche : un petit livre plutôt mal fichu, cosigné par Antoine Lyon-Caen, « Le travail et la loi » (Fayard), qui dénonce un Code du travail « obèse », créateur de chômage par sa complexité... « Insiders » contre « outsiders » Le livre fait scandale à gauche quand Manuel Valls, après le président du Medef, s'en empare pour justifier les réformes du marché du travail. « Le gouvernement qui réglera ce problème entrera dans l'histoire », déclare Pierre Gattaz devant son université d'été, souhaitant que le Code soit réformé « d'ici Noël ». L'argumentaire est connu : l'excès de barrières dressées dans le Code dissuaderait les entreprises d'embaucher. En résulterait un marché du travail coupé en deux : les bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), « surprotégés », et les autres, en précarité. « Insiders » contre « outsiders », traduit le ministre de l'Économie Emmanuel Macron. Un argumentaire également repris dans « Réformer le droit du travail », livre publié ce matin par Jacques Barthélémy et Gilbert Cette, ancien conseiller du candidat Hollande, avec la Fondation Terra Nova, proche du PS... Pas de contrat unique C'est dire que François Hollande ne réfute pas cette logique : il en a revendiqué « l'audace » le 14 juillet, mais il veut avancer sans braquer. Il a déjà impulsé la loi sur la sécurisation de l'emploi, qui donne plus de souplesse aux entreprises contre plus de protection aux salariés. Il a imposé aux socialistes les dérogations au travail dominical dans la loi Macron 1. Il a simplifié les instances de représentation du personnel avec la loi Rebsamen. Il a en revanche écarté le projet de « contrat unique », qui aurait supprimé la distinction entre CDI et CDD. L'étape suivante ? Le rapport très attendu de Jean-Denis Combexelle sur la négociation d'entreprise, et à la fin de l'année la loi Macron, qui prendra appui sur la révolution numérique pour déverrouiller d'autres sujets du Code. Berger (CFDT) : « Faux débat » La démarche échauffe la gauche du PS, Martine Aubry et les frondeurs, braqués contre cette « dérive social-libérale » (Christian Paul), et plus encore bien sûr le Front de Gauche. Les syndicats sont partagés entre une hostilité franche (CGT, FO...) et une attente inquiète: Laurent Berger (CFDT) répète que l'épaisseur du Code du travail est « un faux débat », et préfère regarder « la façon dont, dans les entreprises, on fait de la régulation ». Il a peut-être raison. Mais on n'évitera pas la bataille du Code du travail, devenu le symbole de la réforme à mener – ou à contrer.



Code du travail : jusqu'où ira la réforme Valls ?



C'est « LE » sujet social de la rentrée, voire même celui de la dernière partie du quinquennat de François Hollande : la réforme du droit de la négociation collective. Manuel Valls a à maintes reprises - notamment lors de la dernière université des socialistes à La Rochelle ce qui lui a valu quelques sifflets - évoqué son souhait de réformer le Code du travail afin de le « simplifier » et de l'alléger.

Pour ce faire, le Premier ministre a sa petite idée. Il veut accorder davantage de place et donner plus de force aux accords d'entreprise majoritaires, afin de faire mieux « coller » le droit du travail aux réalités du terrain vécues par chaque entreprise et, surtout, alléger la partie législative et réglementaire du Code du travail... Afin de se rendre compte de la faisabilité de cette petite révolution, le Premier ministre a d'ailleurs commandé un rapport à une commission présidée par le Conseiller d'Etat Jean-Denis Combexelle qui doit rendre ses conclusions dans quelques jours. Mais le thème des accords d'entreprise est tellement « populaire » dans les milieux des juristes et des économistes que d'autres travaux sont également attendus. Ainsi, jeudi 3 septembre, Au nom de la Fondation Terra Nova, l'économiste Gilbert Cette et l'avocat Jacques Barthélémy présenteront leurs propres recommandations pour encourager la conclusion d'accords d'entreprise. Cela fait plusieurs années que ces deux personnalités « planchent » sur le sujet ».

Privilégier les accords d'entreprises aux dépens de la loi...

L'Institut Montaigne, un think tank d'obédience libérale, doit aussi livrer ses propositions sur ce thème d'ici la fin de la semaine. Le quotidien L'Opinion (daté du 1er septembre) s'est déjà procuré

les premières conclusions de ce rapport. A première vue, elles ne semblent pas profondément diverger des suggestions avancées dès début 2015 par Capstan Avocats, le plus gros cabinet français d'avocats en droit du travail pour les entreprises (200 avocats), qui avait alors publié un « Manifeste pour l'emploi » dans lequel il préconisait ni plus ni moins de faire prévaloir l'accord d'entreprise sur toutes les autres normes, y compris le contrat de travail. Dans ce schéma, la loi ne serait plus productive de norme qu'à titre subsidiaire. En d'autres termes, ce n'est qu'à défaut d'un accord d'entreprise, voire d'un accord de branche, que la loi s'appliquerait. Elle serait donc simplement supplétive. Et ceci serait possible sur tous les sujets relevant du droit du travail (durée du travail, organisation du travail, représentation du personnel, etc., à l'exception des règles relevant de l'ordre public (règle touchant à la sécurité, salaire minimum, etc.). L'Institut Montaigne va dans le même sens en suggérant d'inscrire dans la constitution « l'accord collectif comme une norme à part entière ».

... où l'inversion de la hiérarchie des normes

A défaut de connaître encore le contenu exact du rapport Combrexelle, il apparaît qu'un élément pourrait être commun aux divers travaux de l'Institut Montaigne, du duo Cette/Barthélémy et du cabinet Capstan : les trois préconisent une inversion de la hiérarchie des normes en faisant donc primer l'accord d'entreprises sur la loi... et sur le contrat de travail. Jusqu'ici globalement, plus une norme en droit du travail est proche du salarié, plus elle doit être favorable au salarié. En d'autres termes, le contrat de travail doit être « mieux disant » que l'accord d'entreprise qui lui-même doit être plus favorable au salarié qu'un accord de branche qui lui-même, enfin, doit être plus avantageux que la loi.

Ce bel édifice serait remis en cause dans les suggestions avancées par les divers protagonistes : c'est l'accord d'entreprise, dès lors qu'il a été conclu par un ou des syndicats majoritaire(s) - c'est-à-dire ayant obtenu au moins 50% des votes lors des élections professionnelles - qui prédominerait sur tout, même s'il est moins favorable que la loi. Il s'agit là d'une forte demande du patronat afin de faire coller le droit du travail à la réalité vécue par les entreprises.

Le code du travail, depuis 1982, a déjà progressivement admis la possibilité de conclure des accords d'entreprise dérogatoires à la loi. En 2004, une loi est même venue permettre sur un certain nombre de thèmes (indemnité de fin de CDD, dérogation à la durée du travail, travail à temps partiel, taux de majoration des heures supplémentaires, etc.) des dérogations au niveau de l'entreprise alors qu'elles n'étaient jusqu'alors possibles que par des accords de branche.

Mais ce que souhaitent maintenant les thuriféraires du « tout accord d'entreprise », c'est que l'accord dérogatoire d'entreprise soit de droit. En d'autres termes, ils récusent que ce soit la loi qui accorde la dérogation : tout ou presque doit pouvoir être négocié librement au niveau de l'entreprise.

Une proposition politiquement très risquée

Ce serait une véritable révolution dont des syndicats comme FO et la CGT ne veulent absolument pas entendre parler. Ces organisations ont trop conscience du fait que la mauvaise conjoncture économique pousserait des syndicats à conclure des accords défavorables, sous la pression d'un chantage à l'emploi. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils s'étaient opposés à la possibilité offerte par l'accord national interprofessionnel (ANI) sur l'emploi du 11 janvier 2013 de conclure des accords de « maintien de l'emploi » - disposition d'ailleurs assouplie par la toute récente loi Macron - permettant d'augmenter la durée du temps de travail et/ou de baisser les rémunérations en échange d'un renoncement de l'employeur à licencier pendant une période donnée.

Les « frondeurs » du PS sont aussi vent debout devant une telle hypothèse de réforme. Manuel Valls le sait bien. Aussi, tout à sa volonté de simplifier le droit du travail, il va devoir agir avec tact. Les conclusions du rapport Combrexelle seront examinées à la loupe par l'Elysée. Celles qui seront retenues seront ensuite mises sur la table de la prochaine conférence sociale qui réunira gouvernement et organisations patronales et syndicales les 18 et 19 octobre. Puis les partenaires sociaux seront appelés à négocier sur le sujet.

En cas d'échec de la négociation, le gouvernement reprendra la main et pourra légiférer, à l'instar de ce qui s'était passé lors de la négociation avortée sur les seuils sociaux et la représentation du

personnel dans l'entreprise en janvier dernier. Mais l'année 2016 sera alors bien avancée. Les élections régionales de décembre 2015 qui s'annoncent très difficiles pour le PS seront passées et la présidentielle de mai 2017 sera en ligne de mire. Or, ce n'est pas avec un sujet pareil que le gouvernement pourra rassembler toute la gauche et les écologistes. Manuel Valls risque même de devoir recourir une nouvelle fois à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter « de force » le texte de loi. Il n'est pas certain que ce soit du plus bel effet. Alors, Manuel Valls devra-t-il renoncer à sa volonté de réformer le droit du travail ? Ce n'est pas certain, mais il devra en revanche mettre de l'eau dans son vin. A défaut d'instituer une inversion pure et simple de la hiérarchie des normes, il pourrait se contenter d'ouvrir encore davantage le champ des accords dérogatoires possibles.

POLITIQUE

Faut-il raboter le Code du travail?

Le patronat veut le réformer «d'ici Noël», le gouvernement s'y prépare depuis des mois, les syndicats se cabrent: la bataille du Code du travail aura bien lieu, au nom de l'emploi, bien sûr.

Le nom de Robert Badinter sifflé par des militants socialistes Cette scène peu banale a eu pour théâtre l'université d'été de La Rochelle. Et pour principal acteur Manuel Valls, qui venait de citer la dernière œuvre de la figure tutélaire de la gauche : un petit livre plutôt mal fichu, cosigné par Antoine Lyon-Caen, Le travail et la loi (Fayard), qui dénonce un Code du travail « obèse », créateur de chômage par sa complexité



Négociations sur la sécurisation de l'emploi, le 11 janvier 2013, au Medef.
 Photo Bertrand Guay

« **Insiders** »

contre « **outsiders** »

Le livre fait scandale à gauche quand Manuel Valls, après le président du Medef, s'en empare pour justifier les réformes du marché du travail. « Le gouvernement qui réglera ce problème entrera dans l'histoire », déclare Pierre Gattaz devant son université d'été, souhaitant que le Code soit réformé

« d'ici Noël ».

L'argumentaire est connu : l'excès de barrières dressées dans le Code dissuaderait les entreprises d'embaucher. En résulterait un marché du travail coupé en deux : les bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), « surprotégés », et les autres, en précarité.

« Insiders » contre « outsiders », traduit le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron.

Un argumentaire également repris dans Réformer le droit du travail, livre publié ce matin par Jacques Barthélémy et Gilbert Cette, ancien conseiller du candidat Hollande, avec la Fondation Terra Nova, proche du PSC'est dire que François Hollande ne réfute pas cette logique : il en a revendiqué « l'audace » le 14 juillet, mais il veut avancer sans braquer. Il a déjà impulsé la loi sur la sécurisation de l'emploi, qui donne plus de souplesse aux entreprises contre plus de protection aux salariés. Il a imposé aux socialistes les dérogations au travail dominical dans la loi Macron I. Il a simplifié les instances de représentation du personnel avec la loi Rebsamen. Il a en revanche écarté le projet de « contrat unique », qui aurait supprimé la distinction entre CDI et CDD.

L'étape suivante? Le rapport très attendu de Jean-Denis Combrexelle

sur la négociation d'entreprise, et à la fin de l'année, la loi Macron, qui prendra appui sur la révolution numérique pour déverrouiller d'autres sujets du Code.

Berger (CFDT) :

« **Faux débat** »

La démarche échauffe la gauche du PS, Martine Aubry et les frondeurs, braqués contre cette « dérive social-libérale » (Christian Paul), et plus encore bien sûr le Front de Gauche.

Les syndicats sont partagés entre une hostilité franche (CGT, FO) et une attente inquiète : Laurent Berger (CFDT) répète que l'épaisseur du Code du travail est « un faux débat », et préfère regarder « la façon dont, dans les entreprises, on fait de la régulation ». Il a peut-être raison. Mais on n'évitera pas la bataille du Code du travail, devenu le symbole de la réforme à mener - ou à contrer.

Francis Brochet ■



Le Code du travail raboté ?



Le patronat veut le réformer « d'ici Noël », le gouvernement s'y prépare depuis des mois, les syndicats se cabrent : la bataille du Code du travail aura bien lieu, au nom de l'emploi, bien sûr.

Le nom de Robert Badinter sifflé par des militants socialistes... Cette scène peu banale a eu pour théâtre l'université d'été de La Rochelle. Et pour principal acteur Manuel Valls, qui venait de citer la dernière œuvre de la figure tutélaire de la gauche : un petit livre plutôt mal fichu, cosigné par Antoine Lyon-Caen, « Le travail et la loi » (Fayard), qui dénonce un Code du travail « obèse », créateur de chômage par sa complexité...

« Insiders » contre « outsiders »

Le livre fait scandale à gauche quand Manuel Valls, après le président du Medef, s'en empare pour justifier les réformes du marché du travail. « Le gouvernement qui réglera ce problème entrera dans l'histoire », déclare Pierre Gattaz devant son université d'été, souhaitant que le Code soit réformé « d'ici Noël ». L'argumentaire est connu : l'excès de barrières dressées dans le Code dissuaderait les entreprises d'embaucher. En résulterait un marché du travail coupé en deux : les bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), « surprotégés », et les autres, en précarité. « Insiders » contre « outsiders », traduit le ministre de l'Économie Emmanuel Macron. Un argumentaire également repris dans « Réformer le droit du travail », livre publié ce matin par Jacques Barthélémy et Gilbert Cette, ancien conseiller du candidat Hollande, avec la Fondation Terra Nova, proche du PS...

C'est dire que François Hollande ne réfute pas cette logique : il en a revendiqué « l'audace » le 14 juillet, mais il veut avancer sans braquer. Il a déjà impulsé la loi sur la sécurisation de l'emploi, qui donne plus de souplesse aux entreprises contre plus de protection aux salariés. Il a imposé aux socialistes les dérogations au travail dominical dans la loi Macron 1. Il a simplifié les instances de représentation du personnel avec la loi Rebsamen. Il a en revanche écarté le projet de « contrat unique », qui aurait supprimé la distinction entre CDI et CDD.

L'étape suivante ? Le rapport très attendu de Jean-Denis Combrexelle sur la négociation d'entreprise, et à la fin de l'année la loi Macron, qui prendra appui sur la révolution numérique pour déverrouiller d'autres sujets du Code du travail.

Berger (CFDT) : « Faux débat »

La démarche échauffe la gauche du PS, Martine Aubry et les frondeurs, braqués contre cette « dérive social-libérale » (Christian Paul), et plus encore bien sûr le Front de Gauche. Les syndicats sont partagés entre une hostilité franche (CGT, FO...) et une attente inquiète : Laurent Berger (CFDT) répète que l'épaisseur du Code du travail est « un faux débat », et préfère regarder « la façon dont, dans les entreprises, on fait de la régulation ». Il a peut-être raison. Mais on n'évitera pas la bataille du Code du travail, devenu le symbole de la réforme à mener – ou à contrer.



Emploi : comment raboter le Code du travail ?



Le nom de Robert Badinter sifflé par des militants socialistes... Cette scène peu banale a eu pour théâtre l'université d'été de La Rochelle. Et pour principal acteur Manuel Valls, qui venait de citer la dernière œuvre de la figure tutélaire de la gauche : un petit livre plutôt mal fichu, cosigné par Antoine Lyon-Caen, « Le travail et la loi » (Fayard), qui dénonce un Code du travail « obèse », créateur de chômage par sa complexité...

« Insiders » contre « outsiders »

Le livre fait scandale à gauche quand Manuel Valls, après le président du Medef, s'en empare pour justifier les réformes du marché du travail. « Le gouvernement qui réglera ce problème entrera dans l'histoire », déclare Pierre Gattaz devant son université d'été, souhaitant que le Code soit réformé « d'ici Noël ».

L'argumentaire est connu : l'excès de barrières dressées dans le Code dissuaderait les entreprises d'embaucher. En résulterait un marché du travail coupé en deux : les bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), « surprotégés », et les autres, en précarité. « Insiders » contre « outsiders », traduit le ministre de l'Économie Emmanuel Macron. Un argumentaire également repris dans « Réformer le droit du travail », livre publié ce matin par Jacques Barthélémy et Gilbert Cette, ancien conseiller du candidat Hollande, avec la Fondation Terra Nova, proche du PS.

Pas de contrat unique

C'est dire que François Hollande ne réfute pas cette logique : il en a revendiqué « l'audace » le 14 juillet, mais il veut avancer sans braquer. Il a déjà impulsé la loi sur la sécurisation de l'emploi, qui donne plus de souplesse aux entreprises contre plus de protection aux salariés. Il a imposé aux socialistes les dérogations au travail dominical dans la loi Macron 1. Il a simplifié les instances de représentation du personnel avec la loi Rebsamen. Il a en revanche écarté le projet de « contrat unique », qui aurait supprimé la distinction entre CDI et CDD.

L'étape suivante ? Le rapport très attendu de Jean-Denis Combrexelle sur la négociation d'entreprise, et à la fin de l'année la loi Macron, qui prendra appui sur la révolution numérique pour déverrouiller d'autres sujets du Code.

Berger (CFDT) : « Faux débat »

La démarche échauffe la gauche du PS, Martine Aubry et les frondeurs, braqués contre cette « dérive social-libérale » (Christian Paul), et plus encore bien sûr le Front de Gauche. Les syndicats sont partagés entre une hostilité franche (CGT, FO...) et une attente inquiète : Laurent Berger

(CFDT) répète que l'épaisseur du Code du travail est « un faux débat », et préfère regarder « la façon dont, dans les entreprises, on fait de la régulation ». Il a peut-être raison. Mais on n'évitera pas la bataille du Code du travail, devenu le symbole de la réforme à mener – ou à contrer.



Comment lutter contre l'illettrisme ?

Selon l'OCDE, 7% des Français (2,5 millions de personnes) sont concernés par l'illettrisme. **France Stratégie**, le think tank du gouvernement dédié à la prospective, formule une série de propositions pour résorber le fléau.



Ce sont des chiffres qui font froid dans le dos. Selon l'enquête Information et vie quotidienne conduite par l'Insee en partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) en 2011, 2,5 millions de personnes entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France, soit 7 % de la population, étaient en situation d'illettrisme en 2011 sur le territoire métropolitain. Plus précisément, 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans avaient un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres.

" Seuls 7,7 % des adultes français (âgés de 16 à 65 ans) se situent aux deux niveaux les plus élevés de compétence en littératie (niveaux 4 et 5) et 34 % au niveau 3, contre respectivement 11,8 % et 38,2 %, en moyenne, dans les pays de l'OCDE participants. De façon similaire, seuls 8,3 % des Français (âgés de 16 à 65 ans) se situent aux deux niveaux les plus élevés de compétence en numératie (niveaux 4 et 5) et 29 % au niveau 3, ce qui place également la France assez loin derrière la moyenne (de respectivement 12,4 % et 34,4 %) ", poursuit l'OCDE.

Selon l'organisation sise au Château de la Muette, à Paris, la littératie est " l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités ". La numératie correspond à la capacité d'une personne de comprendre et d'utiliser des données mathématiques à l'école, au travail et dans la vie de tous les jours.

La France est en retard

Ces statistiques éclairent d'un nouveau jour les débats liés à l'apprentissage en milieu scolaire, la formation continue, la formation professionnelle et l'accès au marché du travail...

" De manière générale, le niveau moyen des adultes français en lecture et en calcul est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. La part des adultes dotés d'un niveau faible de maîtrise des compétences en lecture est en France quatre fois plus élevée qu'au Japon et deux fois plus qu'en Finlande. Ce constat sévère est préoccupant ", estime **France Stratégie**, le think tank du gouvernement dédié à la prospective, qui, dans une note, formule une série de propositions pour résorber le fléau qui touche 740.000 adultes - majoritairement les anciennes générations - et réduire le taux de personnes illettrées à 3,5% de la population d'ici à dix ans.

Cibler les jeunes et les anciennes générations

Renforcer la détection est jugé prioritaire. " L'ensemble des parties prenantes doivent s'impliquer dans le processus de détection : managers, partenaires sociaux, branches professionnelles ", estime **France Stratégie** qui compte sur les politiques actuelles d'individualisation des droits à la formation, notamment à travers le compte personnel de formation (CPF) afin que soient mises en place des dotations spécifiques pour les personnes en situation d'illettrisme afin d'assurer un socle minimum de compétences de base pour tous. " Ce droit viserait un objectif de réduction drastique sur dix ans du nombre de personnes en situation d'illettrisme en octroyant une dotation en heures de formations, spécifiquement adaptées à l'acquisition des compétences génériques, sur la base de 150 heures, soit environ 2.000 euros ", propose **France Stratégie** qui fonde aussi beaucoup d'espoirs sur le développement du conseil en évolution professionnelle (CEP) pour renforcer la détection et la prise en charge des actifs en situation d'illettrisme, afin de les encourager à mobiliser leurs droits à la formation. Pour mémoire, le CEP est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à tout salarié "souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, élaborer et formaliser un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...). Il est assuré par des conseillers de certains organismes", explique l'administration.

Les jeunes ne sont pas épargnés. Selon les données issues de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) - qui a remplacé en 2011 la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) -, 31.000 jeunes sont repérés chaque année comme étant en situation d'illettrisme. Le think tank mise sur cette journée pour continuer à détecter les personnes en difficultés et orienter les parcours individuels pour, le cas échéant, accorder une dotation aux jeunes identifiés. La mise en place d'actions éducatives familiales sont également suggérées pour prendre en charge les parents dont les enfants font leur entrée à l'école et qui désirent les suivre et les aider dans leurs parcours d'apprentissage.

Un coût relativement modeste

Cette politique a un coût. Actuellement, 160 millions d'euros sont consacrés chaque année à la lutte contre l'illettrisme. Selon **France Stratégie**, il faudrait déboursier 50 millions d'euros supplémentaires chaque année pour atteindre l'objectif fixé. " Cette augmentation d'environ 50 millions d'euros par an, n'implique pas nécessairement une dépense budgétaire supplémentaire ; elle pourra être principalement couverte par les fonds mutualisés de la formation professionnelle, notamment via le financement dédié au compte personnel de formation ", avance **France Stratégie**.



Comment lutter contre l'illettrisme ?

•
Selon l'OCDE, 7% des Français (2,5 millions de personnes) sont concernés par l'illettrisme. **France Stratégie**, le think tank du gouvernement dédié à la prospective, formule une série de propositions pour résorber le fléau.

Ce sont des chiffres qui font froid dans le dos. Selon l'enquête PIAAC sur l'évaluation des compétences des adultes réalisée par l'OCDE publiée en 2013, 2,5 millions de personnes entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France, soit 7 % de la population, étaient en situation d'illettrisme en 2011 sur le territoire métropolitain. Plus précisément, 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans avaient un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres.

" Seuls 7,7 % des adultes français (âgés de 16 à 65...



FRANCE

COMMENT LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME ?

FABIEN PILIU



Selon l'OCDE, 7% des Français (2,5 millions de personnes) sont concernés par l'illettrisme. France Stratégie, le think tank du gouvernement dédié à la prospective, formule une série de propositions pour résorber le fléau.

Ce sont des chiffres qui font froid dans le dos. Selon l'enquête Information et vie quotidienne conduite par l'Insee en partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) en 2011, 2,5 millions de personnes entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France, soit 7 % de la population, étaient en situation d'illettrisme en 2011 sur le territoire métropolitain. Plus précisément, 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans avaient un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres.

" Seuls 7,7 % des adultes français (âgés de 16 à 65 ans) se situent aux deux niveaux les plus élevés de compétence en littératie (niveaux 4 et 5) et 34 % au niveau 3, contre respectivement 11,8 % et 38,2 %, en moyenne, dans les pays de l'OCDE participants. De façon similaire, seuls 8,3 % des Français (âgés de 16 à 65 ans) se situent aux deux niveaux les plus élevés de compétence en numératie (niveaux 4 et 5) et 29 % au niveau 3, ce qui place également la France assez loin derrière la moyenne (de respectivement 12,4 % et 34,4 %) ", poursuit l'OCDE.



Selon l'organisation sise au Château de la Muette, à Paris, la littératie est " *l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités* ". La numératie correspond à la capacité d'une personne de comprendre et d'utiliser des données mathématiques à l'école, au travail et dans la vie de tous les jours.

LA FRANCE EST EN RETARD

Ces statistiques éclairent d'un nouveau jour les débats liés à l'apprentissage en milieu scolaire, la formation continue, la formation professionnelle et l'accès au marché du travail...

" *De manière générale, le niveau moyen des adultes français en lecture et en calcul est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. La part des adultes dotés d'un niveau faible de maîtrise des compétences en lecture est en France quatre fois plus élevée qu'au Japon et deux fois plus qu'en Finlande. Ce constat sévère est préoccupant* ", estime [France Stratégie](#), le think tank du gouvernement dédié à la prospective, qui, dans une note, formule une série de propositions pour résorber le fléau qui touche 740.000 adultes - majoritairement les anciennes générations - et réduire le taux de personnes illettrées à 3,5% de la population d'ici à dix ans.

CIBLER LES JEUNES ET LES ANCIENNES GÉNÉRATIONS

Renforcer la détection est jugé prioritaire. " *L'ensemble des parties prenantes doivent s'impliquer dans le processus de détection : managers, partenaires sociaux, branches professionnelles* ", estime [France Stratégie](#) qui compte sur les politiques actuelles d'individualisation des droits à la formation, notamment à travers le compte personnel de formation (CPF) afin que soient mises en place des dotations spécifiques pour les personnes en situation d'illettrisme afin d'assurer un socle minimum de compétences de base pour tous. " *Ce droit viserait un objectif de réduction drastique sur dix ans du nombre de personnes en situation d'illettrisme en octroyant une dotation en heures de formations, spécifiquement adaptées à l'acquisition des compétences génériques, sur la base de 150 heures, soit environ 2.000 euros* ", propose [France Stratégie](#) qui fonde aussi beaucoup d'espoirs sur le développement du conseil en évolution professionnelle (CEP) pour renforcer la détection et la prise en charge des actifs en situation d'illettrisme, afin de les encourager à mobiliser leurs droits à la formation. Pour mémoire, [le CEP est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à tout salarié](#) "souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, élaborer et formaliser un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...). Il est assuré par des conseillers de certains organismes", explique l'administration.



Les jeunes ne sont pas épargnés. Selon les données issues de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) - qui a remplacé en 2011 la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) -, 31.000 jeunes sont repérés chaque année comme étant en situation d'illettrisme. Le think tank mise sur cette journée pour continuer à détecter les personnes en difficultés et orienter les parcours individuels pour, le cas échéant, accorder une dotation aux jeunes identifiés. La mise en place d'actions éducatives familiales sont également suggérées pour prendre en charge les parents dont les enfants font leur entrée à l'école et qui désirent les suivre et les aider dans leurs parcours d'apprentissage.

UN COÛT RELATIVEMENT MODESTE

Cette politique a un coût. Actuellement, 160 millions d'euros sont consacrés chaque année à la lutte contre l'illettrisme. Selon [France Stratégie](#), il faudrait déboursier 50 millions d'euros supplémentaires chaque année pour atteindre l'objectif fixé. " *Cette augmentation d'environ 50 millions d'euros par an, n'implique pas nécessairement une dépense budgétaire supplémentaire ; elle pourra être principalement couverte par les fonds mutualisés de la formation professionnelle, notamment via le financement dédié au compte personnel de formation* ", avance [France Stratégie](#).



Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social



France Stratégie préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion des adultes en situation d'illettrisme à l'horizon de dix ans, soit de ramener le taux de 7 % à 3,5 % de la population.

En 2011, 2,5 millions d'individus entre 18 et 65 ans en France métropolitaine et ayant été scolarisés en France sont en situation d'illettrisme. Le niveau moyen des adultes en lecture et en calcul est même parmi les plus faibles des pays de l'OCDE : 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres, selon l'enquête PIAAC de l'OCDE, publiée en 2013.

Ces mauvais résultats peuvent s'expliquer.

- Si les jeunes générations sont de mieux en mieux formés, une personne en situation d'illettrisme sur deux a plus de 45 ans.
- Au-delà de ce « stock » d'adultes, chaque année 31 000 jeunes sont identifiés comme ayant des difficultés graves dans la maîtrise des compétences de base, lors des Journées Défense et Citoyenneté.
- La formation professionnelle continue, qui a un fort impact sur l'entretien des compétences et l'acquisition de nouvelles, ne s'adresse pas à tout le monde. Les inégalités d'accès sont importantes. En 2012, par exemple, 68 % des cadres y ont eu recours contre seulement 37 % des ouvriers. Le niveau de diplôme, l'âge, l'origine sociale, le statut sur le marché du travail, le secteur d'activité constitue des facteurs discriminants.

Pourtant, la maîtrise des compétences de base est un enjeu social essentiel.

Les individus possédant un faible niveau en lecture ont davantage de risques d'être en mauvaise santé. L'engagement dans le cadre public et collectif (associations, bénévolat) est aussi plus fort pour les individus qui maîtrisent les compétences de base.

D'un point de vue économique, plus la part des adultes possédant les compétences de base est élevée dans un pays donné, plus le revenu par habitant est important. De plus, les individus qui ont un fort degré de maîtrise des compétences de base ont davantage de chance d'être en emploi et d'obtenir une rémunération élevée. Enfin, la maîtrise des compétences de base est nécessaire face à processus de la polarisation des qualifications observé dans nos économies avancées : les individus qui les maîtrisent s'adaptent plus facilement aux nouvelles compétences requises.

France Stratégie propose de travailler pour diviser par deux la proportion des adultes en situation d'illettrisme à l'horizon de dix ans, soit de ramener le taux de 7 % à 3,5 % de la population. Dans un contexte de faible accès à la formation, de l'allongement de la vie professionnelle et

d'intensification des changements technologiques, il est nécessaire de cibler les seniors tout autant que les jeunes. 50 millions d'euros supplémentaires, soit un budget total de 210 millions d'euros, seraient nécessaires pour remplir cet objectif. Concrètement, des dotations spécifiques destinées à l'acquisition de ces compétences génériques doivent être proposées, notamment dans le cadre du compte personnel de formation.

La réalisation de cet objectif ne se fera que par la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'identifier et d'accompagner les personnes en situation d'illettrisme.

Chez les jeunes, la Journée Défense et Citoyenneté est importante : elle permet de mesurer le niveau d'illettrisme chez les jeunes et d'orienter les individus. Elle devra également permettre de proposer aux jeunes détectés un accompagnement spécifique.

Concernant les adultes, l'ensemble des parties prenantes doivent s'impliquer dans le processus de détection : managers, partenaires sociaux, branches professionnelles... Par ailleurs, des actions spécifiques, par secteurs, doivent être mises en place afin de renforcer le recours à la formation. Le BTP ou l'agriculture devraient être des secteurs prioritairement ciblés.

La réflexion autour de la mise en place du compte personnel d'activité devra intégrer cette dimension : il s'agit d'inciter les individus à mobiliser leur droit à la formation pour lutter contre leur situation d'illettrisme.



Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou



Ateliers d'écriture, rencontres, expositions et désormais un numéro vert : du 8 au 13 septembre, les journées nationales d'action contre l'illettrisme mobilisent autour de ce phénomène qui touche encore 2,5 millions de personnes en France pour montrer que des solutions existent.

Pour leur deuxième édition, ces Journées organisées sous la bannière de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) fédèrent plus de 200 manifestations dans tout le pays, avec l'idée de mettre en lumière les myriades d'initiatives locales qui existent et de « faire tomber ce tabou », explique Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI.

A cette occasion, un numéro vert – illettrisme info service (0800.11.10.35) – est lancé le 8 septembre afin d'orienter toutes les personnes en ayant besoin « vers les ressources locales » existant dans leur région.

En 2004, l'illettrisme concernait 3,1 millions de personnes ayant pourtant été scolarisées, soit 9% des adultes. Grâce à une mobilisation accrue, « on commence à résorber ce problème » mais il faut « poursuivre », souligne M. Fernandez. 7% des 18-65 ans sont encore aujourd'hui touchés. L'objectif affiché pour 2018 est de parvenir à une nouvelle baisse de deux points, soit 5%.

Grande cause nationale en 2013, l'illettrisme se définit par l'incapacité de maîtriser les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, comme lire une liste de courses, un programme télé ou prendre de l'argent dans un distributeur. C'est aussi un enjeu économique.

Dans une note qu'il vient de publier, **France Stratégie** souligne que lutter contre l'illettrisme est « un impératif économique et social ». L'organisme de réflexion et de recommandations au gouvernement, rattaché à Matignon, préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion d'adultes illettrés d'ici à 2025.

Pour cela, il faudrait consacrer chaque année 50 millions d'euros supplémentaires à ce problème, pour porter le financement annuel à 210 millions d'euros, estime **France Stratégie**, en évoquant notamment la situation des plus de 45 ans qui représentent plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme.

Parmi les manifestations annoncées à l'occasion de ces Journées 2015, un temps fort à Lyon avec une rencontre européenne le 10 septembre autour du développement des compétences clés au travail. Des entreprises viendront présenter « des actions exemplaires qui ont concerné plusieurs centaines de salariés dans les filières bois, construction ou textile », explique le directeur de l'ANLCI.

Expositions, ateliers lecture et écriture ou spectacles sont organisés dans différentes régions de France métropolitaine, mais aussi en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte. Le programme complet

peut être consulté sur le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr), un site dont la fréquentation a augmenté de 40% en un an, dans la foulée de la première édition en 2014.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés. ©2014 Agence France-Presse
Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos AFP) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, rediffusée, traduite, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions qui ne peuvent être exclus, ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.

Partagez l'article

Facebook Twitter Google+ Email Google Yahoo Blogger



Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou

Paris, 1 sept. 2015 (AFP) -

Ateliers d'écriture, rencontres, expositions et désormais un numéro vert : du 8 au 13 septembre, les journées nationales d'action contre l'illettrisme mobilisent autour de ce phénomène qui touche encore 2,5 millions de personnes en France pour montrer que des solutions existent.

Pour leur deuxième édition, ces Journées organisées sous la bannière de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) fédèrent plus de 200 manifestations dans tout le pays, avec l'idée de mettre en lumière les myriades d'initiatives locales qui existent et de "faire tomber ce tabou", explique Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI.

A cette occasion, un numéro vert - illettrisme info service (0800.11.10.35) - est lancé le 8 septembre afin d'orienter toutes les personnes en ayant besoin "vers les ressources locales" existant dans leur région.

En 2004, l'illettrisme concernait 3,1 millions de personnes ayant pourtant été scolarisées, soit 9% des adultes. Grâce à une mobilisation accrue, "on commence à résorber ce problème" mais il faut "poursuivre", souligne M. Fernandez. 7% des 18-65 ans sont encore aujourd'hui touchés. L'objectif affiché pour 2018 est de parvenir à une nouvelle baisse de deux points, soit 5%.

Grande cause nationale en 2013, l'illettrisme se définit par l'incapacité de maîtriser les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, comme lire une liste de courses, un programme télé ou prendre de l'argent dans un distributeur. C'est aussi un enjeu économique.

Dans une note qu'il vient de publier, France Stratégie souligne que lutter contre l'illettrisme est "un impératif économique et social". L'organisme de réflexion et de recommandations au gouvernement, rattaché à Matignon, préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion d'adultes illettrés d'ici à 2025.

Pour cela, il faudrait consacrer chaque année 50 millions d'euros supplémentaires à ce problème, pour porter le financement annuel à 210 millions d'euros, estime France Stratégie, en évoquant notamment la situation des plus de 45 ans qui représentent plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme.

Parmi les manifestations annoncées à l'occasion de ces Journées 2015, un temps fort à Lyon avec une rencontre européenne le 10 septembre autour du développement des compétences clés au travail. Des entreprises viendront présenter "des actions exemplaires qui ont concerné plusieurs centaines de salariés dans les filières bois, construction ou textile", explique le directeur de l'ANLCI.

Expositions, ateliers lecture et écriture ou spectacles sont organisés dans différentes régions de France métropolitaine, mais aussi en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte. Le programme complet peut être consulté sur le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr), un site dont la fréquentation a augmenté de 40% en un an, dans la foulée de la première édition en 2014.

sp/db/phc

Afp le 01 sept. 15 à 16 05.



Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou

Styles Par AFP, publié le 01/09/2015 à 17:29, mis à jour à 17:29



Paris - Ateliers d'écriture, rencontres, expositions et désormais un numéro vert : du 8 au 13 septembre, les journées nationales d'action contre l'illettrisme mobilisent autour de ce phénomène qui touche encore 2,5 millions de personnes en France pour montrer que des solutions existent.

Pour leur deuxième édition, ces Journées organisées sous la bannière de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) fédèrent plus de 200 manifestations dans tout le pays, avec l'idée de mettre en lumière les myriades d'initiatives locales qui existent et de "faire tomber ce tabou", explique Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI.

A cette occasion, un numéro vert - illettrisme info service (0800.11.10.35) - est lancé le 8 septembre afin d'orienter toutes les personnes en ayant besoin "vers les ressources locales" existant dans leur région.

En 2004, l'illettrisme concernait 3,1 millions de personnes ayant pourtant été scolarisées, soit 9% des adultes. Grâce à une mobilisation accrue, "on commence à résorber ce problème" mais il faut "poursuivre", souligne M. Fernandez. 7% des 18-65 ans sont encore aujourd'hui touchés. L'objectif affiché pour 2018 est de parvenir à une nouvelle baisse de deux points, soit 5%.

Grande cause nationale en 2013, l'illettrisme se définit par l'incapacité de maîtriser les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, comme lire une liste de courses, un programme télé ou prendre de l'argent dans un distributeur. C'est aussi un enjeu économique.

Dans une note qu'il vient de publier, **France Stratégie** souligne que lutter contre l'illettrisme est "un impératif économique et social". L'organisme de réflexion et de recommandations au gouvernement, rattaché à Matignon, préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion d'adultes illettrés d'ici à 2025.

Pour cela, il faudrait consacrer chaque année 50 millions d'euros supplémentaires à ce problème, pour porter le financement annuel à 210 millions d'euros, estime **France Stratégie**, en évoquant notamment la situation des plus de 45 ans qui représentent plus de la moitié des personnes en

situation d'illettrisme.

Parmi les manifestations annoncées à l'occasion de ces Journées 2015, un temps fort à Lyon avec une rencontre européenne le 10 septembre autour du développement des compétences clés au travail. Des entreprises viendront présenter "des actions exemplaires qui ont concerné plusieurs centaines de salariés dans les filières bois, construction ou textile", explique le directeur de l'ANLCI.

Expositions, ateliers lecture et écriture ou spectacles sont organisés dans différentes régions de France métropolitaine, mais aussi en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte. Le programme complet peut être consulté sur le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr), un site dont la fréquentation a augmenté de 40% en un an, dans la foulée de la première édition en 2014.



Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou

Paris (AFP) - Ateliers d'écriture, rencontres, expositions et désormais un numéro vert : du 8 au 13 septembre, les journées nationales d'action contre l'illettrisme mobilisent autour de ce phénomène qui touche encore 2,5 millions de personnes en France pour montrer que des solutions existent.

Pour leur deuxième édition, ces Journées organisées sous la bannière de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) fédèrent plus de 200 manifestations dans tout le pays, avec l'idée de mettre en lumière les myriades d'initiatives locales qui existent et de "faire tomber ce tabou", explique Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI.

A cette occasion, un numéro vert - illettrisme info service (0800.11.10.35) - est lancé le 8 septembre afin d'orienter toutes les personnes en ayant besoin "vers les ressources locales" existant dans leur région.

En 2004, l'illettrisme concernait 3,1 millions de personnes ayant pourtant été scolarisées, soit 9% des adultes. Grâce à une mobilisation accrue, "on commence à résorber ce problème" mais il faut "poursuivre", souligne M. Fernandez. 7% des 18-65 ans sont encore aujourd'hui touchés. L'objectif affiché pour 2018 est de parvenir à une nouvelle baisse de deux points, soit 5%.

Grande cause nationale en 2013, l'illettrisme se définit par l'incapacité de maîtriser les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, comme lire une liste de courses, un programme télé ou prendre de l'argent dans un distributeur. C'est aussi un enjeu économique.

Dans une note qu'il vient de publier, **France Stratégie** souligne que lutter contre l'illettrisme est "un impératif économique et social". L'organisme de réflexion et de recommandations au gouvernement, rattaché à Matignon, préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion d'adultes illettrés d'ici à 2025.

Pour cela, il faudrait consacrer chaque année 50 millions d'euros supplémentaires à ce problème, pour porter le financement annuel à 210 millions d'euros, estime **France Stratégie**, en évoquant notamment la situation des plus de 45 ans qui représentent plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme.

Parmi les manifestations annoncées à l'occasion de ces Journées 2015, un temps fort à Lyon avec une rencontre européenne le 10 septembre autour du développement des compétences clés au travail. Des entreprises viendront présenter "des actions exemplaires qui ont concerné plusieurs centaines de salariés dans les filières bois, construction ou textile", explique le directeur de l'ANLCI.

Expositions, ateliers lecture et écriture ou spectacles sont organisés dans différentes régions de France métropolitaine, mais aussi en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte. Le programme complet peut être consulté sur le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr), un site dont la fréquentation a augmenté de 40% en un an, dans la foulée de la première édition en 2014.



Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou



PARIS (AFP) -

Ateliers d'écriture, rencontres, expositions et désormais un numéro vert : du 8 au 13 septembre, les journées nationales d'action contre l'illettrisme mobilisent autour de ce phénomène qui touche encore 2,5 millions de personnes en France pour montrer que des solutions existent.

Pour leur deuxième édition, ces Journées organisées sous la bannière de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) fédèrent plus de 200 manifestations dans tout le pays, avec l'idée de mettre en lumière les myriades d'initiatives locales qui existent et de "faire tomber ce tabou", explique Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI.

A cette occasion, un numéro vert - illettrisme info service (0800.11.10.35) - est lancé le 8 septembre afin d'orienter toutes les personnes en ayant besoin "vers les ressources locales" existant dans leur région.

En 2004, l'illettrisme concernait 3,1 millions de personnes ayant pourtant été scolarisées, soit 9% des adultes. Grâce à une mobilisation accrue, "on commence à résorber ce problème" mais il faut "poursuivre", souligne M. Fernandez. 7% des 18-65 ans sont encore aujourd'hui touchés. L'objectif affiché pour 2018 est de parvenir à une nouvelle baisse de deux points, soit 5%.

Grande cause nationale en 2013, l'illettrisme se définit par l'incapacité de maîtriser les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, comme lire une liste de courses, un programme télé ou prendre de l'argent dans un distributeur. C'est aussi un enjeu économique.

Dans une note qu'il vient de publier, **France Stratégie** souligne que lutter contre l'illettrisme est "un impératif économique et social". L'organisme de réflexion et de recommandations au gouvernement, rattaché à Matignon, préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion d'adultes illettrés d'ici à 2025.

Pour cela, il faudrait consacrer chaque année 50 millions d'euros supplémentaires à ce problème, pour porter le financement annuel à 210 millions d'euros, estime **France Stratégie**, en évoquant notamment la situation des plus de 45 ans qui représentent plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme.

Parmi les manifestations annoncées à l'occasion de ces Journées 2015, un temps fort à Lyon avec une rencontre européenne le 10 septembre autour du développement des compétences clés au travail. Des entreprises viendront présenter "des actions exemplaires qui ont concerné plusieurs centaines de salariés dans les filières bois, construction ou textile", explique le directeur de

l'ANLCI.

Expositions, ateliers lecture et écriture ou spectacles sont organisés dans différentes régions de France métropolitaine, mais aussi en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte. Le programme complet peut être consulté sur le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr), un site dont la fréquentation a augmenté de 40% en un an, dans la foulée de la première édition en 2014.

? 2015 AFP



Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou

Styles Par AFP, publié le 01/09/2015 à 17:29, mis à jour à 17:29



Paris - Ateliers d'écriture, rencontres, expositions et désormais un numéro vert : du 8 au 13 septembre, les journées nationales d'action contre l'illettrisme mobilisent autour de ce phénomène qui touche encore 2,5 millions de personnes en France pour montrer que des solutions existent.

Pour leur deuxième édition, ces Journées organisées sous la bannière de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) fédèrent plus de 200 manifestations dans tout le pays, avec l'idée de mettre en lumière les myriades d'initiatives locales qui existent et de "faire tomber ce tabou", explique Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI.

A cette occasion, un numéro vert - illettrisme info service (0800.11.10.35) - est lancé le 8 septembre afin d'orienter toutes les personnes en ayant besoin "vers les ressources locales" existant dans leur région.

En 2004, l'illettrisme concernait 3,1 millions de personnes ayant pourtant été scolarisées, soit 9% des adultes. Grâce à une mobilisation accrue, "on commence à résorber ce problème" mais il faut "poursuivre", souligne M. Fernandez. 7% des 18-65 ans sont encore aujourd'hui touchés. L'objectif affiché pour 2018 est de parvenir à une nouvelle baisse de deux points, soit 5%.

Grande cause nationale en 2013, l'illettrisme se définit par l'incapacité de maîtriser les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, comme lire une liste de courses, un programme télé ou prendre de l'argent dans un distributeur. C'est aussi un enjeu économique.

Dans une note qu'il vient de publier, **France Stratégie** souligne que lutter contre l'illettrisme est "un impératif économique et social". L'organisme de réflexion et de recommandations au gouvernement, rattaché à Matignon, préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion d'adultes illettrés d'ici à 2025.

Pour cela, il faudrait consacrer chaque année 50 millions d'euros supplémentaires à ce problème, pour porter le financement annuel à 210 millions d'euros, estime **France Stratégie**, en évoquant notamment la situation des plus de 45 ans qui représentent plus de la moitié des personnes en

situation d'illettrisme.

Parmi les manifestations annoncées à l'occasion de ces Journées 2015, un temps fort à Lyon avec une rencontre européenne le 10 septembre autour du développement des compétences clés au travail. Des entreprises viendront présenter "des actions exemplaires qui ont concerné plusieurs centaines de salariés dans les filières bois, construction ou textile", explique le directeur de l'ANLCI.

Expositions, ateliers lecture et écriture ou spectacles sont organisés dans différentes régions de France métropolitaine, mais aussi en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte. Le programme complet peut être consulté sur le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr), un site dont la fréquentation a augmenté de 40% en un an, dans la foulée de la première édition en 2014.



Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou

Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI, le 14 novembre 2014 à Paris (AFP-Francois Guillot) Ateliers d'écriture, rencontres, expositions et désormais un numéro vert : du 8 au 13 septembre, les journées nationales d'action contre l'illettrisme mobilisent autour de ce phénomène qui touche encore 2,5 millions de personnes en France pour montrer que des solutions existent. Pour leur deuxième édition, ces Journées organisées sous la bannière de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) fédèrent plus de 200 manifestations dans tout le pays, avec l'idée de mettre en lumière les myriades d'initiatives locales qui existent et de "faire tomber ce tabou", explique Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI. A cette occasion, un numéro vert - illettrisme info service (0800.11.10.35) - est lancé le 8 septembre afin d'orienter toutes les personnes en ayant besoin "vers les ressources locales" existant dans leur région. En 2004, l'illettrisme concernait 3,1 millions de personnes ayant pourtant été scolarisées, soit 9% des adultes. Grâce à une mobilisation accrue, "on commence à résorber ce problème" mais il faut "poursuivre", souligne M. Fernandez. 7% des 18-65 ans sont encore aujourd'hui touchés. L'objectif affiché pour 2018 est de parvenir à une nouvelle baisse de deux points, soit 5%. Grande cause nationale en 2013, l'illettrisme se définit par l'incapacité de maîtriser les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, comme lire une liste de courses, un programme télé ou prendre de l'argent dans un distributeur. C'est aussi un enjeu économique. Dans une note qu'il vient de publier, **France Stratégie** souligne que lutter contre l'illettrisme est "un impératif économique et social". L'organisme de réflexion et de recommandations au gouvernement, rattaché à Matignon, préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion d'adultes illettrés d'ici à 2025. Pour cela, il faudrait consacrer chaque année 50 millions d'euros supplémentaires à ce problème, pour porter le financement annuel à 210 millions d'euros, estime **France Stratégie**, en évoquant notamment la situation des plus de 45 ans qui représentent plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme. Parmi les manifestations annoncées à l'occasion de ces Journées 2015, un temps fort à Lyon avec une rencontre européenne le 10 septembre autour du développement des compétences clés au travail. Des entreprises viendront présenter "des actions exemplaires qui ont concerné plusieurs centaines de salariés dans les filières bois, construction ou textile", explique le directeur de l'ANLCI. Expositions, ateliers lecture et écriture ou spectacles sont organisés dans différentes régions de France métropolitaine, mais aussi en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte. Le programme complet peut être consulté sur le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr), un site dont la fréquentation a augmenté de 40% en un an, dans la foulée de la première édition en 2



Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou

Paris (AFP) - Ateliers d'écriture, rencontres, expositions et désormais un numéro vert : du 8 au 13 septembre, les journées nationales d'action contre l'illettrisme mobilisent autour de ce phénomène qui touche encore 2,5 millions de personnes en France pour montrer que des solutions existent.

Pour leur deuxième édition, ces Journées organisées sous la bannière de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) fédèrent plus de 200 manifestations dans tout le pays, avec l'idée de mettre en lumière les myriades d'initiatives locales qui existent et de "faire tomber ce tabou", explique Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI.

A cette occasion, un numéro vert - illettrisme info service (0800.11.10.35) - est lancé le 8 septembre afin d'orienter toutes les personnes en ayant besoin "vers les ressources locales" existant dans leur région.

En 2004, l'illettrisme concernait 3,1 millions de personnes ayant pourtant été scolarisées, soit 9% des adultes. Grâce à une mobilisation accrue, "on commence à résorber ce problème" mais il faut "poursuivre", souligne M. Fernandez. 7% des 18-65 ans sont encore aujourd'hui touchés. L'objectif affiché pour 2018 est de parvenir à une nouvelle baisse de deux points, soit 5%.

Grande cause nationale en 2013, l'illettrisme se définit par l'incapacité de maîtriser les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, comme lire une liste de courses, un programme télé ou prendre de l'argent dans un distributeur. C'est aussi un enjeu économique.

Dans une note qu'il vient de publier, **France Stratégie** souligne que lutter contre l'illettrisme est "un impératif économique et social". L'organisme de réflexion et de recommandations au gouvernement, rattaché à Matignon, préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion d'adultes illettrés d'ici à 2025.

Pour cela, il faudrait consacrer chaque année 50 millions d'euros supplémentaires à ce problème, pour porter le financement annuel à 210 millions d'euros, estime **France Stratégie**, en évoquant notamment la situation des plus de 45 ans qui représentent plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme.

Parmi les manifestations annoncées à l'occasion de ces Journées 2015, un temps fort à Lyon avec une rencontre européenne le 10 septembre autour du développement des compétences clés au travail. Des entreprises viendront présenter "des actions exemplaires qui ont concerné plusieurs centaines de salariés dans les filières bois, construction ou textile", explique le directeur de l'ANLCI.

Expositions, ateliers lecture et écriture ou spectacles sont organisés dans différentes régions de France métropolitaine, mais aussi en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte. Le programme complet peut être consulté sur le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr), un site dont la fréquentation a augmenté de 40% en un an, dans la foulée de la première édition en 2014.



Des journées contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre pour faire tomber un tabou

Ateliers d'écriture, rencontres, expositions et désormais un numéro vert : du 8 au 13 septembre, les journées nationales d'action contre l'illettrisme mobilisent autour de ce phénomène qui touche encore 2,5 millions de personnes en France pour montrer que des solutions existent.

Pour leur deuxième édition, ces Journées organisées sous la bannière de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) fédèrent plus de 200 manifestations dans tout le pays, avec l'idée de mettre en lumière les myriades d'initiatives locales qui existent et de "faire tomber ce tabou", explique Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI.

A cette occasion, un numéro vert - illettrisme info service (0800.11.10.35) - est lancé le 8 septembre afin d'orienter toutes les personnes en ayant besoin "vers les ressources locales" existant dans leur région.

En 2004, l'illettrisme concernait 3,1 millions de personnes ayant pourtant été scolarisées, soit 9% des adultes. Grâce à une mobilisation accrue, "on commence à résorber ce problème" mais il faut "poursuivre", souligne M. Fernandez. 7% des 18-65 ans sont encore aujourd'hui touchés. L'objectif affiché pour 2018 est de parvenir à une nouvelle baisse de deux points, soit 5%.

Grande cause nationale en 2013, l'illettrisme se définit par l'incapacité de maîtriser les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, comme lire une liste de courses, un programme télé ou prendre de l'argent dans un distributeur. C'est aussi un enjeu économique.

Dans une note qu'il vient de publier, **France Stratégie** souligne que lutter contre l'illettrisme est "un impératif économique et social". L'organisme de réflexion et de recommandations au gouvernement, rattaché à Matignon, préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion d'adultes illettrés d'ici à 2025.

Pour cela, il faudrait consacrer chaque année 50 millions d'euros supplémentaires à ce problème, pour porter le financement annuel à 210 millions d'euros, estime **France Stratégie**, en évoquant notamment la situation des plus de 45 ans qui représentent plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme.

Parmi les manifestations annoncées à l'occasion de ces Journées 2015, un temps fort à Lyon avec une rencontre européenne le 10 septembre autour du développement des compétences clés au travail. Des entreprises viendront présenter "des actions exemplaires qui ont concerné plusieurs centaines de salariés dans les filières bois, construction ou textile", explique le directeur de l'ANLCI.

Expositions, ateliers lecture et écriture ou spectacles sont organisés dans différentes régions de France métropolitaine, mais aussi en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte. Le programme complet peut être consulté sur le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr), un site dont la fréquentation a augmenté de 40% en un an, dans la foulée de la première édition en 2014.



▣ Les salariés allemands restent mieux rémunérés que leurs homologues français

Selon une étude de France Stratégie, publiée le 28 août, si le coût horaire moyen du travail est plus faible en Allemagne qu'en France, les salaires horaires moyens bruts sont en revanche plus élevés en Allemagne dans quasiment tous les grands secteurs, à l'exception des services aux entreprises. Néanmoins, les salaires horaires dans les premiers déciles (bas salaires) sont plus faibles en Allemagne qu'en France. C'est en Allemagne que les inégalités de salaires, notamment au bas de l'échelle des salaires horaires, sont les plus élevées de l'Union européenne. Enfin, selon l'étude, les écarts de salaires entre secteurs sont également plus marqués en Allemagne qu'en France.



France-Allemagne: ce qui différencie vraiment les salaires

01/09/2015

Coût horaire, part de bas salaires, inégalités salariales, mécanismes de solidarité... [France Stratégie](#), compare, dans une note d'analyse publiée le 28 août, les disparités entre les salaires en France et en Allemagne. Résultat? Les écarts de rémunération entre les différents secteurs d'activité sont beaucoup plus marqués Outre-Rhin. L'industrie et les activités de réseau se hissant au sommet de la hiérarchie, contrairement au nettoyage ou au BTP.

France-Allemagne : nouvel éclairage sur les différences de salaires

En 2014, le coût horaire du travail dans les entreprises de 10 salariés et plus était inférieur en Allemagne de 9,2 % par rapport à celui constaté en France.

Une différence de compétitivité qui ne rend pas compte de la situation pour les salariés, pointe France Stratégie dans une note d'analyse publiée le 28 août.

COTISATIONS EMPLOYEURS.

De fait, les cotisations employeurs étant plus faibles outre-Rhin, le salaire horaire brut moyen (avant déduction des contributions obligatoires à la charge des salariés) y était supérieur de 5,6 % à celui de l'Hexagone. L'écart entre les deux pays est encore plus marqué pour le salaire médian, dans tous les

grands secteurs à l'exception des services aux entreprises.

INÉGALITÉS. Cependant, les salaires horaires dans les premiers déciles sont plus faibles en Allemagne, où

les inégalités de salaires, notamment au bas de l'échelle, sont les plus élevées de l'Union européenne. Une situation pour partie due à l'assouplissement de la réglementation des "mini-jobs", faiblement rémunérés - et qui a d'ailleurs contribué à l'instauration d'un salaire minimum début 2015. En 2010, le 1^{er} décile s'y élevait à 7,05 euros, contre 9,44 euros en France, le rapport entre le salaire médian et le 1^{er} décile se montant à 2,1 contre 1,4 en France. **H. T.**

ÉTUDE



L'Institut Montaigne veut des accords d'entreprise plus forts que la loi

Paris, 1 sept. 2015 (AFP) -

Une étude du libéral Institut Montaigne préconise de faire primer les accords d'entreprise ou de branche sur le Code du travail, jugeant le modèle actuel "peu performant", au moment où le gouvernement insiste sur la nécessité de réformer la réglementation.

Dans son étude "Sauver le dialogue social : priorité à la négociation d'entreprise", consultée mardi par l'AFP, le "think tank" libéral dénonce "la construction législative, jurisprudentielle et doctrinale du droit du travail (...) historiquement datée".

Le modèle actuel, jugé "peu performant" et "dominé par un État législateur encore omniprésent", a fait la preuve de son inefficacité et doit être révisé de manière radicale, selon l'Institut.

La France devrait s'inspirer de ses voisins allemand, autrichien ou italien, où "une forte logique d'autonomie" est accordée aux partenaires sociaux qui "déterminent eux-mêmes la majeure partie des règles du droit du travail au niveau des branches, des régions ou des entreprises", affirme l'étude.

En ce sens, il faut "revoir profondément la hiérarchie des normes en droit du travail", en faisant de l'accord d'entreprise "la norme de droit commun" régissant les relations de travail.

"Ce n'est qu'à défaut d'accord d'entreprise que l'on devrait appliquer les accords de branche, d'une part, et, d'autre part, qu'à défaut d'accord de branche et d'accord d'entreprise que les textes du Code du travail (lois et règlements) devraient s'appliquer", détaille l'institut.

Le gouvernement a fait savoir à plusieurs reprises qu'il envisageait de donner plus de places aux accords d'entreprises qu'à la loi, suscitant l'inquiétude des syndicats.

Dimanche devant des militants du Parti socialiste réunis à La Rochelle, le Premier ministre Manuels Valls a ainsi appelé à "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de droit du travail, défendant le fait de donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes".

Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens.

jta/db/az

Afp le 01 sept. 15 à 18 41.



L'Institut Montaigne veut des accords d'entreprise plus forts que la loi

Entreprise Par AFP, publié le 01/09/2015 à 18:46, mis à jour à 18:46



Paris, 1 sept 2015 - Une étude du libéral Institut Montaigne préconise de faire primer les accords d'entreprise ou de branche sur le Code du travail, jugeant le modèle actuel "peu performant", au moment où le gouvernement insiste sur la nécessité de réformer la réglementation.

Dans son étude "Sauver le dialogue social : priorité à la négociation d'entreprise", consultée mardi par l'AFP, le "think tank" libéral dénonce "la construction législative, jurisprudentielle et doctrinale du droit du travail (...) historiquement datée".

Le modèle actuel, jugé "peu performant" et "dominé par un État législateur encore omniprésent", a fait la preuve de son inefficacité et doit être révisé de manière radicale, selon l'Institut.

La France devrait s'inspirer de ses voisins allemand, autrichien ou italien, où "une forte logique d'autonomie" est accordée aux partenaires sociaux qui "déterminent eux-mêmes la majeure partie des règles du droit du travail au niveau des branches, des régions ou des entreprises", affirme l'étude.

En ce sens, il faut "revoir profondément la hiérarchie des normes en droit du travail", en faisant de l'accord d'entreprise "la norme de droit commun" régissant les relations de travail.

"Ce n'est qu'à défaut d'accord d'entreprise que l'on devrait appliquer les accords de branche, d'une part, et, d'autre part, qu'à défaut d'accord de branche et d'accord d'entreprise que les textes du Code du travail (lois et règlements) devraient s'appliquer", détaille l'Institut.

Le gouvernement a fait savoir à plusieurs reprises qu'il envisageait de donner plus de place aux accords d'entreprise qu'à la loi, suscitant l'inquiétude des syndicats.

Dimanche devant des militants du Parti socialiste réunis à La Rochelle, le Premier ministre Manuels Valls a ainsi appelé à "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de droit du travail, défendant le fait de donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes".

Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens.



L'Institut Montaigne veut faire primer les accords d'entreprise sur le Code du travail

A la veille de la présentation des propositions de Terra Nova (think tank proche du PS) sur la réforme du dialogue social, une étude du libéral Institut Montaigne propose de faire primer les accords d'entreprise ou de branche sur le Code du travail.

Le gouvernement a fait savoir à plusieurs reprises qu'il envisageait de donner plus de place aux accords d'entreprise qu'à la loi, suscitant l'inquiétude des syndicats. Dimanche dernier, devant des militants du Parti socialiste réunis à La Rochelle, le Premier ministre Manuels VALLS a ainsi appelé à "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de droit du travail, défendant le fait de donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes". Un rapport de M. Jean-Denis COMBEXELLE, président de section au Conseil d'Etat, chargé, par le Premier ministre, d'une mission sur le renforcement de la place des accords d'entreprises dans le droit du travail, doit être remis dans les prochains jours pour faire des propositions en ce sens.

Dans son étude "Sauver le dialogue social : priorité à la négociation d'entreprise", l'Institut Montaigne dénonce "la construction législative, jurisprudentielle et doctrinale du droit du travail (...) historiquement datée". Le modèle actuel, jugé "peu performant" et "dominé par un Etat législateur encore omniprésent", a fait la preuve de son inefficacité et doit être révisé de manière radicale, selon l'Institut. La France devrait s'inspirer de ses voisins allemand, autrichien ou italien, où "une forte logique d'autonomie" est accordée aux partenaires sociaux qui "déterminent eux-mêmes la majeure partie des règles du droit du travail au niveau des branches, des régions ou des entreprises", affirme l'étude. En ce sens, il faut "revoir profondément la hiérarchie des normes en droit du travail", en faisant de l'accord d'entreprise "la norme de droit commun" régissant les relations de travail.

L'Institut propose "d'inscrire dans la Constitution l'accord collectif comme une norme à part entière". L'accord s'adaptera aux besoins de l'entreprise et "ce n'est qu'à défaut d'accord d'entreprise que l'on devrait appliquer les accords de branche, d'une part, et, d'autre part, qu'à défaut d'accord de branche et d'accord d'entreprise que les textes du Code du travail (lois et règlements) devraient s'appliquer", détaille l'Institut. Dans les faits, la négociation d'entreprise permettra d'aborder la question du temps de travail, de la forme du contrat de travail ou bien encore des motifs de licenciements.

Par ailleurs l'Institut Montaigne encourage une meilleure représentation syndicale, et avance l'idée d'une obligation d'adhésion à un syndicat, autant pour les salariés que pour le patronat. La non-adhésion à un syndicat priverait le salarié ou le patron du droit de bénéficier des nouveaux "compromis" obtenus par les représentants syndicaux de l'entreprise.

Enfin, l'Institut Montaigne préconise une réduction drastique des branches professionnelles, actuellement au nombre de 700, tandis qu'elles ne sont que 50 en Allemagne. Cette réduction conforterait leur solidité et leur représentativité.

L'Institut Montaigne veut faire primer les accords d'entreprise sur le Code du travail

A la veille de la présentation des propositions de Terra Nova (think tank proche du PS) sur la réforme du dialogue social, une étude du libéral Institut Montaigne préconise de faire primer les accords d'entreprise ou de branche sur le Code du travail.

Le gouvernement a fait savoir à plusieurs reprises qu'il envisageait de donner plus de place aux accords d'entreprise qu'à la loi, suscitant l'inquiétude des syndicats. Dimanche dernier, devant des militants du Parti socialiste réunis à La Rochelle, le Premier ministre Manuels VALLS a ainsi appelé à "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de droit du travail, défendant le fait de donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes". Un rapport de M. Jean-Denis COMBEXELLE, président de section au Conseil d'Etat, chargé, par le Premier ministre, d'une mission sur le renforcement de la place des accords d'entreprises dans le droit du travail, doit être remis dans les prochains jours pour faire des propositions en ce sens.

Dans son étude "Sauver le dialogue social : priorité à la négociation d'entreprise", l'Institut Montaigne dénonce "la construction législative, jurisprudentielle et doctrinale du droit du travail (...) historiquement datée". Le modèle actuel, jugé "peu performant" et "dominé par un Etat législateur encore omniprésent", a fait la preuve de son inefficacité et doit être révisé de manière radicale, selon l'Institut. La France devrait s'inspirer de ses voisins allemand, autrichien ou italien, où "une forte logique d'autonomie" est accordée aux partenaires sociaux qui "déterminent eux-mêmes la majeure partie des règles du droit du travail au niveau des branches, des régions ou des entreprises", affirme l'étude. En ce sens, il faut "revoir profondément la hiérarchie des normes en droit du travail", en faisant de l'accord d'entreprise "la norme de droit commun" régissant les relations de travail.

L'Institut propose "d'inscrire dans la Constitution l'accord collectif comme une norme à part entière". L'accord s'adaptera aux besoins de l'entreprise et "ce n'est qu'à défaut d'accord d'entreprise que l'on devrait appliquer les accords de branche, d'une part, et, d'autre part, qu'à défaut d'accord de branche et d'accord d'entreprise que les textes du Code du travail (lois et règlements) devraient s'appliquer", détaille l'Institut. Dans les faits, la négociation d'entreprise permettra d'aborder la question du temps de travail, de la forme du contrat de travail ou bien encore des motifs de licenciements.

Par ailleurs l'Institut Montaigne encourage une meilleure représentation syndicale, et avance l'idée d'une obligation d'adhésion à un syndicat, autant pour les salariés que pour le patronat. La non-adhésion à un syndicat priverait le salarié ou le patron du droit de bénéficier des nouveaux "compromis" obtenus par les représentants syndicaux de l'entreprise.

Enfin, l'Institut Montaigne préconise une réduction drastique des branches professionnelles, actuellement au nombre de 700, tandis qu'elles ne sont que 50 en Allemagne. Cette réduction conforterait leur solidité et leur représentativité.



Discours à l'occasion de la Semaine des ambassadeurs

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, cher Laurent FABIUS,

Mesdames Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous retrouver une nouvelle fois et de m'adresser à vous pour cette Semaine des ambassadeurs. Il y a encore peu, on parlait d'une Conférence ... comme quoi il faut savoir être ambitieux ! Je ne pourrai malheureusement pas être avec vous vendredi midi, qui est quand même le clou, le rendez-vous de cette Semaine – je suis à Châlons. Mais ce sera une belle manière, je n'en doute pas, de conclure vos travaux.

Le président de la République s'est adressé à vous hier matin. Il a tracé les orientations de notre diplomatie et détaillé les initiatives que prend la France dans un monde en pleine ébullition, fait d'instabilité, de menaces, mais aussi, vous le savez aussi bien que moi, de tant d'opportunités.

Tout au long de l'été, au Proche-Orient, en Méditerranée, en Ukraine, de nouveaux drames, de nouvelles tensions, de nouvelles sources d'inquiétude pour notre sécurité nous ont, vous ont mobilisés. Les accidents industriels, les problèmes de sécheresse, les inondations ont, quant à eux, rappelé à l'attention de tous, de manière toujours plus aiguë, l'urgence environnementale et donc l'impératif de réussir la Conférence Paris Climat 2015 en fin d'année. Enfin, l'instabilité financière, notamment en Asie, la volatilité des marchés, des bourses, ont souligné une fois de plus, si c'était nécessaire, l'interdépendance de nos économies.

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Représenter la France à l'étranger, faire entendre sa voix, défendre ses intérêts, promouvoir nos entreprises, nos savoir-faire, telle est votre mission. J'en connais l'exigence pour avoir rencontré beaucoup d'entre vous dans vos pays respectifs. J'en sais aussi toute l'utilité, toute l'importance. Nous avons besoin d'une diplomatie forte, capable d'intervenir, de peser. Une diplomatie, sous l'autorité de Laurent FABIUS, qui affirme notre ouverture sur le monde au moment où les populismes avancent leurs mauvaises solutions, veulent fermer les frontières, nous barricader, organiser le grand repli sur nous-mêmes.

Une diplomatie forte, donc, au service d'une France forte. Voilà, en quelques mots, le message que je veux vous délivrer aujourd'hui.

Et la France se doit d'être forte, d'abord – le président de la République le rappelait hier –, face à la menace terroriste mondiale, au jihadisme radical. Cet ennemi protéiforme, intérieur et extérieur, aux modes opératoires qui évoluent sans cesse – les événements dans le Thalys Amsterdam-Paris il y a quelques jours l'ont encore montré –, nous impose la plus grande vigilance, la plus grande fermeté et la plus grande mobilisation.

Il faut surtout savoir nommer les choses pour ce qu'elles sont. Nous sommes en guerre contre un totalitarisme nouveau, mais tout aussi sanguinaire, sinon encore plus sanguinaire. Un totalitarisme qui veut abattre la civilisation, ici, en Europe, en Afrique, dans le monde arabo-musulman, pour y substituer la terreur, la tyrannie. Combattre cette menace terroriste prendra du temps. C'est un combat de longue haleine. Nous devons à nos concitoyens, à nos compatriotes, un langage de vérité.

Mais nous ne sommes pas désarmés ni démunis face à cette menace qui peut frapper à tout instant. Notre force, c'est une conviction, c'est d'abord la République, une République déterminée à se donner tous les moyens, dans le respect du droit – c'est l'arme et l'honneur des démocraties – pour lutter de manière implacable. Ici, en France, bien sûr, mais aussi au Sahel ou au Moyen-Orient, où nos armées sont déployées.

Après les attentats de janvier à Paris, le Gouvernement a pris les décisions qui s'imposaient. Nous avons renforcé les effectifs et les moyens de nos services de renseignement : nous avons fait adopter, il y a quelques semaines, une loi très importante sur le renseignement, qui donne un cadre légal à nos services et leur confère les moyens juridiques pour traquer plus efficacement les terroristes. Et je vous demande d'aller expliquer auprès de vos interlocuteurs les mesures prises par la France dans son combat contre le terrorisme.

Mais nous ne pouvons lutter seuls. La coopération internationale contre le terrorisme est plus que jamais une nécessité. Elle est même d'ailleurs une condition de son efficacité. Il nous faut aussi suivre de près les initiatives prises en matière de lutte contre la radicalisation. Notre priorité absolue, c'est bien sûr d'interpeller les individus qui pourraient passer à l'acte. C'est aussi de détecter suffisamment tôt ceux qui, notamment, par le biais d'Internet, des réseaux sociaux, sont sur le point de basculer dans le jihadisme. Nombre de nos partenaires ont mis en place des projets impliquant les familles, les acteurs sociaux, les collectivités locales, qui pourraient inspirer ce que nous mettons nous-mêmes en place en France, et je vous demande une nouvelle fois d'être particulièrement attentifs aux initiatives prises dans vos pays respectifs et d'en informer vos autorités.

Lutter contre le terrorisme, c'est aussi protéger nos intérêts à l'étranger ; parce qu'ils sont menacés, parce que vous-mêmes pouvez être menacés. Je tiens à vous le dire : jamais nous ne transigerons avec la sécurité des Français de l'étranger et avec la protection des représentants de l'Etat et de nos ambassades. Laurent FABIUS en a fait à juste titre une priorité pour le budget du ministère des Affaires étrangères. Et à chaque fois qu'il sera nécessaire, les moyens affectés à la sécurité de l'Etat à l'étranger seront adaptés.

Une France forte, c'est ensuite une France qui pèse en Europe. L'Europe est confrontée à des défis considérables. Il y a bien sûr, et c'est l'urgence, le défi migratoire, avec ses tragédies quotidiennes. Il y a aussi le défi de la croissance et de l'emploi. Il y a enfin cette contestation croissante d'un projet européen qui ne parle plus au cœur des peuples, qui ne parle plus aux jeunes générations. Chacun de ces défis est en lui-même immense. Leur conjonction fait peser sur les dirigeants européens, sur les responsables publics, une responsabilité historique.

Bien sûr, on pourra dire que l'Europe a toujours fait face, depuis ses débuts, à des défis, et qu'il n'y a là au fond rien de très nouveau. Après tout, n'était-ce pas un défi d'avoir ce rêve fou, dans les années 1950, d'installer durablement la paix sur un continent ravagé par les guerres ? Un défi de vouloir concilier l'Histoire et la Géographie à travers l'élargissement ? Un défi de se lancer dans la création d'une monnaie unique ? Les défis ont toujours été là, bien sûr.

Mais aujourd'hui, il y a quelque chose de plus – quelque chose de plus grave. Le projet européen ne s'impose plus avec évidence. Nous devons pleinement mesurer cette situation, et il appartient à la France, pays fondateur, de réaffirmer cette aspiration qu'est la construction européenne. Bien sûr, pas toute seule ! Avec les autres, à commencer par l'Allemagne. Mais je suis frappé de constater, dans tous les échanges que j'ai avec des responsables européens, que la parole de notre pays sur l'Europe est irremplaçable. Ceci nous honore. Ceci, surtout, nous oblige.

L'Europe doit résister à la tentation, qui existe toujours, d'affronter les difficultés dans le repli sur ses intérêts nationaux, dans la remise en cause de ce qui a été si patiemment construit par des générations de dirigeants visionnaires.

L'ambition, ce doit être d'aller plus loin, de tirer les leçons des crises à répétition que nous vivons. Car quand je vois que les négociations du 3ème Programme d'assistance financière à la Grèce se sont au fond bien déroulées au mois d'août, que désormais, elle a la possibilité d'ouvrir une nouvelle page de son histoire, avec de nouveaux moyens financiers et économiques, je ne peux m'empêcher de penser que nous avons eu mille fois raison de mettre toute la force politique de notre pays, à l'initiative du président de la République, pour maintenir la Grèce dans la zone euro. Quelque chose de fondamental s'est joué au mois de juillet, qui n'est pas sans conséquence dans les débats européens, comme dans les débats en France.

Aller plus loin pour l'Europe, c'est d'abord mettre au cœur de nos politiques la croissance, l'investissement et l'emploi. C'est le pré-requis. Le plan Juncker, pour lequel la France s'est beaucoup impliquée, se met en place. Les premiers financements sont disponibles, les premiers projets, y compris en France, commencent à se réaliser. Par exemple, dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, ou pour soutenir les PME innovantes.

Mais ce n'est qu'une première étape. Les besoins d'investissements en Europe sont considérables. Et comme nous l'avons voulu, ce sujet est désormais inscrit au cœur de la stratégie économique de l'Union européenne, à côté des réformes structurelles et du redressement nécessaire des comptes publics. L'Europe doit aussi préparer l'avenir, investir massivement dans ses capacités de recherche, dans le capital humain, dans les nouvelles technologies si elle ne veut pas se laisser distancer par les grands blocs américain et asiatique.

Aller plus loin pour l'Europe, c'est préparer la prochaine étape : celle de l'intégration croissante de la zone euro pour la rendre plus efficace et surtout plus légitime. Il faut enfin – cela a encore été rappelé par le chef de l'Etat hier – doter l'euro d'un gouvernement économique. Il faut que la zone euro bâtisse une véritable politique de convergence économique, financière, fiscale et sociale. Et comme l'a annoncé le président de la République, la France formulera, dans les prochaines semaines, des propositions concrètes sur tous ces sujets.

Enfin, aller plus loin pour l'Europe, c'est ne jamais hésiter à encourager les solutions européennes partout où elles sont nécessaires. L'Europe n'est pas la solution à tous nos maux. Elle ne peut pas tout, et les Etats doivent pleinement assumer leur responsabilité dans la conduite des politiques publiques. Mais ne pas s'engager pleinement au plan européen et ne faire les choses qu'à moitié au motif que politiquement, ce serait sensible ou que les opinions publiques ne comprendraient pas, ce n'est pas non plus la solution. La timidité ne paie jamais au plan européen. Seule l'audace permettra d'avancer.

C'est pourquoi il est indispensable de combler les lacunes qui finissent par se retourner contre le projet européen lui-même. Je ne prendrai qu'un exemple, celui qui évidemment nous vient à l'esprit : celui des migrations. C'est ensemble, avec un esprit de solidarité, avec fermeté, mais aussi de responsabilité, que nous devons avancer. Il faut notamment créer un système de garde-frontières européen, un système qui, disons-le directement, est essentiel à la survie et la crédibilité même de l'espace Schengen. Et dans ce même esprit, il faut que l'Union européenne se dote d'une politique de l'asile pleinement conforme aux valeurs que l'Europe porte aux yeux du monde.

C'est ainsi, en continuant à faire progresser la construction européenne, que l'Union pourra affirmer sa position de grande puissance commerciale, industrielle et culturelle. Ceci demande de l'énergie, de la conviction, de la détermination – et vous êtes en première ligne pour cela.

Une France forte, c'est aussi une France qui continue de se réformer pour amplifier la croissance, créer davantage d'emplois et préparer l'avenir. Une France qui se réforme et retrouve confiance en elle-même. L'an dernier, ici même, je vous avais présenté l'agenda des réformes ; des réformes qui se poursuivent avec constance, sans dévier du chemin tracé, et qui produisent de premiers

résultats.

D'abord, en matière de croissance. Elle a été de 0,7 % au premier semestre, elle sera donc au moins à 1 %, voire un peu plus, pour l'année 2015. L'an prochain, nous devrions atteindre 1,5 %. C'est encourageant, mais c'est encore insuffisant pour faire baisser le chômage, même si les chiffres qui viennent d'être publiés ce soir vont dans le bon sens. Nous devons donc persévérer. Et je l'ai dit cette semaine, dans une tribune publiée par le journal Les Echos : changer maintenant de ligne de conduite, ce serait tout perdre.

Nous obtenons également des résultats en matière de déficit budgétaire. Il était de 5,1 % en 2011, il a été de 4 % en 2014. Et nous poursuivrons nos efforts pour ramener notre déficit sous la barre des 3 % d'ici 2017.

Nos objectifs de redressement de nos comptes publics seront donc tenus. Pas parce qu'on nous le demanderait, à Bruxelles ou à Berlin, mais tout simplement parce que c'est indispensable pour le pays. La dette, le déficit, la dérive des comptes publics, c'est la spirale du déclin, c'est le déclassement assuré. Et jusqu'au bout, nous respecterons la parole de la France : restaurer nos comptes pour retrouver pleinement notre souveraineté financière et budgétaire.

Nous obtenons enfin des résultats en matière de compétitivité de nos entreprises. Grâce au CICE, au Pacte de responsabilité et de solidarité, le coût du travail dans l'industrie est désormais moins élevé en France qu'en Allemagne – il ne faut pas hésiter à le dire. Les marges des entreprises se redressent. Les entreprises étrangères font, quant à elles, de nouveau confiance à la France, avec une augmentation de 8 % des investissements étrangers.

L'image de la France change, elle s'améliore. Il y avait encore très récemment un sport à la mode : le "French bashing". Or, je le constate à l'occasion de mes déplacements en Europe – une quinzaine depuis ma nomination comme chef du gouvernement, nombre d'entre eux effectués avec Harlem DESIR, que je salue : la France n'est plus décriée comme elle a pu l'être, et les regards se tournent à nouveau vers elle. Pas seulement parce qu'elle compte, grâce à sa diplomatie, à ses armées. Mais aussi parce que notre image sur le plan économique et commercial a changé au cours de ces derniers mois.

Je reste lucide, cependant. Il y a encore beaucoup à faire pour redonner tout son souffle à notre économie. Il faut donc aller plus loin et intensifier nos réformes. A la rentrée, nous allons ouvrir plusieurs grands chantiers. Enfin ... "à la rentrée" ... j'ai le sentiment d'y être déjà pleinement !

D'abord, avec le projet de loi de finances pour 2016. Il permettra de poursuivre notre trajectoire en termes d'économies budgétaires, de poursuivre également les allègements de charges pour les entreprises, de réduire encore l'impôt des ménages – et ce pour la troisième année consécutive.

Nous allons aussi présenter cet automne un projet de loi sur l'économie numérique. Dans ce domaine, nous devons saisir toutes les opportunités, stimuler la création d'activités, car c'est là un formidable relais de croissance. La France doit être à la pointe de l'innovation européenne et mondiale ; elle a tous les atouts, tous les talents pour cela.

Notre économie présente encore trop de blocages, trop de complexité, trop d'obstacles à l'esprit d'initiative. D'ici début 2016, le ministre de l'Economie présentera donc de nouvelles mesures pour compléter, pour approfondir la loi croissance et activité promulguée au début du mois d'août. Certaines de ses dispositions, d'ailleurs, sont d'ores et déjà entrées en vigueur. Je pense en particulier à l'ouverture des commerces le dimanche dans les zones touristiques. C'est une grande avancée, pour laquelle Laurent FABIUS s'est fortement mobilisé, et qui, là aussi, participera – je n'en doute pas un seul instant – du changement nécessaire de l'image de la France, à travers sa capitale, Paris.

Réformer, c'est aussi continuer notre action en matière de marché du travail. Il faut plus de souplesse, moins de complexité – ce qui ne veut pas dire moins de droits pour les salariés. Il faut aussi donner plus de place à l'accord collectif : la loi fixe le cadre, mais nous laisserons plus de latitude aux entreprises et à leurs salariés pour décider de leurs politiques de formation, d'apprentissage, d'organisation du travail. J'attends beaucoup du rapport qui nous sera fourni dans quelques semaines par Jean-Denis COMBREXELLE.

C'est notre devoir de tout tenter pour enrayer ce fléau du chômage qui abîme notre pacte social depuis des décennies. Sortons donc des caricatures, des faux débats. Soyons au contraire audacieux, parce que la situation du pays l'exige et parce que – tout simplement – notre jeunesse nous le réclame.

Nous agissons enfin pour soutenir, encourager, développer notre industrie, notre agriculture, qui exportent des produits français – et donc beaucoup de l'image de la France – partout dans le monde.

Je veux vous parler ce soir de notre agriculture et de notre élevage. Nous avons un devoir : prendre des mesures fortes pour aider les éleveurs à s'adapter à l'évolution de la demande, à une concurrence qui s'est exacerbée, les aider à rebâtir une filière française qui soit à nouveau conquérante sur les marchés d'exportation. J'ai ainsi présenté en juillet, avec Stéphane LE FOLL, un plan de soutien à l'élevage français. Matthias FEKL a la responsabilité d'en animer le volet export. Et là encore, nous avons besoin de tout votre concours. Je vous demande de mobiliser vos équipes en particulier sur trois dossiers prioritaires :

- en premier lieu, obtenir la levée des embargos sur les importations de viande bovine française dans les pays où ils existent encore, en dépit du classement de la France en "risque négligeable" au regard l'ESB ;
- ensuite, être en contact régulier avec les filières professionnelles françaises pour les alerter sur toutes les opportunités d'exportation ;
- enfin, bien sûr, promouvoir inlassablement l'excellence des produits français dans toutes les manifestations que vous organisez.

Il y va de l'avenir et de la renaissance d'une filière qui compte beaucoup sur vous. C'est important pour notre économie, c'est important pour cette industrie, c'est important pour notre pays, pour sa culture, pour ses paysages.

Soutenir notre industrie, c'est promouvoir nos filières d'excellence, nos filières d'avenir, et notamment le nucléaire. Nous réorganisons le paysage de notre industrie nucléaire pour rendre l'équipe de France du nucléaire plus forte, plus soudée, plus cohérente ; pour mieux préparer aussi le rééquilibrage de notre mix énergétique, dans lequel le nucléaire conservera toute son importance – 50 % à terme ; pour mieux exporter enfin nos technologies et nos savoir-faire en matière de sûreté, alors que le monde se tournera, immanquablement, de plus en plus vers l'énergie nucléaire.

Et notre industrie d'armement, voilà encore une belle filière d'excellence française ! Soyons fiers de nos succès récents, ceux bien sûr avant tout de nos industriels, de nos ingénieurs, mais aussi – ne boudons pas notre plaisir – de notre diplomatie. Parce que l'État sait se mobiliser sans faille, intelligemment, en soutien de notre industrie.

Nous agissons donc pour que les entreprises françaises exportent, mais aussi pour que les entreprises étrangères viennent s'installer en France. Et dans un monde globalisé, une économie forte, c'est une économie qui mise sur l'attractivité. Beaucoup a été fait grâce à votre mobilisation, sous la conduite de Laurent FABIUS, particulièrement conscient de cet enjeu vital. Les investisseurs bénéficient depuis le début de l'année d'un point d'entrée unique, vous le savez, BUSINESS FRANCE, pour les accompagner dans leurs projets d'implantation. Et pour plus de cohérence, à partir du 1er janvier 2016, les activités publiques de la SOPEXA, l'opérateur de promotion de la filière agroalimentaire française, seront transférées à BUSINESS FRANCE. Une

campagne mondiale, "Creative France", sera également diffusée à l'automne pour montrer aux investisseurs internationaux tous les atouts de la France. Je vous livre d'ailleurs un scoop, je la lancerai moi-même au Japon début octobre. Et je compte sur votre mobilisation pour assurer le succès de cette opération ambitieuse de promotion de notre pays.

Enfin, une France forte, c'est une France qui prépare l'avenir. Je pense bien sûr à la conférence Paris Climat 2015. Le président de la République a longuement évoqué ce sujet avec vous et il vous a donné ses instructions pour préparer ce grand rendez-vous. C'est l'affaire de la Nation tout entière et chacun doit y prendre sa place : l'État et le gouvernement sont bien sûr totalement mobilisés, sous le pilotage de Laurent FABIUS et de Ségolène ROYAL, mais aussi la société civile, les collectivités territoriales, les entreprises. Réussir ce rendez-vous, c'est coaliser derrière notre ambition 195 pays. C'est aussi savoir aider les pays du sud à financer leur transition énergétique. Coopération et développement, tels sont les deux autres grands défis de ce rendez-vous ; et je sais l'énergie qui anime Annick GIRARDIN.

Préparer l'avenir, c'est aussi savoir donner une ambition collective à notre pays, notamment en accueillant de grands événements de portée mondiale. L'an prochain, la France accueillera l'Euro 2016, et nous portons avec le mouvement sportif la candidature de Paris pour les Jeux olympiques de 2024. La France est également sur les rangs pour accueillir l'Exposition universelle de 2025. Ce sont trois grandes échéances, trois occasions de démontrer tout le savoir-faire français. Je sais que vous venez de consacrer – je viens de les croiser – une table ronde à nos candidatures pour les JO et pour l'Exposition universelle, avec Bernard LAPASSET et Pascal LAMY. Je vous demande là aussi de vous impliquer personnellement dans la promotion de nos candidatures, car elles ne l'emporteront qu'avec le concours de l'ensemble de notre réseau diplomatique, qu'en réunissant tout ce que notre pays comporte de professionnalisme et d'excellence.

Plus généralement, nous devons faire rayonner partout notre langue, notre culture, nos médias. Notre influence dans le monde, c'est aussi, je dirais presque surtout, là qu'elle se joue. Faire rayonner notre langue, notre culture, c'est bien sûr nous appuyer sur vous, sur notre réseau diplomatique. Il est aujourd'hui l'un des meilleurs au monde et nous voulons qu'il le reste. C'est l'ambition du Plan "Quai d'Orsay, ministère du XXIème siècle", qui est au cœur de vos échanges cette semaine. Il place votre administration à l'avant-garde des services publics en termes d'innovation et de qualité. Il vous place aussi, là où vous exercez vos fonctions, à la tête de l'équipe de France soudée, solidaire et combative. Tous les services de l'Etat et tous les opérateurs publics sont, en effet, désormais placés sous votre autorité. J'ai demandé à votre ministre de présenter ce plan en Conseil des ministres début septembre. Nous veillerons à ce que les moyens nécessaires à sa mise en œuvre soient garantis.

Mesdames, Messieurs les ambassadeurs,

Permettez-moi en conclusion d'exprimer plus fortement encore ma conviction. La France est sur le bon chemin. Elle est en ordre de marche. Nous devons donc faire preuve de ténacité, de constance, de cohérence ; c'est comme cela que nous réussirons. Et moi, j'en suis convaincu : nous allons réussir. Car la France est avant tout un grand pays. Il faut le dire, le répéter. Face à cette facilité, à cet esprit du temps présent qui consiste à tout dénigrer et qui explique en grande partie le niveau parfois médiocre des débats publics et politiques en France, nous oublions ce que nous sommes. Non seulement notre Histoire, notre culture, mais le poids qui est le nôtre dans le monde. Vous toutes et vous tous, sur les différents continents, sentez parfois ce vent d'optimisme qui porte les pays où vous êtes. Eh bien moi, j'aimerais aussi que l'on soit plus optimistes, plus conscients de nos atouts, que cet optimisme devienne à nouveau un symbole de la France, qu'il fasse partie à nouveau de notre étendard.

A chaque fois que je me déplace – et j'ai en mémoire le déplacement écourté, malheureusement, pour des raisons dramatiques en France, en Colombie, en Equateur –, quand on rencontre ces

Français, ces compatriotes, ces familles binationales, ces concitoyens profondément intégrés dans chacun de ces pays, quand on lève les couleurs dans une école, quand on entend la Marseillaise résonner, quand on entend parler de la France dans ces pays, de son action diplomatique, de la bravoure de ses soldats au Mali, de sa culture et de sa langue, de la force du peuple français, démontrée à la face du monde le 11 janvier dernier, on a de quoi être fiers. Et cette fierté que vous vivez à l'étranger, nous devons, nous, être capables de la produire ici, en France.

Je compte sur vous, avec l'équipe des ministres à la tête de notre diplomatie – Laurent FABIUS, bien sûr, mais aussi Harlem DESIR, Annick GIRARDIN et Matthias FEKL –, pour porter ce message, pour porter au plus haut les couleurs de notre pays, pour faire en sorte que la France soit toujours ce pays dont les prises de position comptent, ce pays dont la voix est écoutée et respectée, ce pays qui avance.

Bon retour et bon courage dans vos pays d'affectation respectifs. Et merci de représenter et d'incarner la France.



Tour d'horizon des dossiers les plus explosifs de la rentrée sociale : l'ordre social

De graves atteintes au droit du travail se profilent avec le rapport Combrexelle et la conférence sociale qui, aujourd'hui, pourrait entériner ses propositions. La remise en cause du principe de faveur serait un bouleversement majeur au détriment des salariés.

La mission Combrexelle à l'assaut de l'ordre social

Le gouvernement a, dès le mois de mai, commandé à une commission, menée par Jean-Denis Combrexelle, un ancien Directeur général du travail, et **France Stratégie**, un rapport visant à « élargir la place de l'accord collectif dans le Code du travail ». Cette commission, nommée avant même le vote de la loi Rebsamen, rappelle le livre jaune du Medef qui, en 2014, réclamait déjà de « donner plus de portée et marge de manœuvre à la négociation collective ». Pierre Gattaz n'a pas caché, lors de ses universités d'été, attendre plus de « flexisécurité » des conclusions de ce rapport, qui sera rendu au Premier ministre dans le courant du mois de septembre. La confédération, auditionnée en juillet, prépare, pour sa part, un recueil de contributions avec un groupe d'universitaires pluridisciplinaires sur le cadre de la négociation collective et ses évolutions possibles, dans le respect du principe de faveur et de la hiérarchie des normes.

FO s'interroge sur le sens et le contenu de la prochaine conférence sociale

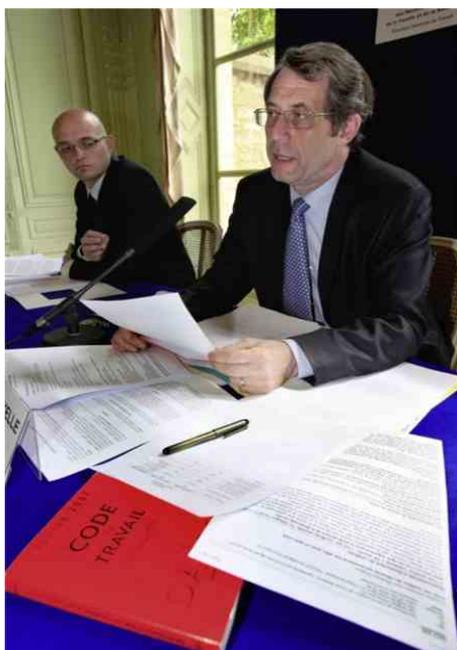
Craignant une nouvelle « opération de com » du gouvernement, Jean-Claude Mailly a annoncé le 18 août sur France 2 que la participation de FO à la conférence thématique d'octobre prochain n'était pas « garantie ». Le thème et les modalités de cette réunion ne sont pas encore connus.

Les 4 vérités - Jean-Claude Mailly - 2015/08/18

FO, qui avait déjà boycotté la grande conférence sociale de juillet 2014, n'accepterait pas qu'elle soit le prélude à la remise en cause du Code du travail et invite a contrario pour que le gouvernement évoque ses « orientations économiques », qui « ne sont pas bonnes ». FO s'interroge aussi sur le sens d'y amalgamer la conférence sur le climat – la Cop21 –, alors que les partenaires sociaux travaillent déjà depuis des mois sur la question.

LES DOSSIERS DE LA RENTRÉE

Les dossiers qui attendent le nouveau ministre du Travail ainsi que Marisol Touraine (Affaires sociales) et Emmanuel Macron (Économie).



Jean-Denis Combrexelle. DR

Rapport Combrexelle

Ces prochains jours, l'ancien directeur général du Travail indiquera comment donner plus de place à la négociation d'entreprise.

Grèves

Le 8 octobre, CGT, FSU et Solidaires (et peut-être FO) mobilisent sur les salaires.

Retraites complémentaires

Le 16 octobre débute une longue et difficile négociation, le déficit du régime impliquant des mesures douloureuses.

Conférence sociale

Les 19 et 20 octobre, elle traitera de la transition énergétique, et de tous les sujets de l'heure. FO et CGT suspendent leur présence.

Aides aux entreprises

Les projets de budget et de financement de la Sécu examineront s'il faut réduire ou réorienter les baisses de charges et de fiscalité des entreprises.

Loi numérique

À la fin de l'année, la loi Macron II ou la voiture-balai des réformes sociales.

Assurance chômage

Prévue en 2016, une renégociation sous pression financière. ■



Les dossiers qui attendent le nouveau ministre du travail

Redevenu maire de Dijon le 10 août et démissionnaire de son poste de ministre du travail le 19, François Rebsamen a esquissé le portrait de son successeur. L'heureux élu devra, selon lui, « être en lien étroit avec le président et le premier ministre, avoir la ligne avec eux ».

> Lire aussi : François Rebsamen, pour l'amour de Dijon

Au-delà de la relation de confiance, celui qui s'assoira mercredi 2 septembre à la table du conseil des ministres devra posséder de l'expérience et du doigté. Car le premier dossier qu'il trouvera sur son bureau sera celui du chômage. Et il est lourd de conséquences économiques et politiques.

François Hollande a lui-même placé la barre très haut : il a conditionné sa candidature de 2017 à « une baisse crédible » du chômage « sur une chronique longue et répétée » en 2016.

> Sur ce sujet : Hollande lie sa candidature en 2017 à « une baisse crédible » du chômage

Le dossier explosif du droit du travail

Deuxième dossier à hauts risques : le droit du travail. Sur ce sujet potentiellement explosif, l'exécutif écarte toute remise en cause du contrat de travail. En revanche, le premier ministre et le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, ont franchi un pas supplémentaire en faveur d'une simplification du code du travail, jugé « trop complexe ».

> Relire : « Le contrat de travail est trop difficile à rompre »

« Il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation. Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés ou à leurs représentants pour décider eux-mêmes », a expliqué Manuel Valls dimanche à La Rochelle.

Accorder plus de poids aux accords d'entreprises et de branches par rapport à la loi, cette réforme prolongerait la loi Rebsamen améliorant le dialogue social, promulguée le 18 août.

Rendez-vous à la conférence sociale

Matignon attend en septembre des « propositions audacieuses » du rapport de l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle. À charge pour le nouveau ministre du travail d'amadouer des partenaires sociaux hostiles à toute « déréglementation ».

L'un des premiers grands rendez-vous du titulaire de la rue de Grenelle sera d'ailleurs la conférence sociale des 19 et 20 octobre. Contrairement à Laurent Berger (CFDT), qui y voit « une bonne méthode », Jean-Claude Mailly (FO) et Philippe Martinez (CGT) ont déjà laissé planer le doute sur leur présence.

Si le gouvernement n'a pas encore précisé les thématiques, au moins deux semblent s'imposer, la conférence sur le climat (COP 21) et l'articulation entre les accords collectifs et la loi. Avant son départ effectif, François Rebsamen a mené des « consultations » avec les dirigeants syndicaux et préparé des « notes » pour son successeur.

Deux manifestations en vue pour le nouveau ministre

« Volontarisme et constance » devront guider le gouvernement, a répété Manuel Valls. Le nouveau ministre du travail devra en faire preuve avec les organisations syndicales et patronales, dont les discussions sont jugées « stériles » par l'aile droite du PS.

Les négociations pour tenter de sauver de la faillite les régimes de retraite complémentaires Agirc et Arco sont tendues. La question du travail le dimanche a braqué des syndicats qui menacent d'utiliser tous les recours contre les décrets d'application de la loi Macron prévus d'ici à décembre.

Pour défendre ses priorités en matière de hausses de salaires et de réduction du temps de travail,

la CGT a appelé à une journée de mobilisation avec FSU et Solidaires, le 8 octobre prochain, ainsi qu'à une manifestation pour la défense des libertés syndicales, le 23 septembre.
Corinne Laurent

POLITIQUE UN NOUVEAU MINISTRE DU TRAVAIL EST ATTENDU AUJOURD'HUI, POUR LA RENTRÉE SOCIALE

Le patronat veut le réformer «d'ici Noël», le gouvernement s'y prépare depuis des mois, les syndicats se cabrent: la bataille du Code du travail aura bien lieu, au nom de l'emploi, bien sûr.

Le nom de Robert Badinter sifflé par des militants socialistes Cette scène peu banale a eu pour théâtre l'université d'été de La Rochelle.



*Négociations sur la sécurisation de l'emploi, le 11 janvier 2013 au Medef.
Photo AFP*

Et pour principal acteur Manuel Valls, qui venait de citer la dernière œuvre de la figure tutélaire de la gauche : un petit livre plutôt mal fichu, cosigné par Antoine Lyon-Caen, « Le travail et la loi » (Fayard), qui dénonce un Code du travail « obèse », créateur de chômage par sa complexité

« Insiders » contre « outsiders »

Le livre fait scandale à gauche quand Manuel Valls, après le président du Medef, s'en empare pour justifier les réformes du marché du travail. « Le gouvernement qui réglera ce problème entrera dans l'histoire », déclare Pierre Gattaz devant son université d'été, souhaitant que le Code soit réformé « d'ici Noël ».

L'argumentaire est connu : l'excès de

barrières dressées dans le Code dissuaderait les entreprises d'embaucher. En résulterait un marché du travail coupé en deux : les bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), « surprotégés », et les autres, en précarité.

« Insiders » contre « outsiders », traduit le ministre de l'Économie Emmanuel Macron. Un argumentaire également repris dans « Réformer le droit du travail », livre publié ce matin par Jacques Barthélémy et Gilbert Cette, ancien conseiller du candidat Hollande, avec la Fondation Terra Nova, proche du PS

Pas de contrat unique

C'est dire que François Hollande ne réfute pas cette logique : il en a revendiqué « l'audace » le 14 juillet, mais il veut avancer sans braquer. Il a déjà impulsé la loi sur la sécurisation de l'emploi, qui donne plus de souplesse aux entreprises contre plus de protection aux salariés.

Il a imposé aux socialistes les dérogations au travail dominical dans la loi Macron 1. Il a simplifié les instances de représentation du personnel avec la loi Rebsamen. Il a en revanche écarté le projet de « contrat unique », qui aurait supprimé la distinction entre CDI et CDD.

L'étape suivante? Le rapport très attendu de Jean-Denis Combrexelle

sur la négociation d'entreprise, et à la fin de l'année la loi Macron, qui prendra appui sur la révolution numérique pour déverrouiller d'autres sujets du Code.

Berger (CFDT) :

« Faux débat »

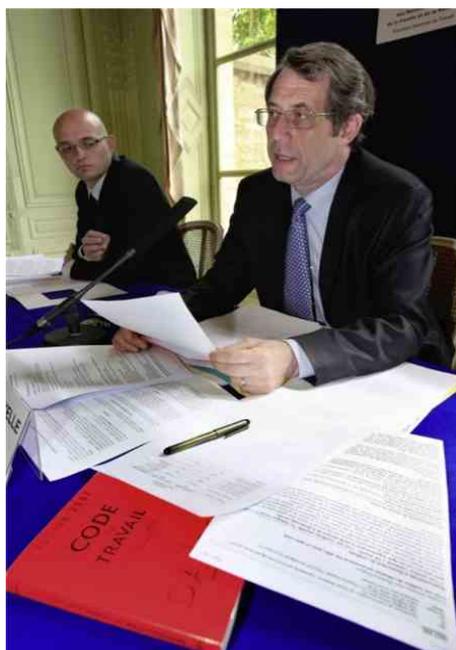
La démarche échauffe la gauche du PS, Martine Aubry et les frondeurs, braqués contre cette « dérive social-libérale » (Christian Paul), et plus encore bien sûr le Front de Gauche. Les syndicats sont partagés entre une hostilité franche (CGT, FO) et une attente inquiète : Laurent Berger (CFDT) répète que l'épaisseur du Code du travail est « un faux débat », et préfère regarder « la façon dont, dans les entreprises, on fait de la régulation ».

Il a peut-être raison. Mais on n'évitera pas la bataille du Code du travail, devenu le symbole de la réforme à mener - ou à contrer.

Francis Brochet ■

REPÈRES

Les dossiers qui attendent le nouveau ministre du Travail ainsi que Marisol Touraine (Affaires sociales) et Emmanuel Macron (Économie) :



Jean-Denis Combrexelle. DR

Rapport Combrexelle

Ces prochains jours, l'ancien directeur général du Travail indiquera comment donner plus de place à la négociation d'entreprise.

Grèves

Le 8 octobre, CGT, FSU et Solidaires (et peut-être FO) mobilisent sur les salaires.

Retraites complémentaires

Le 16 octobre débute une longue et difficile négociation, le déficit du régime impliquant des mesures douloureuses.

Conférence sociale

Les 19 et 20 octobre, elle traitera de la transition énergétique, et de tous les sujets de l'heure. FO et CGT suspendent leur présence.

Aides aux entreprises

Les projets de budget et de financement de la Sécu examineront s'il faut réduire ou réorienter les baisses de charges et de fiscalité des entreprises.

Loi numérique

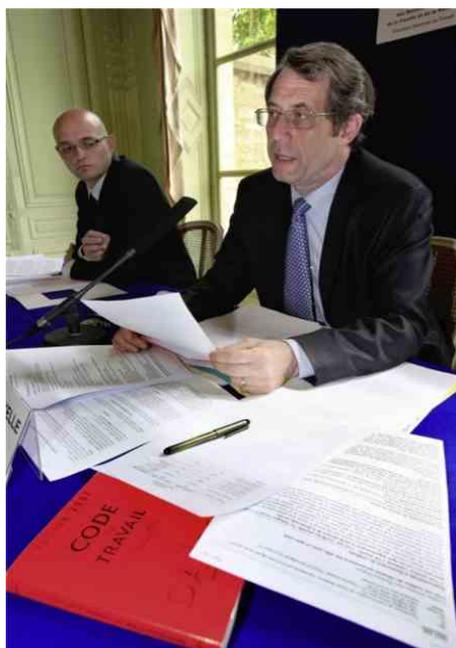
À la fin de l'année, la loi Macron II ou la voiture-balai des réformes sociales.

Assurance chômage

Prévue en 2016, une renégociation sous pression financière. ■

REPÈRES

Les dossiers qui attendent le nouveau ministre du Travail ainsi que Marisol Touraine (Affaires sociales) et Emmanuel Macron (Économie) :



Jean-Denis Combrexelle. DR

Rapport Combrexelle

Ces prochains jours, l'ancien directeur général du Travail indiquera comment donner plus de place à la négociation d'entreprise.

Grèves

Le 8 octobre, CGT, FSU et Solidaires (et peut-être FO) mobilisent sur les salaires.

Retraites complémentaires

Le 16 octobre débute une longue et difficile négociation, le déficit du régime impliquant des mesures douloureuses.

Conférence sociale

Les 19 et 20 octobre, elle traitera de la transition énergétique, et de tous les sujets de l'heure. FO et CGT suspendent leur présence.

Aides aux entreprises

Les projets de budget et de financement de la Sécu examineront s'il faut réduire ou réorienter les baisses de charges et de fiscalité des entreprises.

Loi numérique

À la fin de l'année, la loi Macron II ou la voiture-balai des réformes sociales.

Assurance chômage

Prévue en 2016, une renégociation sous pression financière. ■



LES AIDES AU LOGEMENT : UN SYSTÈME À RÉFORMER

Alain Trannoy

Directeur d'études à l'EHESS, directeur de l'École d'économie d'Aix-Marseille

D'un montant annuel de 18 milliards d'euros, les aides au logement constituent un dispositif phare des pouvoirs publics en direction des ménages à faible revenu, destinées à la fois à soutenir leur pouvoir d'achat et à leur garantir des conditions de logement décentes. Elles comportent toutefois de nombreux défauts qui justifieraient une réforme en profondeur. Au-delà de la complexité de leur calcul, à laquelle il serait possible de remédier à moindres frais, ces allocations profitent en partie aux bailleurs, qui les répercutent sur les loyers; elles participent également à la constitution de « trappes à pauvreté », en décourageant le travail au-delà d'un tiers-temps pour les salariés rémunérés au SMIC. Alain Trannoy propose plusieurs pistes de réformes de ce dispositif, en mettant l'accent sur la nécessité de le repenser en cohérence avec les autres instruments de lutte contre la pauvreté.

C. F.

Les aides au logement représentent 18 milliards d'euros pour les finances publiques. À ce titre, elles constituent le premier poste d'aide au secteur du logement (45 milliards d'aides directes et de crédit ou de réduction d'impôt sous des modalités diverses). Les pouvoirs publics dépensent deux fois plus pour cette aide affectée que pour le RSA (9 milliards d'euros) et six fois plus que pour la bientôt défunte prime pour l'emploi (3 milliards d'euros). Les aides au logement sont donc tout à la fois un pilier de notre politique redistributive en direction des ménages à bas revenus et un élément crucial pour solvabiliser la demande de logement locatif en France, et, dans une moindre mesure, la demande de logement en accession. Il n'est donc pas étonnant que leur efficacité dans leur double mission soit scrutée avec une attention toute particulière en ces temps de disette budgétaire. Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des Finances (IGF) y ont consacré un chapitre de leur rapport sur la politique du logement⁽¹⁾. Elles font également l'objet d'un rapport de la Cour des comptes, dont les conclusions n'ont

pas encore été rendues publiques. Enfin, le Sénat doit établir un rapport parlementaire à ce sujet, à la suite de l'Assemblée nationale⁽²⁾.

Ces rapports administratifs et parlementaires proposent des réformes substantielles mais celles-ci ne remettent pas en cause la logique d'ensemble du système. En revanche, les propositions issues du monde universitaire (Trannoy et Wasmer, 2013a; Bozio *et al.*, 2015) sont plus vigoureuses. Nous nous appuyons essentiellement sur elles pour établir dans un premier temps un diagnostic sur l'efficacité de ces aides avant d'examiner, dans un second temps, les différentes propositions qui ont été formulées pour refondre notre politique dans ce domaine. En guise de conclusion, nous évoquerons les obstacles à une réforme d'ampleur.

Les modalités des allocations logement

Les allocations logement sont des aides affectées au logement sous condition de ressources. Trois catégories coexistent, même si le barème est unifié. L'APL (aide

(1) Ce rapport n'a pas été rendu public.

(2) Rapport du groupe de travail « Pupponi ».



personnalisée au logement) est versée aux occupants du parc conventionné en location ou foyer et aux personnes qui ont signé un prêt conventionné pour l'acquisition de leur résidence principale. Selon les Comptes du logement 2013, une APL d'un montant moyen mensuel de 243 euros a été versée à près de 2,5 millions d'allocataires. Les deux autres aides étendent le bénéfice des aides aux familles n'occupant pas un logement conventionné, avec pour cible les familles pour l'ALF (allocation logement familiale) et les personnes isolées, comme des personnes âgées, des personnes handicapées et des jeunes travailleurs, des étudiants pour l'ALS (allocation de logement sociale). Cette dernière bénéficie à 2 millions de personnes tandis que l'ALF est distribuée à 1,3 million d'allocataires. Le montant moyen mensuel de l'ALF (208 euros) est de 25 % plus faible que celui de l'ALS (281 euros). L'aide sociale à l'hébergement (hébergement d'urgence) n'est pas comprise dans les allocations logement et notre réflexion n'englobe pas cette composante. Au total, près de 45 % des locataires et un peu plus de 10 % des propriétaires perçoivent une allocation logement. Les aides au logement et à l'hébergement représentent 1 % du PIB en 2013 contre seulement 0,7 % il y a trente ans.

Il reste à apprécier l'importance des aides au logement au regard des loyers versés par les locataires. Selon les Comptes du logement, les loyers représentent 70 milliards d'euros. Les aides au logement versées aux locataires représentent 23 % du montant des loyers, une proportion loin d'être négligeable.

Diagnostic

Cibler une allocation sur le logement : une stratégie justifiée

Les travaux économiques portant sur l'évaluation des aides au logement sont relativement limités, la difficulté d'accès ou l'absence de données constituant une entrave au développement de travaux universitaires solides. En particulier, les loyers sont mal connus et quand une base financée sur deniers publics existe comme pour les loyers de la région parisienne, elle n'est pas mise en accès public sécurisé pour les chercheurs.

D'abord, il faut se demander si cibler la dépense en logement des ménages pauvres est préférable à des aides financières non fléchées sur un poste de dépense particu-

lier. Goux et Maurin (2005)⁽³⁾ offrent un argument pour privilégier cette voie, puisqu'ils apportent une preuve empirique que les enfants vivant dans des chambres séparées réussissent mieux sur le plan scolaire que ceux qui en partagent une. Toutefois, le logement social peut se révéler aussi utile pour lutter contre le surpeuplement du logement que des aides spécifiques. Pour boucler le raisonnement, il faut le compléter par un constat d'une sorte d'infirmité du logement social à casser la ségrégation urbaine, alors que les aides au logement rendraient le parc locatif privé, par nature plus diffus dans la ville, accessible aux ménages modestes. L'optimalité, dans une optique de second rang, de ces aides au logement reste envisageable. En revanche, telles qu'elles ont été conçues, elles présentent plusieurs défauts plus ou moins faciles à corriger.

Une formule inutilement compliquée

La complexité du calcul des aides au logement défie l'entendement. En 2012, la formule de calcul des APL faisait l'objet d'une note de présentation de 108 pages. Sans effort particulier, il est possible de la simplifier sans la changer radicalement (cf. Trannoy et Wasmer, 2013b, encadrés 12 et 15). L'APL d'un montant de 300 euros pourrait être versée à taux plein pour un célibataire jusqu'à un revenu d'activité de 300 euros et elle décroîtrait linéairement de 3 euros pour toute augmentation du revenu d'activité de 10 euros. La subvention s'éteindrait pour un revenu de 900 euros.

La capture par les bailleurs

Trois études solides (Laferrère et Le Blanc, 2002 ; Fack, 2006 ; Grislain-Letremy et Trevien, 2014) ont montré que les allocations logement avaient permis à des propriétaires, sur des marchés spécifiques et à des périodes données, d'augmenter le montant des loyers. Une partie des dépenses consacrées aux allocations logement ont donc été captées par les bailleurs. Il s'en est suivi quelques polémiques, et un certain nombre d'intervenants dans le débat public sont allés jusqu'à soutenir que le phénomène n'était pas avéré. Nous pensons pour notre part que si l'impact microéconomique ne peut être contesté, en revanche, en termes macroéconomiques, l'échelle du phénomène n'est pas établie.

(3) Goux D. et Maurin E. (2005), "The Effect of Overcrowded Housing on Children's Performance at School", *Journal of Public Economics*, vol. 89.



Tout d'abord, le fait qu'une taxe ou une aide ne soit pas totalement payée ou perçue *in fine* par le côté du marché qu'elle est censée frapper ou soulager est connu sous le nom d'*incidence fiscale* depuis au moins David Ricardo. Ce phénomène provient du fait que la taxe ou l'aide va perturber le jeu de l'équilibre entre l'offre et la demande. Le prix d'équilibre, ici, le loyer, va en partie absorber l'effet de la taxe. Pour que le phénomène d'incidence ne se produise pas dans notre cas de figure, il faudrait que les loyers soient complètement stables, ce qui suppose une offre de logement infiniment élastique. Les marchés locatifs sont des marchés locaux mais il est à peu près certain que cette hypothèse est totalement invalidée à court terme. Par exemple, l'offre d'appartements vacants à Paris est fixée à court terme. En revanche, à moyen et à long termes, l'offre de logements locatifs et son élasticité dépendent de la mise à disposition de terrains constructibles ou de la possibilité de construire plus haut dans les zones denses, ce qui dans Paris *intra muros* est tout sauf évident. Il est très vraisemblable que l'offre, même à long terme, soit peu élastique à Paris. Il en va sans doute différemment dans les zones peu denses. Il faut donc conclure que le phénomène de capture de la part des propriétaires doit être plus fort à court terme qu'à long terme et qu'il doit être plus prégnant dans les zones denses que dans les zones peu denses.

Ensuite, même si la capture est bien avérée à court terme, aucun article scientifique ne s'est penché sur l'impact macroéconomique à long terme sur le niveau d'équilibre des loyers, et par suite, des prix des logements locatifs. Avec un degré de capture de 50 % à long terme, on aboutirait à une hausse des loyers à une échelle macroéconomique et donc des prix des logements à usage locatif de 11,5 % par rapport à une situation contrefactuelle sans aucune allocation logement⁽⁴⁾. Nous livrons ce chiffre comme ordre de grandeur plausible de l'impact des allocations logement sur les loyers et prix à long terme. L'intervalle de confiance autour de ce chiffre est évidemment important. L'impact doit être beaucoup plus significatif pour les logements de faible qualité, sans que l'effet d'entraînement pour des locataires ne bénéficiant pas de l'allocation logement puisse être appréhendé. On peut réagir de deux manières à l'énoncé de ce chiffre. D'un point de vue macroéconomique, l'impact moyen ne serait pas considérable. Mais en même temps, se dire que sur les 18 milliards

(4) Nous utilisons le fait que le montant des aides représente 23 % du montant des loyers.

d'euros, la moitié, soit environ 9 milliards d'euros, ne profitent pas *in fine* à ceux à qui ils sont destinés, est quand même un aveu d'échec pour la politique publique.

Il est d'autre part assez peu vraisemblable que cet impact ait eu son plein effet dans la longue phase d'expansion des prix d'immobilier de 1996 à 2008. En effet, les aides au logement (y compris, il est vrai, les aides sociales à l'hébergement) représentaient déjà 1 % du PIB au début de la période, un poids qui est donc resté stable. Notre conviction est que l'impact inflationniste des aides au logement a peu joué dans la hausse des prix des années 2000.

Le frein à la reprise d'emploi

Les allocations logement ont en fait précédé le RMI et donc la prime pour l'emploi et le RSA. Comme la politique du logement – la division ministérielle joue un rôle – est pensée en vase clos, indépendamment de la politique de l'emploi par exemple, il n'y a jamais eu d'effort pour les harmoniser avec la politique de soutien aux bas revenus. Il ne faut donc pas s'étonner du constat dressé par l'Institut des politiques publiques (IPP) d'une mauvaise articulation entre ces dispositifs. Cette mauvaise articulation a pour effet de rendre peu attractif le passage d'un tiers temps à un temps plein au niveau du SMIC. Avec un tiers temps, la personne isolée bénéficiera d'un revenu disponible mensuel de 1 000 euros. Avec un temps plein, elle gagne autour de 1 250 euros : un gain de 250 euros pour 80 heures de travail de plus dans le mois. L'heure de travail rapporte 3 euros en moyenne ! Les allocations logement contribuent puissamment à créer une trappe à tiers-temps. Le problème est que le constat était déjà le même il y a 14 ans⁽⁵⁾ !

Les dépassements possibles

Découplage des aides au logement et du loyer

Découpler les aides au logement du loyer pourrait permettre de casser l'effet mécanique de la répercussion d'une hausse du loyer sur le montant de l'allocation. Il s'agit toutefois d'une petite réforme, qui ne concernerait presque exclusivement que les locataires du parc social. Pour 87 % des allocataires en effet, le montant

(5) Hagneré C. et Trannoy A. (2001), « Effet conjugué de trois ans de réforme sur les trappes à inactivité », *Économie et Statistique*, vol. 346-347, n° 6-7, Paris, INSEE.



du loyer dépasse le montant de l'allocation et les seules exceptions concernent le parc social en province. En revanche, le montant de l'aide pourrait dépendre de la zone d'habitation. Cette réforme pourrait être couplée avec la suppression du tiers payant qui est pratiquée d'une manière extensive dans le parc social où c'est le bailleur qui perçoit directement l'allocation logement. Aucune expérience en laboratoire ou quasi-expérience n'est disponible pour connaître l'impact de la perception de l'aide sur le degré d'incidence de l'aide. Le présupposé est quand même que cela ne peut que favoriser les phénomènes de capture, même si, à long terme, les forces concurrentielles doivent être déterminantes.

Fusion entre allocation logement et prime d'activité

La fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi donne naissance à une nouvelle allocation gérée par les CAF, la prime d'activité, dont l'évolution suivra d'une manière plus fidèle le calendrier d'activité infra-annuel. L'étape suivante pourrait consister à supprimer les allocations logement et à ne conserver qu'un seul dispositif de soutien aux bas revenus en laissant complètement les ménages libres de dépenser à leur guise ce revenu. En particulier, le soupçon de paternalisme qui guide les allocations logement serait purement et simplement abandonné. L'IPP propose un barème pour une telle réforme, qui permet de remédier aux effets désincitatifs au travail de l'allocation logement, à la fois en lissant les effets de seuils et en diminuant le revenu d'inactivité. Le revenu d'inactivité est ainsi porté à 600 euros pour une personne isolée au lieu de 800 euros actuellement lorsqu'on cumule RSA socle et allocation logement. Cette perte doit être assumée politiquement et philosophiquement. À moins que la réforme n'entraîne tous les inactifs à travailler au-delà du mi-temps, ce type de barème provoque une diminution du niveau de vie des plus pauvres.

Intégration des aides au logement à l'impôt sur le revenu à la source

Le président de la République, François Hollande, a décidé de transformer l'impôt sur le revenu en un impôt à la source en 2018. C'est une chance de pouvoir utiliser la simultanéité de l'impôt et du revenu pour pouvoir mener une politique permettant de lutter plus efficacement contre la pauvreté. L'impôt à la source ne doit pas tant être vu comme un outil permettant de faire payer plus les ménages aisés, comme suggéré par

Landais, Piketty et Saez (2011)⁽⁶⁾, que comme un outil pour optimiser notre système de soutien au bas revenus, et ce en conformité au principe de Rawls qui formule qu'une société doit d'abord se préoccuper d'améliorer la situation des plus faibles.

L'idée première de cette piste est de transformer nos instruments de soutien aux bas revenus en impôt négatif ou en crédit d'impôt. Au-delà du seuil d'imposition, on verse un chèque mensuel au perceuteur sous la forme d'une retenue à la source sur la fiche de paye. En deçà du seuil d'imposition, on reçoit un virement mensuel sous la forme d'un transfert qui s'ajoute au salaire sur la fiche de paye, si on fait partie des travailleurs pauvres. Ce virement mensuel peut correspondre exactement à l'allocation qui résulterait de la fusion de la prime d'activité et de l'allocation logement dans le second scénario, comme décrit *supra*.

Trannoy et Wasmer (2013a et b) ont proposé que le revenu imposable tienne compte également des facultés contributives sous la forme d'une déduction partielle pour le loyer sous un plafond. Cette prise en compte répond à deux objectifs : d'une part, viser la neutralité fiscale entre propriétaires et locataires (actuellement, le traitement fiscal avantage outrageusement les propriétaires-accédants car un locataire qui place en actifs financiers une somme équivalente à la valeur de sa résidence principale est lourdement taxé, alors que le loyer fictif de la résidence principale du propriétaire ne l'est pas), d'autre part, contribuer à établir une égalité de traitement entre les locataires du parc social et ceux du parc locatif privé. En effet, en moyenne, un locataire du parc social paye 30 % de moins pour le même type d'appartement qu'un locataire du parc privé et dans les zones tendues comme Paris, il faut jusqu'à sept ans d'attente avant d'obtenir un logement social. L'IPP a réalisé une microsimulation de cette réforme limitée à la seule intégration des allocations logement à l'impôt sur le revenu – la prime d'activité reste en dehors du dispositif. Les effets redistributifs de cette réforme sont perturbés par le scénario de son financement, une hausse de la taxe foncière, qui doit être repensé à la lumière de ces résultats.

(6) Landais C., Piketty Th. et Saez É. (2011), *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle*, Paris, Seuil/La République des idées.



Les obstacles à une réforme de grande ampleur

Jean Pisani-Ferry (2014)⁽⁷⁾ a finement observé que la France est la championne des réformes incrémentales mais qu'elle peine à procéder à des réformes systémiques, ceci dans tous les domaines. Les remarques qui suivent ne valent pas uniquement pour le secteur du logement et elles ont une portée plus générale. Toutefois, l'importance des lobbys de toutes sortes dans ce secteur ne peut et ne doit surtout pas être sous-estimée par les esprits réformateurs, au regard de l'importance que revêt le logement.

En premier lieu, les bénéficiaires directs des allocations logement risquent d'avoir peur d'y perdre, en dépit de toutes les assurances qui leur seront données, en raison d'un climat de défiance à l'égard des institutions et des discours provenant des élites⁽⁸⁾. Par suite, l'administration a souvent pour lettre de mission de réfléchir à une réforme avec très peu de perdants. Si on ajoute la contrainte très compréhensible d'une réforme à coût constant, on arrive très vite à une situation proche du *statu quo*.

Mais en l'occurrence, les bénéficiaires des allocations logement ne seront pas les seuls à faire preuve de méfiance. Les propriétaires, qui en bénéficient indirectement, et plus largement l'ensemble du secteur du logement risquent de monter au créneau, avec comme argument les risques de pertes d'emploi et d'activité économique.

Les hommes politiques risquent de leur côté de préférer la réforme « prudente », les coûts d'une réforme radicale étant toujours importants à court terme en termes de réélection.

Comment prévoir, dans une démocratie, une clause de revoyure presque automatique pour tous les dispositifs qui vieillissent, qui se sclérosent, pour lutter contre le biais en faveur du *statu quo*? Il faut que le bénéfice perçu soit suffisamment fort pour l'emporter sur tous les conservatismes. Or, le manque de données disponibles ou facilement accessibles (qui reste un frein à l'avancée des recherches sur le logement) et

(7) Pisani-Ferry J. (2014), *Quelle France dans dix ans?*, Paris, France Stratégie/Fayard.

(8) Sur la question de la « défiance » de la société française envers les institutions, cf. Algan Y. et Cahuc P. (2007), *La société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*, Paris, CEPREMAP/Rue d'Ulm.

l'état relativement encore adolescent de la discipline économique font qu'un chiffrage « robuste » des gains d'une réforme reste difficile à fournir.

L'unique possibilité pour les économistes de crédibiliser leur proposition de réforme d'envergure est de procéder à des tests grandeur nature. La loi le permet, mais là encore, deux facteurs s'y opposent : d'une part, les expérimentations peuvent toujours être vues comme une rupture du principe d'égalité (de simples citoyens sont transformés en cobayes d'expérimentation sociale du jour au lendemain) et, d'autre part, tous ceux qui craignent que la réforme se fasse à leur détriment auront intérêt à s'opposer à l'expérimentation. Il faut avoir la chance de croiser un homme politique secrètement favorable à la réforme mais qui attend le verdict de l'expérimentation pour le révéler, pour aller de l'avant dans ce domaine. En attendant, la France se trouve enfermée dans un piège à mauvais dispositifs qui se perpétuent au-delà du raisonnable.

BIBLIOGRAPHIE

- **Bozio A., Fack G., Grenet J., Guillot M., Monnet M. et Romanello L.** (2015), « Réformer les aides personnelles au logement : vers une fusion des prestations sociales », *Rapport de l'IPP*, n° 10.
- **Laferrère A. et Le Blanc D.** (2002), « Comment les aides au logement affectent-elles les loyers ? », *Économie et statistique*, vol. 351, n° 1, Paris, INSEE.
- **Fack G.** (2006), "Are Housing Benefits an Effective Way to Redistribute Income? Evidence from a Natural Experiment in France", *Labour Economics*, vol. 13, n° 6.
- **Trannoy A. et Wasmer E.** (2013a), « La politique du logement locatif » Note n° 10 Conseil d'analyse économique
- **Trannoy A. et Wasmer E.** (2013b), « La politique du logement locatif », Document de travail, Conseil d'analyse économique.
- **Grislain-Letremy C. et Trevien C.** (2014), « L'impact des aides au logement sur le secteur locatif », *Document de travail G2014-08*, INSEE.



LES POLITIQUES DU LOGEMENT EN EUROPE : COMPARAISONS

Hélène Steinmetz

Maîtresse de conférences en sociologie, IDEES-Le Havre

Les politiques du logement sont très différentes au sein de l'Union européenne, que l'on considère les dépenses publiques qui lui sont consacrées ou les statuts d'occupation et les types de mesure privilégiés. Bien que le recul du parc social depuis les années 1980 en Europe du Nord et de l'Ouest brouille le clivage traditionnel entre cette partie de l'Europe, qui appuie le secteur locatif social et privé, et l'Europe du Sud, qui investit peu dans le logement social et favorise l'accès à la propriété, les disparités restent marquées. Hélène Steinmetz fait le point sur les grandes tendances des politiques du logement en Europe depuis une trentaine d'années, en mettant l'accent sur les évolutions amorcées avec la crise.

C. F.

Les mutations des politiques du logement en Europe depuis le milieu du XX^e siècle sont souvent décrites selon une chronologie en deux temps. La période 1950-1970 est caractérisée par un intense effort de construction, qui aboutit dans une partie de l'Europe à un modèle de logement social « de masse⁽¹⁾ ». On observe toutefois une inflexion à partir de la fin des années 1970. Depuis, le logement social joue un rôle plus « résiduel » suite à des réformes favorables à l'essor du secteur immobilier marchand et à l'accession à la propriété individuelle. Ainsi, autour du modèle du « tous propriétaires » se dessine une convergence entre l'Europe du Nord-Ouest où le secteur locatif (social et privé) recule, l'Europe méditerranéenne où la prédominance de la propriété d'occupation est ancienne et continue à s'accroître, et l'Europe de l'Est post-communiste où une large partie des anciens logements d'État ont été privatisés depuis 1990.

Malgré cette convergence des statuts d'occupation, les divergences nationales restent marquées : le

pourcentage de PIB consacré par les pouvoirs publics à leurs politiques sociales du logement varie ainsi de quasiment zéro dans certains pays du Sud ou de l'Est de l'Europe à plus de 3,5 % pour les États les plus interventionnistes (Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni) (Houard, 2011a). Les typologies qui comparent les modèles « germaniques », « scandinaves » ou « méditerranéens » (cf. encadré ci-contre) peinent alors à résumer la diversité des situations nationales. Plutôt que proposer une nouvelle classification, cet article présente et discute deux tendances majeures : l'essor de la propriété d'occupation et la diminution relative du poids du logement social. Il revient en conclusion sur les conséquences de la crise sur l'avenir des politiques du logement en Europe.

Tous propriétaires ?

Alors qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, « les ménages étaient en majorité locataires de bailleurs sociaux ou privés dans tous les pays d'Europe », on observe qu'au fil des décennies, « la propriété prend le pas sur la location » (Louvot, 2001). En 2013, le

(1) Harloe M. (1995), *The People's Home? Social Rented Housing in Europe and America*, Oxford, Blackwell.



LES TYPOLOGIES CLASSIQUES DES POLITIQUES DU LOGEMENT EN EUROPE

Pour classer les politiques du logement en Europe, on s'inspire souvent de la typologie des régimes de protection sociale de Gosta Esping-Andersen⁽¹⁾ : libéral (droits sociaux limités aux plus pauvres), corporatiste étatique (droits sociaux fondés sur la situation salariale ou familiale) et social-démocrate (droits sociaux universels). Mais le logement n'a pas été pris en compte par Esping-Andersen et sa typologie ne fonctionne qu'imparfaitement : selon Harloe⁽²⁾, le clivage historiquement significatif oppose les États qui ont développé après-guerre un logement social « de masse » (dont des pays « libéraux » comme le Royaume-Uni, « corporatistes étatiques » comme l'Allemagne ou « sociaux-démocrates » comme la Suède), et ceux où il est résiduel. La typologie d'Esping Andersen est toutefois revisitée pour décrire les évolutions récentes : selon Laurent Ghekière⁽³⁾, on peut désormais distinguer une conception « résiduelle » du logement social (faible ou en diminution, réservé aux plus pauvres, au Royaume-Uni mais aussi au Sud et à l'Est de l'Europe), une conception « généraliste » (ne visant pas seulement les plus pauvres, en France ou en Allemagne), et une conception « universelle » (parc social important et encore ouvert à tous, aux Pays-Bas ou en Suède). Pour prendre en compte toutes les interventions étatiques sur le marché immobilier (locatif privé, accession), d'autres classifications sont parfois proposées : on distingue ainsi un modèle « germanique »⁽⁴⁾ (Autriche, Suisse, Allemagne) avec un secteur locatif privé important et des prix stables grâce à la régulation publique du marché ; un modèle « scandinave » (Suède, Danemark, Pays-Bas, Finlande) où le parc social concurrence le secteur privé mais où le marché immobilier s'est libéralisé et a connu des fluctuations importantes au cours de la dernière décennie ; un modèle « périphérique » (Europe méditerranéenne, centrale et orientale, Irlande, Islande) où la faible intervention publique et l'hégémonie de la propriété occupante ont contribué à une forte instabilité du marché immobilier. Dans cette dernière typologie, la France comme le Royaume-Uni constituent des « cas uniques ».

Hélène Steinmetz

(1) Esping-Andersen G. (1999), *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, coll. « Le lien social ».

(2) Harloe M. (1995), *op. cit.*

(3) Ghekière L. (2008), « Le développement du logement social dans l'Union européenne », *Recherches et Prévisions*, n° 94.

(4) Filippi B. et Tutin Ch. (2011), « Logement social et marché du logement : une perspective européenne », in Houard N. (dir.) (2011).

taux moyen de propriétaires occupants s'établit à plus de 70 % dans l'Europe des 28 et à 66,8 % dans la zone euro⁽²⁾. Toutefois, c'est toujours l'hétérogénéité des situations qui prédomine, tant du point de vue des statuts d'occupation que des conditions concrètes de logement des propriétaires.

Trois exemples...

Ainsi, le modèle allemand du logement reste très éloigné du « tous propriétaires ». Certes, la propriété d'occupation est devenue majoritaire depuis quelques années (52,6 % de la population en 2013) et le parc social s'est nettement réduit (à peine 6 % aujourd'hui)⁽³⁾. Près de 40 % de la population est toutefois encore logée dans le secteur locatif privé, soit le taux le plus élevé de l'Union européenne (UE). En outre, l'écart de statut entre la condition de propriétaire et de locataire est

plus réduit qu'ailleurs : un régime juridique protecteur limite le risque d'être évincé de son logement par le propriétaire et les loyers sont restés stables au cours des années 2000, notamment grâce à un système juridique d'encadrement des hausses de prix⁽⁴⁾. Cette régulation publique des loyers s'accompagne aussi d'une bonne qualité générale des logements⁽⁵⁾.

Le modèle le plus éloigné de la situation allemande est probablement celui qui prévaut en Roumanie : c'est la propriété d'occupation qui domine de manière écrasante (96,6 %), notamment parce que les anciens logements d'État ont été massivement transférés à leurs occupants depuis la chute du régime communiste. Le statut de propriétaire est toutefois loin de garantir de bonnes conditions de logement aux ménages roumains :

(4) Vorms B. (2012), « Le modèle allemand de régulation des loyers est-il transposable en France ? », *Métropolitiques*, 2 avril.

(5) Housing Europe (The European Federation for Public, Cooperative and Social Housing), *The State of Housing in the EU 2015*, Brussels, 2015 <http://www.housingeurope.eu/resource-468/the-state-of-housing-in-the-eu-2015>.

(2) Eurostat Statistics Explained, *Statistiques sur le logement Eurostat-SILC*, données de mars 2014 http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Housing_statistics/fr

(3) Eurostat-SILC, 2014.



selon les données Eurostat-SILC, plus de 50 % d'entre eux vivent dans des logements surpeuplés, et 20 % sont à la fois en situation de surpeuplement et privés d'un élément essentiel de confort (toilettes, baignoire ou douche, étanchéité de la toiture, lumière, ou même eau courante).

Pour achever ce premier tour d'Europe, on peut évoquer le cas de l'Espagne, qui est sans nul doute un pays de propriétaires mais à un moindre degré que la Roumanie (77,7 % de la population en 2013⁽⁶⁾). Les politiques de soutien à l'accession sociale y sont anciennes puisqu'elles ont été initiées dès les années 1950 sous le régime franquiste⁽⁷⁾. Ces mesures n'ont pas été remises en cause après la transition démocratique : le secteur locatif privé n'a cessé de se restreindre, tandis que le parc social locatif restait quasi inexistant, faute de politique publique dans ce domaine. La crise a toutefois mis un coup d'arrêt à la diffusion du modèle du « tous propriétaires ». Contrairement à ce que l'on observe en Roumanie, les propriétaires espagnols bénéficient de conditions matérielles de logement plutôt favorables, mais depuis 2008, ils sont exposés à des difficultés économiques croissantes. En effet, après avoir connu un boom de la construction et des prix dans les années 2000, le marché immobilier espagnol s'est brutalement retourné⁽⁸⁾. La progression du taux de propriétaires occupants avait été rendue possible dans les années précédentes par un endettement croissant des ménages : 400 000 d'entre eux ont ainsi vu leur appartement ou leur maison saisi par une banque entre 2007 et 2012 et les ménages très endettés sont encore aujourd'hui nombreux⁽⁹⁾. Le durcissement des conditions d'accès au crédit immobilier place aujourd'hui les jeunes ménages dans une situation difficile : il est nettement plus difficile d'emprunter pour acheter qu'auparavant, mais la faiblesse du parc locatif privé et l'absence de parc social offrent peu d'alternatives. C'est ainsi que 55 % des 18-35 ans vivent chez leurs parents, une proportion bien supérieure à la moyenne européenne.

...qui montrent les limites de la diffusion du modèle du « tous propriétaires »

Ces trois cas mettent en évidence les limites de la diffusion du modèle du « tous propriétaires » : elle reste mesurée en Allemagne, elle n'est pas synonyme de statut résidentiel confortable en Roumanie, et a connu un coup d'arrêt en Espagne depuis 2008. Les situations allemande, roumaine ou espagnole ne sont cependant pas en tant que telles représentatives des évolutions caractérisant le Nord, l'Est, ou le Sud de l'Europe.

Les mutations qu'a connues l'Allemagne divergent assez nettement de celles qui caractérisent d'autres pays du Nord de l'Europe. En Suède, aux Pays-Bas, ou au Danemark, l'essor encore modéré de la propriété d'occupation ne s'est pas accompagné comme en Allemagne d'une diminution drastique du parc social, mais plutôt d'une érosion du parc locatif privé. Quant à la progression spectaculaire de la propriété d'occupation des années 1980 à aujourd'hui au Royaume-Uni (environ 65 % en 2011), elle va de pair avec une nette diminution du parc social. Celui-ci, partiellement vendu à ses occupants, est passé de 30 % à environ 18 % du parc⁽¹⁰⁾.

Du côté des anciens pays du bloc communiste, il est vrai que la privatisation du logement d'État a été massive et que les taux de propriété occupante dépassent dans bien des pays les 85 %. Mais la Pologne ou la République tchèque ont par exemple conservé un parc locatif public ou coopératif significatif qui représente 16 à 17 % des logements⁽¹¹⁾.

Les pays du Sud de l'Europe ont quant à eux pour point commun un faible investissement public dans le logement, et une intervention étatique qui se limite à des dispositions fiscales favorables à la propriété d'occupation. Tous n'ont cependant pas connu la même bulle immobilière qu'en Espagne ni les mêmes sinistres d'accédants surendettés. Les prix de l'immobilier sont ainsi restés relativement stables au Portugal pendant les années 2000⁽¹²⁾ tandis qu'en Italie, l'accession repose encore largement sur la mobilisation de l'aide familiale plutôt que sur le crédit bancaire, et on compte beaucoup

(6) Eurostat-SILC, 2014.

(7) Vaz C. (2013), « Les promoteurs immobiliers et l'État franquiste : de la dépendance à l'émancipation », *EspacesTemps.net*, juin.

(8) Vorms Ch. (2009), « Surproduction immobilière et crise du logement en Espagne », *La Vie des idées*, 12 mai.

(9) Housing Europe (2015), *op. cit.*

(10) Whitehead Ch. (2013), « L'évolution du rôle du logement social au Royaume-Uni », *Revue de l'OFCE*, n° 128.

(11) Hegedüs J. (2010), « Pays de l'Est : douloureuses transitions », in Lévy-Vroelant C. et Tutin Ch. (dir.), *Le logement social en Europe au début du XXI^e siècle*, Rennes, PUR, 2010.

(12) Filippi B. et Tutin Ch. (2011), « Logement social et marché du logement : une perspective européenne », in Houard N. (dir.) (2011b).

moins d'accédants surendettés et menacés de saisie qu'en Espagne⁽¹³⁾.

La France, un cas intermédiaire

Nous concluons ce premier point en évoquant le cas français, souvent décrit comme « intermédiaire » (Houard, 2011a) du point de vue de l'équilibre entre propriété d'occupation et autres statuts. La politique de soutien public à l'accession à la propriété est forte en France depuis les années 1950 et elle est même antérieure aux mesures qui ont rendu possible la construction massive de logements sociaux dans les années 1960⁽¹⁴⁾. À partir de la grande réforme des politiques du logement intervenue en 1977, ce soutien s'accroît⁽¹⁵⁾. Mais la progression du taux de propriétaires occupants est freinée en France à partir de la fin des années 1980. À cette période, les cas d'accédants surendettés se multiplient, et les pouvoirs publics rendent les conditions d'accès au crédit nettement plus restrictives. Ainsi, malgré l'existence d'aides à l'accession généreuses comme le prêt à taux zéro, l'accès à la propriété est depuis 25 ans plus sélectif économiquement que dans d'autres pays d'Europe⁽¹⁶⁾. Le taux de propriétaires occupants a progressé très modérément dans les années 2000 (atteignant 58,2 % des ménages en 2012 selon l'INSEE) malgré les effets d'annonce mentionnant l'objectif d'une « France de propriétaires ».

À la lumière de ces différents cas, on voit que l'Europe du « tous propriétaires » n'est pour l'instant que partiellement réalisée, et que la crise de 2008 est venue renverser la tendance dans certains pays. Peut-on alors dire que le logement social est sur ce continent en voie de « résidualisation⁽¹⁷⁾ » comme cela a pu être prédit dans les années 1990 ?

(13) Housing Europe (2015), *op. cit.*

(14) Effosse S. (2003), *L'invention du logement aidé en France. L'immobilier au temps des Trente Glorieuses*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

(15) Bourdieu P. et Christin R. (1990), « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la politique du logement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 81-82.

(16) Bugeja F. (2011), « Les inégalités d'accès à la propriété et leurs déterminants institutionnels. Étude comparative entre la France et le Royaume-Uni (1980-2005) », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n° 1.

(17) Harloe M. (1995), *op. cit.*



Le parc social est-il devenu résiduel ?

Un clivage entre Europe du Sud et Europe du Nord-Ouest qui perdure jusqu'aux années 1970

Jusqu'à la fin des années 1970, le clivage dominant en Europe opposait donc les pays où l'État avait favorisé dans l'après-guerre la construction d'un parc social important à ceux où l'intervention étatique, très limitée, consistait surtout à soutenir de manière directe ou indirecte l'essor de la propriété d'occupation. Dans les pays du Sud de l'Europe (Grèce, Portugal, Espagne, Italie), la faiblesse du parc social et de l'action publique dans le secteur du logement perdure encore aujourd'hui (Houard, 2011a). Dans l'Europe du Nord-Ouest, les mesures d'encouragement à la propriété prises dans les années 1970 et 1980 se sont accompagnées d'une diminution des subventions publiques versées aux organismes de logements sociaux⁽¹⁸⁾. Cela ne signifie pas pour autant que l'aide publique au logement diminue dans son ensemble : en France comme au Royaume-Uni, et dans une moindre mesure en Allemagne, les aides aux constructeurs (aussi appelées « aides à la pierre ») sont partiellement remplacées par des aides personnelles au logement. Réservées à une partie restreinte de la population, elles s'avèrent toutefois au

(18) Scanlon K. et Whitehead Ch. (2010), « Le logement social en Europe : tendances communes et diversités persistantes », in Lévy-Vroelant C. et Tutin Ch. (dir.).



moins aussi coûteuses pour les finances publiques que les anciennes aides à la pierre.

Un parc social qui recule ou stagne...

La diminution ou la stagnation du parc social dans la plupart des pays où il tenait une place significative dans les années 1970 est néanmoins réelle⁽¹⁹⁾. Cette tendance prend des formes variées et plus ou moins accentuées selon les pays. Au Royaume-Uni, la politique du *Right to Buy* initiée par le gouvernement Thatcher a amené 1,3 million de ménages à acheter leur logement social dans les années 1980, et 2,5 millions de 1980 à aujourd'hui⁽²⁰⁾. Ce phénomène s'observe aussi en Irlande et dans une moindre mesure aux Pays-Bas depuis les années 1990. En Allemagne, c'est un mécanisme tout à fait différent qui explique la forte diminution du parc social depuis les années 1980. Le statut de logement social y est temporaire, et les habitations concernées sont, au terme d'un délai qui s'est aujourd'hui raccourci, « déconventionnées ». Ainsi, les organismes (ou les particuliers) qui possèdent ces logements ne sont plus tenus de les réserver à une population spécifique ni de les louer en dessous du prix du marché. 100 000 logements sortent ainsi chaque année du secteur social : ils ne sont pas comme au Royaume-Uni achetés par leurs occupants, mais deviennent pour l'essentiel des logements locatifs privés. Pour partie loués au prix du marché, ce sont parfois aussi (notamment dans l'ancienne Allemagne de l'Est) des « quasi-logements sociaux » du point de vue du loyer et du type de clientèle qui y réside⁽²¹⁾. Enfin, en France, on n'a pas observé de cession massive des logements sociaux à leurs occupants, même si, théoriquement, la « vente HLM » est possible. Des années 1980 au début des années 2000, la baisse des aides à la pierre entraîne cependant une chute de la construction de logements HLM : le nombre absolu de logements sociaux continue à augmenter, mais leur part dans le parc français stagne ou diminue légèrement selon les moments. Il faut toutefois noter que, sous l'effet du Plan de cohésion sociale de 2004, puis des mesures de relance prises au moment de la crise de 2008, la construction de HLM a nettement redémarré dans la deuxième moitié des années 2000, ce qui constitue une situation originale en Europe (Houard, 2011b).

(19) *Ibid.*

(20) Malpass P. (2011), « Privatisation et logement social au Royaume-Uni » in Houard N. (dir.) (2011b).

(21) Droste Ch. et Knorr-Siedow Th. (2011), « Le logement social en Allemagne. Changer les modes de fonctionnement pour une société en mutation », in Houard N. (dir.) (2011b).

...mais reste significatif dans l'Europe du Nord-Ouest

Ces évolutions sont-elles synonymes de « résidualisation » ? Ce terme est en effet souvent employé pour décrire les évolutions du logement social en Europe, mais il convient de l'employer avec précaution. Du point de vue quantitatif, on comptait en 2005 environ 22,5 millions de logements sociaux dans l'Europe des 27, soit en moyenne 10,5 % du parc total (Lévy-Vroelant et Tutin, 2010). L'essentiel (80 %) est concentré dans les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest où ils avaient été construits en masse dans les années 1950 à 1970. Le parc social français est le plus développé en volume avec 4,5 millions de logements, tandis que c'est aux Pays-Bas que son poids reste le plus important (34 % du parc). Les pays du Nord-Ouest de l'Europe ont pour la plupart conservé des parcs sociaux qui représentent au moins 15 % de l'ensemble des logements. À part en Allemagne (6 %) et en Irlande (10 %), il peut donc paraître excessif de parler de parc social « résiduel » sur le plan quantitatif⁽²²⁾. Là où le secteur social est aujourd'hui « résiduel », c'est bien dans certains pays de l'Est de l'Europe, et dans les pays méditerranéens où il n'a jamais eu de poids significatif.

Qu'en est-il du point de vue du peuplement de ces logements ? Le terme de « résidualisation » n'est en effet pas seulement utilisé pour décrire le déclin quantitatif du parc social. Il désigne aussi le fait que ces logements sont, de manière croissante, réservés aux ménages pauvres exclus du marché classique du logement, plutôt qu'à une large population. Sur ce point, il faut à nouveau nuancer le constat. Selon la classification de Noémie Houard, seuls quelques pays européens (Irlande, Royaume-Uni) traitent véritablement leur parc social comme un secteur réservé aux ménages les plus en difficulté (Houard, 2011a). Au Royaume-Uni, il n'existe pas de plafonds de revenus limitatifs pour obtenir un logement social mais en pratique, les ménages qui y accèdent ont des revenus particulièrement faibles. C'est plutôt une conception « généraliste » qui prévaudrait dans d'autres pays comme la France ou l'Allemagne, avec une cible limitée par des plafonds de revenus peu restrictifs. Dans le cas français, on observe à la fois une nette paupérisation du peuplement du parc social depuis les années 1980 et une certaine diversité des situations socio-économiques des occupants selon l'ancienneté,

(22) Scanlon K. et Whitehead Ch. (2010), *op. cit.*



la localisation et la qualité du parc⁽²³⁾. Enfin, les pays comme les Pays-Bas ou la Suède qui ont longtemps promu une conception « universaliste » du logement social, ouvert à tous sans contrainte de revenus, ont connu de notables évolutions sous la pression de l'UE. Ainsi, aux Pays-Bas, l'absence de plafonds a conduit la Commission européenne à considérer que les organismes de logement social hollandais ne fournissaient pas un « service d'intérêt général », et que les aides publiques qu'ils recevaient enfreignaient les règles de l'Union relatives à la concurrence. Depuis le 1^{er} janvier 2011, des plafonds de revenus ont donc été introduits pour l'accès aux logements sociaux hollandais, sans qu'il soit toutefois possible pour l'instant de mesurer les conséquences de cette réforme.

C'est enfin vers un processus de « banalisation » que s'est orientée la Suède, en butte aux mêmes injonctions de l'UE concernant son parc social. Elle a ainsi choisi une autre solution que les Pays-Bas : ne plus réserver aucune aide publique spécifique aux organismes gestionnaires des logements « publics » suédois. Ceux-ci doivent désormais atteindre leur équilibre financier dans les mêmes conditions que les propriétaires du parc privé. Plus généralement, dans l'ensemble des pays européens qui ont conservé un parc social significatif, les bailleurs bénéficient de moins en moins d'aides étatiques réservées et sont traités par les pouvoirs publics quasiment comme des organismes privés : en cela, on peut parler de « banalisation » du secteur social. Il faut d'ailleurs noter que les logements sociaux sont moins fréquemment détenus par des opérateurs publics (contrôlés par exemple par les municipalités) et plus souvent par des organismes de droit privé à but non lucratif (comme les *Housing Associations* en Grande Bretagne). La frontière entre secteur « social » et secteur « privé » du logement tend donc à se brouiller dans de nombreux pays d'Europe⁽²⁴⁾.

La crise, et après ?

Revenons en conclusion sur les conséquences de la crise financière. Elle a touché de manière particulièrement forte les pays qui avaient assoupli les conditions d'accès aux crédits immobiliers pour faciliter l'essor de l'accession à la propriété (Royaume-Uni, Espagne,

Irlande, mais aussi Pays-Bas⁽²⁵⁾). Ces assouplissements ont d'abord contribué à une envolée des prix immobiliers dans ces pays au cours des années 2000⁽²⁶⁾. Mais la hausse consécutive des taux d'endettement des particuliers a entraîné au moment de la crise une vive augmentation des défauts de paiement et des saisies (Vorms, 2014). En Allemagne, où l'essor de l'accession était resté mesuré et les prix de l'immobilier stables, ou en France où l'accès au crédit est très encadré depuis le début des années 1990, ce phénomène est par contre resté très marginal.

Les pays touchés par la crise ont ainsi adopté des mesures destinées à aider les accédants en difficulté, ainsi qu'une réglementation moins libérale en matière d'octroi de crédit. Toutefois, les États européens n'en sont pas pour autant revenus à une intervention massive dans le secteur du logement. En France, des mesures contracycliques de relance ont certes été mises en place en 2008-2009 pour tous les segments du logement : soutien à la construction locative sociale, amélioration des aides fiscales destinées à encourager l'investissement locatif privé, et aides à l'accession « sociale ». La crise de l'accession a par ailleurs ouvert, dans certains pays où le parc locatif est faible, un débat sur la nécessité de conduire une politique du logement plus équilibrée et plus favorable au secteur locatif, comme en Espagne, au Portugal, en Irlande, et même au Royaume-Uni⁽²⁷⁾. Les pays concernés n'envisagent pas pour autant une hausse de l'investissement public. Au contraire, en Espagne ou en Italie, les contraintes budgétaires accrues ont amené les pouvoirs publics à abandonner les projets de construction de logement sociaux qu'ils envisageaient peu avant la crise.

C'est plutôt vers une libéralisation du secteur locatif privé que semblent s'orienter ces deux pays : la législation qui encadrerait l'évolution des loyers a été assouplie dans l'espoir que cela stimule l'investissement privé. L'exemple allemand montre pourtant que l'existence d'un secteur privé dynamique n'est pas forcément incompatible avec une réglementation protectrice des locataires. L'Allemagne, qui connaît, avec un certain retard sur ses voisins, une hausse des

(23) *Ibid.*

(24) Scanlon K. et Whitehead Ch. (2010), *op. cit.*

(25) Le Bayon S. et Madec P. (2014), « L'évolution en Europe du profil des ménages propriétaires pendant la crise », *Revue d'économie financière*, n° 115.

(26) Filippi B. et Tutin Ch. (2011), *op. cit.*

(27) Whitehead Ch. (2014), « Le secteur locatif privé en Europe : des trajectoires différentes, des tensions similaires? », *Revue d'économie financière*, n° 115.



prix à l'achat et à la location dans certaines grandes métropoles depuis 2012, a pris la décision de renforcer sa législation sur les loyers, confirmant l'originalité de son modèle⁽²⁸⁾. Face à ces évolutions contradictoires, il reste encore difficile de dire si la crise financière va fonctionner à long terme comme un accélérateur des mutations antérieures ou va au contraire contribuer à infléchir ces tendances.

BIBLIOGRAPHIE

- **Fijalkow Y.** (2011), *Sociologie du logement*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- **Houard N.** (2011a), « Le logement social pour qui ? Perspectives européennes », *La note d'analyse* n° 230, Centre d'analyse stratégique.
- **Houard N.** (dir.) (2011b), *Loger l'Europe. Le logement social dans tous ses États*, Paris, La Documentation française.
- **Lévy-Vroelant C. et Tutin Ch.** (dir.) (2010), *Le logement social en Europe au début du XX^e siècle*, Rennes, PUR.
- **Louvot C.** (2001), « Le logement dans l'Union européenne : la propriété prend le pas sur la location », *Économie et Statistique*, n° 343, Paris, INSEE.
- **Vorms B.** (2014), « Vers un monde de propriétaires ? Politique du logement et statuts d'occupation en France et à l'étranger », *Revue d'économie financière*, n° 115.

**DROIT DU TRAVAIL**

Le premier ministre Manuel Valls a fait du droit du travail le principal chantier de réforme économique d'ici 2017. Le dossier devrait être mis sur la table dans les jours qui viennent. Deux rapports sont notamment attendus cette semaine sur le sujet, un rédigé par le *think tank* socialiste Terra Nova et l'autre par l'Institut Montaigne. Les conclusions de la mission Combexelle sont par ailleurs attendues en septembre.



Une étude comparative inédite se penche sur les salaires en France et en Allemagne

Une note d'analyse publiée par **France Stratégie** montre, à partir d'une comparaison inédite de la dispersion des salaires entre la France et l'Allemagne.

Cette note d'analyse s'appuie sur une analyse de la dispersion des salaires dans les deux pays. Elle a été réalisée par Odile Chagny de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales) et Frédéric Lainé de **France Stratégie**

Il en ressort les résultats suivants :

- si le coût horaire moyen du travail est plus faible en Allemagne qu'en France, les salaires horaires moyens bruts sont en revanche plus élevés en Allemagne dans quasiment tous les grands secteurs, à l'exception des services aux entreprises ;
- les salaires horaires dans les premiers déciles (bas salaires) sont à l'inverse plus faibles en Allemagne qu'en France et c'est en Allemagne que les inégalités de salaires, notamment au bas de l'échelle des salaires horaires, sont les plus élevées de l'Union européenne (UE) ;
- les écarts de salaires entre secteurs sont également plus marqués en Allemagne qu'en France ;
- les secteurs les plus rémunérateurs ne sont pas les mêmes dans les deux pays, traduisant des différences dans les systèmes productifs et des écarts dans l'attractivité salariale des secteurs ;
- cette différenciation salariale a procuré un avantage certain à l'industrie allemande, en lui permettant de combiner attractivité salariale et compétitivité coût et hors coût. Mais le prix en termes d'inégalités salariales a été de grande ampleur, et a contribué à l'introduction, début 2015, d'un salaire minimum.

En savoir plus **France Stratégie**



Communiqués de presse – Retrouver une ambition européenne pour la France (CP)

Collectivement, l'Europe a beaucoup souffert de la crise financière – plus que les autres grandes zones économiques du monde. La crise a révélé la précarité des évolutions suivies depuis le début des années 2000, et sa gestion au coup par coup a mis à l'épreuve la résilience de modèles économiques déjà fragiles. Puis, dans un second temps, des anticipations autoréalisatrices de stagnation ont freiné le redémarrage.

Pour corriger les déséquilibres accumulés pendant la première décennie de l'euro, un ajustement interne de grande ampleur a été déclenché, fournissant à l'histoire économique des épisodes de sous-emploi des capacités productives et de chômage extrêmes. Source: strategie.gouv.fr –



Doit-on faire les frais des droits d'inscription ?

Faut-il considérer l'éducation comme un bien privé financé par les contributions individuelles, ou au contraire comme un bien public financé par la collectivité? Alors qu'émerge un grand marché de l'éducation, en partie mondialisé, qui conduit de nombreux pays à faire participer les étudiants au coût de leur scolarité, Léonard Moulin s'intéresse aux différents schémas de financement des études à l'étranger.



En Europe et dans le monde, la tendance est au développement de politiques de financement de l'enseignement supérieur fondés sur l'introduction ou le relèvement de frais d'inscription. Ces politiques se heurtent souvent aux contestations étudiantes, que ce soit dans les pays ayant adopté ces politiques de longue date comme aux États-Unis ou au Chili, ou dans les pays s'inscrivant dans un processus de hausse des frais d'inscription comme en Angleterre ou au Québec. Ainsi, aux États-Unis, pays dans

lequel les universités sont souvent montrées en exemple (elles occupent 17 des 20 premières places mondiales au classement de Shanghai), l'accroissement de la dette étudiante (pour atteindre plus de 1 000 milliards de dollars en 2011) et du taux de défaut associé (10,8%) a contribué à la mobilisation des étudiants lors du mouvement *Occupy Wall Street* en 2012. Au Royaume-Uni, des mouvements sociaux de grande ampleur ont secoué le pays à l'autonomie 2010 après l'adoption d'une loi autorisant les universités à augmenter leurs frais d'inscription jusqu'à 9 000 livres par an. D'importantes manifestations ont également eu lieu au Québec en 2012 aboutissant à la chute du gouvernement. Ces quelques exemples, parmi de nombreux autres, témoignent du fait que la question des frais d'inscription est au cœur du débat social.

Au niveau national, l'enseignement supérieur français a subi de nombreuses modifications au cours de ces dernières années : adoption du processus de Bologne avec la mise en place d'une structure des études supérieures en trois cycles (Licence, Master et Doctorat), promulgation de la LRU (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) en 2007, mise en place de pôles d'excellence scientifique, création de filières d'excellence au sein de l'université, création de grands établissements (tels que l'Université Paris 9 Dauphine en 2004 ou l'Université de Lorraine en 2012), mise en place des PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur), expérimentations en matière de revalorisation des droits d'inscription (Université Paris 9 Dauphine, Sciences Po Paris, les écoles des Mines et des Télécom...). Autant d'éléments qui s'inscrivent dans la logique du rapport co-écrit par Philippe Aghion et Élie Cohen en 2004, intitulé « Éducation et Croissance » remis au Premier ministre de l'époque, Jean-Pierre Raffarin. Pour ses auteurs, la principale conclusion est la nécessité d'« investir plus en éducation supérieure si nous voulons stimuler notre croissance de long terme et poursuivre notre convergence vers le niveau de productivité américain » [1]. Philippe Aghion et Élie Cohen ont ainsi importé dans le débat public français l'idée selon laquelle la crise de l'enseignement supérieur serait d'abord due à une crise de financement, questionnant alors ouvertement la question de la gratuité des études supérieures en France. Mais pour eux les mérites de la hausse des frais d'inscription ne s'arrêtent pas à la question du financement des universités. Convaincus du caractère vertueux des mécanismes de marché, les auteurs considèrent que les universités rendues véritablement autonomes et donc à

même de recruter et de rémunérer librement leurs enseignants, de sélectionner leurs étudiants, d'entrer en concurrence les uns avec les autres, deviendraient *in fine* plus efficaces [2]. En payant plus cher pour leurs études les étudiants seraient ainsi responsabilisés.

Au cours des dernières années de nombreuses voix, aussi bien académiques que politiques, se sont faites entendre en plaidant pour une augmentation des frais d'inscription dans les universités françaises.

Au niveau politique tout d'abord on peut citer les récents débats dans l'opinion concernant la hausse des frais d'inscription pour les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles, les étudiants étrangers, les élèves de certaines grandes écoles et plus récemment, les étudiants en master dans les universités publiques. Ont également contribué au débat des groupes de réflexion comme l'Institut Montaigne [3] – un *think thank* libéral – l'Institut de l'entreprise [4] – un autre *think thank* libéral – ou encore Terra Nova – un *think thank* social-démocrate – ce dernier suggérant une « hausse modérée et étalée dans le temps : un triplement des droits d'inscription en licence et un quadruplement en master et doctorat sur cinq ans pour remettre plus d'égalité dans le système et augmenter les moyens des universités, en maintenant une exonération totale pour les boursiers » [5]. Certains universitaires, à l'instar de Jean-Robert Pitte, ancien président de l'Université Paris 4 Sorbonne, prennent position dans le débat public pour instaurer une sélection à l'entrée de l'université et plaident pour une augmentation des frais d'inscription. Louis Vogel, ancien président de la CPU s'est également exprimé pour une « progressivité des droits ». En 2012, la CPU (Conférence des Présidents d'Université) a commandé à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) en 2012 une étude sur les effets redistributifs liés à un quadruplement des frais d'inscription en France accompagné d'une suppression de la demi-part fiscale au-delà de 21 ans (réservée aux étudiants) et d'une augmentation des aides sociales destinées aux étudiants des premiers déciles (en termes de niveau de vie). L'étude [6] de l'INSEE conclut aux effets positifs d'une telle réforme en France : les mesures proposées permettant de mettre fin au profil « en U » des aides financières dans l'enseignement supérieur, bénéficiant principalement aux ménages en difficultés, par le biais des bourses sur critères sociaux, et aux ménages aisés, par le biais des exonérations fiscales. Plus récemment, une étude [7] de **France Stratégie**, un organisme de réflexion rattaché à Matignon, suggérait d'augmenter les frais d'inscription des étudiants étrangers de plus de 3 000% en licence et de plus de 4 500% en master (passant ainsi de 183 à 6 000 euros en licence et de 254 à 12 000 en master). Enfin, il y a quelques jours, dans une étude [8] commandée par les ministères de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et, les inspecteurs de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et ceux des finances préconisent une augmentation des frais d'inscription au seuil symbolique de 1 000 euros par an.

Dans ce contexte, l'objectif de cet article est de contribuer au débat concernant l'augmentation des frais d'inscription dans les universités françaises en présentant, dans un premier temps les motivations théoriques à l'instauration de frais d'inscription élevés ; puis en s'intéressant, dans un second temps, aux expériences internationales d'introduction ou de relèvement de frais d'inscription afin d'en tirer des enseignements pour poser les bases d'un autre mode de financement de l'enseignement supérieur en France.

Pourquoi vouloir augmenter les frais d'inscription ?

Les arguments d'équité, d'efficacité et de couverture des besoins financiers des universités pour justifier des frais d'inscription traversent la littérature économique.

Le premier argument est celui de la justice sociale. Dans un article publié dans la *Revue française d'économie*, David Flacher, Hugo Harari-Kermadec et Léonard Moulin [9] définissent l'équité dans l'enseignement comme une conjonction de trois principes : d'égalité des chances en termes d'accès à un minimum de ressources pour entreprendre des études dans l'enseignement supérieur ; d'équité contributive de tous face au financement de l'enseignement supérieur ; et, d'égalité des chances effective de toutes les catégories sociales d'accéder à l'enseignement supérieur. Or, le système d'enseignement supérieur français n'est pas équitable selon ces trois principes, notamment parce que les mécanismes d'aides en direction des étudiants les moins

favorisées sont limités et qu'ils ne permettent pas de garantir des conditions d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur similaires à celles des étudiants favorisés ; parce que le financement de l'enseignement repose sur un système fiscal faiblement progressif ; mais également parce que les enfants des classes favorisées sont surreprésentés dans l'enseignement supérieur [10]. C'est notamment l'argument qu'avancent Robert Gary-Bobo et Alain Trannoy pour légitimer l'introduction de frais d'inscription en France [11]. Néanmoins, pour que l'introduction ou le relèvement de frais d'inscription soit source d'une plus grande justice sociale, il faudrait que les contributions soient réellement progressives et que les compensations financières en direction des étudiants des classes sociales les moins favorisées soient suffisantes, ce qui n'a jamais été le cas à l'étranger lorsque les frais d'inscription ont augmenté.

Le deuxième argument concerne l'efficacité économique. En instaurant un prix plus proche du coût de la scolarité de l'étudiant, certains économistes supposent l'existence de trois effets : un effet de sélection des étudiants [12], les étudiants seraient découragés de s'inscrire dans des formations pour lesquelles ils estiment que leurs chances de réussite sont faibles ; un effet incitatif à l'effort, les étudiants cherchant à ne pas gaspiller les ressources engagées dans leurs études ; et, un effet d'orientation des étudiants [13] dans le choix d'un cursus puis dans celui d'un débouché professionnel. Cependant, ces résultats théoriques, reposant pour la plupart sur l'hypothèse (plus que contestable) de rationalité des agents économiques, se voient invalidés par de nombreux travaux empiriques mettant en avant l'existence d'une rationalité limitée des étudiants (disposant d'une information imparfaite et d'une capacité limitée du traitement de cette information). Par ailleurs, la littérature [14] met également en avant le fait que les comportements des étudiants dans l'enseignement supérieur (choix d'un cursus et débouchés à l'issue de ce cursus) sont modifiés par l'endettement, intimement lié au déterminisme social. Pour ces raisons, des frais d'inscription élevés ne permettraient pas de garantir l'efficacité.

Le troisième et dernier argument en faveur des frais d'inscription concerne la nécessité d'accroître les moyens qui sont consacrés à l'enseignement supérieur en France. L'enseignement supérieur serait sous-financé au regard des pratiques institutionnelles d'autres pays. Ainsi, à titre d'exemple, la France consacre 1,5% de son PIB à l'enseignement supérieur contre 2,7% pour les États-Unis. Certains économistes défendent l'idée que les frais d'inscription permettraient de subvenir à ces besoins financiers. Néanmoins, on observe, d'une part, une tendance très générale au désengagement de l'État lorsque les frais d'inscription augmentent et, d'autre part, le coût des mécanismes d'accompagnement des frais peut être très important [15]. C'est ainsi que le triplement du niveau des frais d'inscription en Angleterre en 2012, qui s'est accompagné d'une baisse des subventions aux établissements de 40%, risque, à la suite de l'augmentation du taux de défaut sur les prêts étudiants, de coûter plus cher au gouvernement que l'ancien système.

L'augmentation des frais d'inscription est-elle la seule solution aux problèmes de l'enseignement supérieur ?

Alors que le financement de l'enseignement supérieur par le biais de frais d'inscription présente des limites importantes, existe-t-il d'autres manières de financer l'enseignement supérieur ? Pour répondre à cette question, nous nous intéressons aux différentes expériences internationales en la matière. En comparant la part relative du financement public/privé de chaque pays, le montant des frais d'inscription pratiqué, le niveau et les conditions d'attributions des mécanismes d'accompagnement (bourses et prêts principalement), ainsi que les taux d'accès et de réussite dans chaque pays [16], il est possible de mettre en évidence trois grands types de régimes institutionnels. La classification des différents systèmes nationaux d'enseignement supérieur en trois groupes de pays s'inscrit dans le courant théorique des formes d'États-providence d'Esping-Andersen [17].

Le premier régime est celui de type « libéral », adopté par exemple en Australie, au Canada, au Chili, aux États-Unis, au Royaume-Uni, etc. En Angleterre par exemple, les frais d'inscription sont en moyenne de 8 630 livres par an, 40% des étudiants de premier cycle (dont le revenu des parents est inférieur à 25 000 livres par an) perçoivent une bourse de 3 354 livres par an (et 12% une bourse partielle), le montant empruntable par l'étudiant (pour couvrir les coûts de vie [18]) est au maximum de 4 375 livres s'il vit chez ses parents et de 7 675 livres s'il vit seul et qu'il

étudie dans une université londonienne. Les pays du modèle « libéral » se caractérisent par des frais d'inscription élevés, par un financement principalement privé de l'enseignement supérieur, par l'existence d'un marché des prêts étudiants et par des bourses relativement limitées et orientées en direction des étudiants les plus défavorisés ou les plus méritants. L'éducation est vue au prisme de la théorie du capital humain de Gary Becker [19]. Ainsi, l'étudiant (rationnel) décide d'entreprendre des études (en s'endettant) dans l'optique t'en tirer des rendements (supérieurs à son investissement initial). Dans cette optique, les rendements de l'éducation sont perçus comme étant uniquement privés et se mesurent en termes d'augmentation de salaire. L'éducation est avant tout une activité économique. Dans ces pays, le régime d'éducation est un régime par « capitalisation », c'est à dire dans lequel les étudiants financent leurs études à travers des frais d'inscription élevés. On constate par ailleurs que les taux d'accès [20] et de réussite [21] dans l'enseignement supérieur sont élevés (respectivement 72% et 39% aux États-Unis ou 64% et 43% au Royaume-Uni).

Le deuxième régime est celui de type « social-démocrate », qui caractérise les pays du nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Norvège, Suède). Au Danemark par exemple, les étudiants ne payent pas de frais d'inscription, ils perçoivent une allocation d'un montant de 783 euros par mois s'ils ne vivent plus chez leurs parents (389 euros dans le cas contraire) et peuvent en plus contracter un prêt d'un montant mensuel de 400 euros (les étudiants ayant un enfant à charge, les étudiants handicapés ou ceux n'ayant plus le droit à une allocation pour cause d'échec bénéficient de prêts particuliers). Au Danemark, le financement de l'enseignement supérieur représente 1,9% du PIB, dont 1,8% est assuré par des dépenses publique. À l'inverse des pays du régime précédent, dans les pays du modèle « social-démocrate » le financement de l'enseignement supérieur est public, les frais d'inscription sont inexistantes et les bourses (ou allocations d'autonomie) sont très développées. Dans ce modèle, les allocations ne servent pas à payer des frais d'inscription mais à permettre aux étudiants de couvrir l'ensemble des coûts liés à leur scolarité dans l'enseignement supérieur. Ce système permet de garantir aux étudiants une véritable autonomie par rapport au milieu familial d'origine. Contrairement au modèle précédent, les rendements de l'éducation sont vus comme étant avant tout sociaux ; l'investissement éducatif n'est donc plus privé mais collectif. Les pays caractérisés par ce type de régime présentent des taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur à ceux du régime « libéral » (respectivement 71% et 50% au Danemark ou 76% et 47% en Finlande).

Le troisième et dernier groupe est celui de type « conservateur », qui caractérise par exemple l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grèce ou l'Italie. En Italie par exemple, près de 90% des étudiants payent des frais d'inscription [22] pour un montant moyen de 1 300 euros par an, les bourses (accordées sur critères sociaux et académiques) peuvent atteindre 5 062 euros par an si l'étudiant est décohabitant (1 904 euros dans le cas contraire), mais seulement 7,5% des étudiants sont éligibles à une bourse. Dans ce pays, il existe par ailleurs un mécanisme spécifique des déductions fiscales en fonction des dépenses réelles des parents dans l'enseignement supérieur. En Italie, le financement de l'enseignement supérieur représente 1,9% du PIB, dont 1,8% est assuré par des dépenses publiques. Dans les pays du modèle « conservateur », les frais d'inscription sont modérés (*i.e* ils ne couvrent qu'une part limitée du coût des études), les bourses accordées (principalement sur critères sociaux) ne permettent pas aux étudiants issus de milieux défavorisés de couvrir l'ensemble des coûts liés à une scolarité dans l'enseignement supérieur, les prêts sont relativement peu développés et les autres mécanismes d'accompagnement (déductions fiscales, allocations familiales, etc.) sont relativement développés et orientés principalement en direction des étudiants les plus favorisés. L'étudiant est vu comme un jeune adulte à l'autonomie relativement limitée dont la famille doit supporter les coûts de l'éducation. Les taux d'accès de réussite dans l'enseignement supérieur de ces pays sont inférieurs à ceux des pays des deux régimes précédents (respectivement 46% et 31% en Allemagne ou 39% et 36% en France).

Bien qu'opposés sur la vision de l'éducation qu'ils promeuvent - éducation comme bien privé dans le modèle « libéral » contre éducation comme bien collectif dans le modèle de type « social-démocrate » - les deux premiers régimes ont des cohérences institutionnelles bien définies. À l'inverse, le régime de type « conservateur » ne semble pas délivrer aux étudiants issus de l'ensemble des classes sociales les conditions nécessaires pour entreprendre et réussir des

études dans l'enseignement supérieur. Ce régime apparaît donc dans une position intermédiaire, souffrant de ses incohérences internes. En effet, alors que le régime « social-démocrate » privilégie l'égalité - en donnant les conditions matérielles à tous les étudiants d'accéder et de réussir dans l'enseignement supérieur - et que le régime « libéral » tente de privilégier une certaine forme d'efficacité via l'utilisation de mécanismes marchands, le régime « conservateur » ne permet pas de garantir une forme d'égalité ou d'efficacité. C'est d'ailleurs dans ce type de pays que se pose ouvertement la question de l'introduction de frais d'inscription, à l'image des récents débats ayant eu lieu en Allemagne, en France ou encore en Espagne, dans l'optique de tendre vers un régime de type « libéral » en transformant radicalement les modèles sociaux de ces pays.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement au cas français, les éléments avancés au début de cet article montrent que le modèle se transforme peu à peu. Néanmoins, comme nous l'avons montré précédemment, ces transformations modifient en profondeur le système d'enseignement supérieur. À titre d'exemple, l'introduction de frais d'inscription à Dauphine a ainsi eue des effets ségrégatifs et inégalitaires sur les étudiants, conduisant l'Université à sélectionner davantage d'étudiants dont les trajectoires universitaires sont caractérisées par une inscription préalable dans une grande école ou dans un établissement d'enseignement supérieur étranger au détriment des étudiants ayant fait leurs études dans une université française autre que Dauphine ; mais elle n'a cependant pas eue, contrairement aux prescriptions des modèles théoriques évoquées plus haut, d'effet sur la réussite académique des étudiants [23].

Face aux limites d'un financement de l'enseignement supérieur par « capitalisation », ne peut-on pas au contraire penser le modèle de financement de l'enseignement supérieur de manière différente, à l'image de ce qui se fait dans les pays de type « social-démocrate » ? Les pays de ce modèle, contrairement à ceux du régime « libéral », permettant d'approcher un financement de l'enseignement supérieur équitable, efficace et permettant de couvrir l'ensemble des besoins financiers des universités. Par opposition à un système par « capitalisation », dans lequel l'éducation constitue un investissement privé en capital humain qu'il convient avant tout de rentabiliser une fois que l'étudiant est diplômé, il est possible de concevoir un autre modèle de financement de l'enseignement supérieur considérant cette fois-ci l'éducation comme un bien collectif. Un tel système se caractériserait par un financement public des universités, une absence de frais d'inscription et la délivrance d'une allocation universelle d'autonomie à tous les étudiants. Par analogie avec le système de retraites, un système d'enseignement supérieur par « répartition » serait financé par les prélèvements obligatoires et viserait à fournir aux étudiants, quelle que soit leur origine sociale, les conditions matérielles pour mener à bien leur scolarité. S'il nécessite évidemment un effort collectif important (à hauteur de 1,2% du PIB), il nécessite avant tout (et surtout) de penser l'enseignement supérieur de manière radicalement différente, en ne le considérant plus comme un coût qu'il faut à tout prix réduire, mais comme un investissement collectif qui bénéficie à l'ensemble de la société [24].

Cours particuliers : comment bien choisir son soutien scolaire ?

En centre ou à domicile, seul, en groupe ou sur internet, les offres de soutien scolaire sont nombreuses et les formules proposées pas toujours très claires. Alors comment bien choisir l'organisme qui conviendra à votre enfant ?

En 2013, le Centre d'analyse stratégique (institution dépendante du Premier ministre) a rendu une série de notes sur la question du soutien scolaire. Celles-ci révèlent que les élèves qui ont recours à des cours privés suivent entre une heure et une heure et demie de cours par semaine. Quant au budget moyen dépensé par les familles pour financer ce petit coup de pouce, il s'élèverait à 1500 € par an, ce qui, même avec un crédit d'impôt de 50 % à la clé, représente une somme conséquente.

D'après un sondage TNS Sofres, un collégien sur cinq et un lycéen sur trois auraient recours au soutien scolaire. Un chiffre relativement élevé qui fait de la France le premier marché de soutien scolaire privé de l'Union européenne. D'où, sans doute, la pléthore d'offres et de formules qui laissent plus d'un parent perplexe... Alors, sur quels critères choisir ? On vous aide à faire le tri...

Cours particuliers, collectifs ou en ligne : comment s'y retrouver ?

La formule choisie pour votre enfant dépendra avant tout de son âge et, bien sûr, de ses besoins.

Pour les plus petits, certaines écoles primaires proposent aux parents un service d'études dirigées, le plus souvent gratuites, qui se déroulent après les cours. Ce soutien est en général assuré par des enseignants volontaires qui aident les enfants à faire leurs devoirs ou à reprendre des éléments enseignés au cours de la journée.

Pour les collégiens et les lycéens, les offres sont différentes. La plus populaire d'entre elles est le cours particulier, au domicile de l'élève. Cette approche individuelle est évidemment idéale : quoi de mieux que d'avoir un prof pour soi tout seul, tout disposé à répondre aux

questions que l'on se pose et à adapter son rythme de progression au vôtre ? Pour être vraiment profitables, ces heures doivent cependant rester un approfondissement du cours : l'élève peut bien sûr demander à son enseignant de lui prêter main-forte sur un exercice donné en classe, mais la séance de travail ne doit pas pour autant se transformer en une simple aide aux devoirs. Ici, l'expérience de l'enseignant est primordiale pour rester sur de bons rails.

Certains organismes de soutien proposent aussi des cours collectifs. Plus dynamiques qu'un cours particulier, ils réunissent entre cinq et dix jeunes qu'ils aident à mieux comprendre les contenus théoriques de leurs cours en les invitant à s'exercer sur des exercices pratiques. On aura tendance à les conseiller aux élèves les plus autonomes, ayant avant tout besoin d'un coup de pouce sur des questions de méthode ou d'explications générales. Idéals pour les grands timides, ces cours en petit comité permettent de poser des questions sur des points problématiques sans redouter le jugement des autres, tout en profitant d'une véritable dynamique de groupe !

Se présente enfin l'offre de soutien scolaire en ligne dont le côté généralement ludique séduit de nombreux élèves. Proposés en accompagnement ponctuel ou régulier, ces cours permettent surtout de réviser et de s'auto-évaluer. À réserver donc davantage aux bons élèves qui ne rencontrent pas de difficultés particulières mais souhaitent approfondir leurs connaissances ou s'entraîner sur un point précis. Pour environ 10 € par mois, l'élève a ainsi accès à des fiches thématiques, des quiz et autres QCM, qui l'aident à consolider ses savoirs de façon divertissante et autonome.

Avant de choisir votre soutien, il ne faut pas oublier que l'efficacité des cours dé-

pendra aussi de la volonté et de la motivation de l'élève. Il faut que l'enfant se sente engagé dans ce désir de progression. Lui demander son avis sur les options possibles et en discuter avec lui le mettra certainement en confiance et augmentera son implication. Fixer un objectif dès le départ avec le professeur et effectuer des bilans réguliers permet aussi de mieux constater les progrès.

Le prix de la réussite

Les tarifs varient en fonction du type de cours choisis, mais aussi de la formule ou encore de la distance (pour les cours à domicile). En général, le prix minimum pour une heure de cours à domicile est de 30 €. C'est un budget important auquel il faut ajouter les frais de dossier et d'inscription.

Pour les cours en face-à-face, que ce soit avec un professeur indépendant, un étudiant trouvé par le bouche-à-oreille ou une personne employée par un organisme, le service rendu est considéré comme un service à la personne. Vous pouvez donc bénéficier d'avantages fiscaux. Pour toutes les heures déclarées et payées en Cesu (chèque emploi service universel), en chèque bancaire ou en liquide, vous bénéficiez de 50 % de réduction ou de crédit d'impôts. Notez que cet avantage ne s'applique que pour les cours à domicile et ne concerne donc pas les cours collectifs ou en ligne.

Bien sûr, plus vous prenez d'heures, moins le tarif est élevé. Mais faites attention et lisez bien le contrat : vérifiez notamment que votre enfant pourra bénéficier d'un cours d'essai, qu'il est possible de changer de professeur en cas de problème et de résilier le contrat en cours d'année.

Marion Pizzetta

